


CAFI : Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale

Accélérateur de réformes en Afrique centrale

Version 2022-10-02

Réduire les émissions grâce à une meilleure gestion forestière : mise en œuvre d'un processus de certification et la foresterie communautaire à l'échelle nationale au Gabon

| | |
|---|--|
| Organisation(s) participante(s) The Nature Conservancy (TNC) | Objectifs spécifiques du Fonds Réduire les émissions émanant du secteur forestier Mettre en œuvre un processus de certification à l'échelle nationale, et Améliorer l'application des lois forestières au Gabon. |
| Directrice du Programme : Nom : Matt Brown Managing Director of Global Conservation Téléphone : +1 303.895.8607 Courriel : mbrown@tnc.org | Chef(s) de file gouvernemental(aux) (le cas échéant) : Nom : .ee White Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement chargé du Plan Climat et de l'Affectation des Terres Téléphone : 011761381 E-mail : yebaudrey@gmail.com |
| Titre du Programme : Réduire les émissions grâce à une meilleure gestion forestière | Directeur de programme : - |
| Coûts du Programme : CAFI 2 : 6 999 833 \$ CAFI 3 : 26 682 986 \$ Total du programme forestier : 33 682 819 \$ Financé par CAFI 2 : 6 999 833 \$ Financé par CAFI 3 : 2 935 096.31 \$ Montant restant à réunir : 23 747 889.59 \$. | Lieu du Programme : Échelle nationale |
| Partenaires de mise en œuvre : 2. Ministre de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat (MFME) 3. Conseil national climat (CNC) 5. Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) 6. Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois (AEAFFB) 7. Agence gabonaise de normalisation (AGNOR) FSC, AGNOR, Société civile et ONG partenaires | Durée du Programme : Durée totale (en mois) : 60 mois Date de commencement prévue : |

| | |
|--|---------|
| | 03/2022 |
|--|---------|

Description du Programme (limitée à 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) :

Les émissions de carbone résultant de la dégradation des forêts durant leur exploitation sélective représentent généralement environ 80 % des émissions de carbone du Gabon. Il est possible de les réduire de plus de 50 % en mettant en application des plans d'aménagement durable pour les concessions d'exploitation forestière et en prenant des mesures concrètes visant à améliorer le matériel et les techniques d'exploitation forestière. En septembre 2018, conscient de l'importance des émissions du secteur forestier, le président Ali Bongo Ondimba a pris une mesure audacieuse en déclarant que toutes les concessions forestières au Gabon devront être certifiées. L'impact vers lequel tend ce programme est une réduction des émissions de GES et une augmentation de la séquestration de la biomasse

du secteur forestier grâce à 1) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de certification forestière à l'échelle nationale, 2) la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le non-respect des lois forestières nationales par la création et le déploiement d'une Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières au sein du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, et (3) le développement d'un secteur forestier communautaire bien géré. La mise en œuvre satisfaisante de ces trois effets pourrait contribuer à réduire les émissions de CO₂ de 30 millions de tonnes par an d'ici 2025.

Dates d'examen & d'approbation**Soumission au Comité de Pilotage de CAFI**

Date :



Examen indépendant

Date : N/A

Approbation du Comité de Pilotage de CAFI

Date :

Signatures des Organisations participantes

| | | |
|-----|------------------------------|--|
| I. | Nom du représentant : | Lee White |
| | Signature |  |
| | Nom de l'Organisation | Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement |
| | Date | 31 / 08 / 2022 |
| II. | Nom du représentant : | Ademola Ajagbe |
| | Signature |  |
| | Nom de l'Organisation | The Nature Conservancy |
| | Date | 18 Aug 2022 |
| | Signature | Sécretariat du CAFI au nom du Conseil d'Administration de CAFI |
| | Date | |

Les résultats du CAFI auxquels le programme contribue.


| 1. Les pratiques agricoles durables permettent de réduire la conversion des terres et d'accroître la sécurité alimentaire ; | Montant en USD |
|---|---|
| 2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles de l'énergie du bois sont adoptées ; | |
| 3. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des zones protégées disposent des capacités et du cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et appliquer la gestion durable des forêts ; | \$26,682,986 |
| 4. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ; | |
| 5. Les décisions en matière d'aménagement du territoire garantissent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et préservent les forêts, et une meilleure sécurité d'occupation n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés ; | |
| 6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ; | |
| 7. Une meilleure coordination interministérielle et une meilleure gouvernance qui se traduisent par des autorisations et un régime fiscal pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion des forêts et aux activités illégales, ainsi qu'un climat commercial favorable aux investissements respectueux des forêts. | |
| <p>Au nom du conseil d'administration du CAFI Nom : Signature : Chef du secrétariat de CAFI Décision du CA approuvant le document de programme : HYPERLINK "https://www.cafi.org/sites/default/files/2021-05/EB.2021.02-%20-%20Gabon%20updated%20NIF.pdf" <u>EB.2021.02 - approbation du FNI</u> Lettre d'intention Addendum 1</p> |  |

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | RÉSUMÉ ANALYTIQUE..... | 7 |
| 2. | Analyse de la situation et localisation du Programme | 12 |
| 3. | Contexte du Programme..... | 24 |
| 3.1. | Cadre et contexte..... | 24 |
| 3.2. | Expérience des organisations participantes dans le domaine et enseignements tirés..... | 27 |
| 3.3. | Initiatives et programmes existants participant aux mêmes objectif | 31 |
| 3.4. | Enseignements retirés des expériences et initiatives antérieures – | 33 |
| 4. | Impact, effets et stratégie d'intervention..... | 34 |
| 4.1. | Présentation détaillée des produits du Programme..... | 35 |
| 4.2. | Pérennité des résultats après la fin des financements | 46 |
| 5. | Le cadre de résultats..... | 48 |
| 6. | Produits et budget provisoires sur 5 ans pour le programme forestier intégré..... | 55 |
| 7. | Méthodologie | 59 |
| 8. | Dispositif de Gestion et de coordination | 59 |
| 9. | Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats..... | 62 |
| 10. | Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation | 71 |
| 11. | Contrôle, évaluation et information | 72 |
| 12. | Communication et visibilité | 73 |
| 13. | Plan de consultation programmé et/ou effectué..... | 73 |
| 14. | Cadre juridique | 74 |
| 15. | ANNEXES..... | 75 |
| 14.1. | Annexe 1. Plan de travail et budget détaillé du programme (2021-2022)..... | 75 |
| 14.2. | Annexe 2. CONSULTATIONS..... | 91 |

Liste des acronymes

| | |
|-------------------|---|
| AEAFFB | Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois |
| AFB | Project d'Appui à la Filière Forêt-Bois |
| AFD | Agence française de développement |
| AGEOS | Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale |
| AGNOR | Agence gabonaise de normalisation |
| ANPN | Agence nationale des parcs nationaux |
| APV | Accord de partenariat volontaire |
| BAfD | Banque africaine de développement |
| BCPSGE | Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent |
| CAF | Contrôle de l'aménagement forestier |
| CAFI | Initiative pour les forêts d'Afrique centrale |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques |
| CDN | Contribution déterminée au niveau national |
| CIN | Cadre d'investissement national |
| CNC | Conseil national climat |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CPDN | Contribution prévue déterminée au niveau national |
| DG | Directeur général / Direction générale |
| FCPF | Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier |
| FLEGT | Applications des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux |
| FSC | Forest Stewardship Council |
| FVC | Fonds vert pour le climat |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GFCA | Évaluation des stocks de carbone forestier au Gabon |
| Ha | Hectare |
| HSC | Hauts stocks de carbone |
| HVC | Haute valeur de conservation |
| IFT | Instituto Floresta Tropical (Institut pour la forêt tropicale) |
| IRN | Inventaire des ressources naturelles |
| LEDS | Stratégie de développement sobre en carbone |
| M€ | Millions d'euros |
| MFME | Ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| PA | Plan d'aménagement |
| PAO | Plan annuel d'opération |
| PEFC | Programme de reconnaissance des certifications forestières |
| PGES | Plan de gestion environnementale et sociale |
| PN | Parcs nationaux |
| PNAE | Plan national d'action environnementale |
| PNAT | Plan national d'affectation des terres |
| PNC | Plan national climat du Gabon |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PSGE | Plan stratégique Gabon Émergent |
| ROSEVAC | Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale |
| RPP | Proposition de préparation |
| SFI | Sustainable Forestry Initiative |
| SGG | Secrétaire général du gouvernement |
| SNORNF | Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts |
| teCO ₂ | Tonne-équivalent CO ₂ |
| TFF | Tropical Forest Foundation |
| TNC | The Nature Conservancy |
| UE | Union européenne |
| UGP | Unité de gestion de projet |
| UNODC | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| US\$ | Dollar américain |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| USFS | Service des forêts des États-Unis |

USFWS Service de la faune et des poissons des États-Unis
UTCF Utilisation des terres, leurs changements et la forêt
WWF Fonds mondial pour la nature

Liste des figures

FIGURE 1. Carte des concessions forestières certifiées au Gabon 15
FIGURE 2. Carte des concessions forestières par type de permis au Gabon..... 16

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Gabon est le deuxième pays le plus boisé du monde, 88 % (soit 24 millions d'hectares) de sa superficie étant couverts de forêts tropicales (Sannier *et al.* 2014¹). Les forêts sont le fondement de la culture et de la société gabonaises, préservant la biodiversité, fournissant des produits non ligneux aux communautés rurales et du bois aux marchés internationaux, et assurant des services écosystémiques comme le stockage et la séquestration du carbone. Le Gabon se classe au deuxième rang après la Malaisie pour ce qui est de la densité moyenne de carbone issu de la biomasse forestière (Saatchi *et al.*, 2011²) avec des niveaux élevés de carbone au-dessus et en dessous du sol (Poulsen *et al.* 2016³, Wade *et al.* 2019⁴). L'intégrité des forêts du pays est la résultante de son très faible taux de déforestation annuel, qui se situe entre 0 et 1,1 %, de sa faible population humaine, de sa traditionnelle dépendance économique à l'égard du pétrole, et de sa détermination à protéger ses ressources naturelles.

L'État poursuit une stratégie de développement sobre en carbone (LEDS) qui optimise le développement économique tout en préservant les écosystèmes et la biodiversité. Cette stratégie s'appuie sur une solide plateforme de politiques respectueuses de l'environnement, dont la création d'un réseau d'aires protégées couvrant 11 % de la superficie du pays, un Code forestier qui impose une gestion durable, et un engagement à lutter contre le changement climatique en honorant l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC. Le plan national d'aménagement du territoire en cours d'élaboration est considéré comme faisant partie intégrante de cette stratégie. Il permettra au Gabon d'atteindre son ambitieux objectif consistant à développer l'agriculture – dont le pays a besoin aussi bien pour sa sécurité alimentaire que pour la diversification économique – tout en veillant à ce que les forêts à forte teneur en carbone et abritant une grande biodiversité ne soient pas converties en zones de culture.

Dans un pays fortement boisé à faible taux de déforestation comme le Gabon, le développement durable dépendra d'un secteur forestier productif, mais bien géré. L'exploitation forestière est pratiquée dans la quasi-totalité des forêts situées en dehors des aires protégées : en 2015, 150 sociétés menaient leurs activités grâce à des permis d'exploitation forestière couvrant une superficie de 14,3 millions d'hectares (Karsenty et Ferron, 2017⁵), soit moins de 50 % de la superficie forestière totale (de Wasseige *et al.*, 2015⁶). En outre, la foresterie représente le deuxième plus grand employeur l'État (de Wasseige *et al.* 2009⁷), et l'industrie du bois contribue considérablement au PIB et à l'entrée de devises. L'industrie forestière du pays a exporté environ 4 millions de mètres cubes de grumes industrielles en 2000. En 2009, avant l'interdiction d'exportation de grumes de 2010, les sociétés forestières produisaient environ 3,4 millions de m³ de grumes industrielles, dont 60 % étaient exportées, faisant alors du Gabon le deuxième plus grand exportateur mondial de bois dur tropical cette année-là (Blaser *et al.*, 2011⁸; Rana et Sills, 2017⁹). Les émissions émanant de l'exploitation forestière sélective au Gabon représentent 54 % des émissions totales du pays dues à la déforestation (Umunay *et al.* 2019¹⁵), aussi la lutte contre la dégradation des forêts sera-t-elle un volet essentiel de l'effort de réduction des émissions de carbone.

Reconnaissant l'importance du secteur forestier, *le président Ali Bongo Ondimba a pris, en septembre 2018, une mesure importante en faveur de la gestion durable des forêts en déclarant que toutes les sociétés forestières opérant au Gabon devaient faire certifier leur concession, faute de quoi leurs permis seraient révoqués.*

La certification forestière est généralement un processus volontaire d'évaluation et de validation des pratiques de gestion forestière sur la base d'un ensemble de normes prédéterminées. Les normes varient en fonction de l'agence ou de l'organisme de certification et couvrent des questions telles que les plans d'aménagement, la protection de la biodiversité, les pratiques de récolte et de gestion, les effets socioéconomiques et la surveillance. L'évaluation des normes est généralement entreprise par une tierce partie objective et, si elle est concluante, donne lieu à un certificat

¹ Sannier C, McRoberts RE, Fichtel L-V, Makaga EMK (2014), Using the regression estimator with Landsat data to estimate proportion forest cover and net proportion deforestation in Gabon. *Remote Sensing of Environment* 151(C):138–148.

² Saatchi, S.S., Harris, N.L., Brown, S., Lefsky, M., Mitchard, E.T.A., Salasf, W., *et al.* (2011). Benchmark map of forest carbon stocks in tropical regions across three continents. *Proc. Natl. Acad. Sci.*, 108, 9899–9904.

³ Poulsen, J.R., S.E. Koerner, Z. Miao, V. Medjibe, L.J.T. White. 2016. Forest structure determines the abundance and distribution of large lianas in Gabon. *Global Ecology and Biogeography* 26(4): 472-485.

⁴ Wade, A.M., D.B. Richter, V.P. Medjibe, A.R. Bacon, P.R. Heine, L.J.T. White, J.R. Poulsen. 2019. Determinants and estimates of stocks of deep soil carbon in Gabon, Central Africa. *Geoderma* 341:236-248.

⁵ Karsenty, A., Ferron, C., 2017. Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa. *Int. For. Rev.* 19, 1–17.

⁶ de Wasseige, C., Tadoum, M., Eba'a Atyi, R., Doumenge, C., 2015. The Forests of the Congo Basin - Forests and climate change, 6840th ed. Weyrich, Belgique.

⁷ de Wasseige, C., Flynn, J., Louppe, D., Hiol, F., Mayaux, 2009. The Forests of the Congo Basin - State of the Forest 2008, Weyrich, Belgique. doi:10.2788/32259.

⁸ Blaser, J., Sarre, A., Poore, D., Johnson, S., 2011. Status of tropical forest management. 2011. ITTO Technical Series, No 38. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.

⁹ Rana, P., Sills, E., 2017. Does certification change the trajectory of tree cover in working forests in the tropics? An application of the synthetic control method of impact evaluation (No. CEnREP Working Paper No. 17-018). Raleigh, NC. doi:10.13140/RG. 2.2.23121,22887.

de conformité. La certification offre aux gestionnaires une reconnaissance indépendante de leurs pratiques de gestion responsables et améliore éventuellement l'accès au marché et les prix sur les marchés soucieux de l'environnement. Le Forest Stewardship Council (FSC) est peut-être l'organisme international de certification forestière le plus connu et la « référence absolue » en la matière, mais il en existe d'autres, notamment le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI). À ce jour, 3 des 40 grandes sociétés forestières du Gabon ont une certification FSC. Une étude récente a révélé que les producteurs peuvent bénéficier considérablement de la certification FSC, réalisant en moyenne un revenu supplémentaire de 1,80 USD pour chaque mètre cube de bois rond ou produit équivalent certifié FSC, une fois les coûts associés à la certification payés (WWF 2015¹⁰). En moyenne, il a fallu aux sociétés six ans pour rentabiliser l'investissement qu'elles ont consacré à la certification FSC ; ainsi, les coûts initiaux du lancement du processus peuvent être considérables à brève échéance, mais intéressants pour le résultat financier à long terme.

La certification forestière présente d'énormes avantages, dont la préservation de la biodiversité, la protection des forêts à haute valeur de conservation et la sauvegarde des droits des travailleurs, des communautés et des populations autochtones, *mais des mesures supplémentaires s'imposent si l'on veut réduire sensiblement les émissions de carbone émanant de la foresterie*. Medjibe *et al.* (2013)¹¹ ont constaté qu'une concession certifiée FSC produisait moins d'émissions qu'une concession non certifiée au Gabon. Une étude récente portant sur 23 concessions dans le bassin du Congo a cependant révélé que les concessions certifiées FSC et celles non certifiées ne présentaient pas de différences quant aux niveaux moyens des émissions, une concession certifiée FSC au Gabon produisant des émissions de dioxyde de carbone à des niveaux plus élevés que les 22 autres concessions étudiées. (Umunay *et al.* 2019¹⁵). Tout au long du processus d'exploitation forestière au Gabon, 60 % des émissions proviennent des routes, 36 % des coupes et 4 % du débardage (Umunay *et al.* 2019¹⁵). Une explication de l'échec des concessions certifiées à réduire les émissions peut être le fait que les critères et indicateurs FSC, et les méthodes associées d'exploitation forestière à faible impact (EFI), n'aient pas été conçus pour réduire les émissions globales.

En revanche, le concept d'exploitation à faible impact pour le climat (EFI-C) a été proposé pour mettre plus explicitement l'accent sur les pratiques d'EFI susceptibles de déboucher sur des réductions d'émissions mesurables (Griscom *et al.* 2014¹²). Le protocole de l'EFI-C consiste à mesurer les émissions provenant de l'exploitation forestière sélective en fonction de leurs principales sources (abattage, débardage ou halage) afin de faire une estimation des réductions d'émissions possibles imputables à l'adoption de pratiques d'exploitation forestière améliorées (Ellis *et al.*, 2016¹³ ; Griscom *et al.*, 2014²⁷). Il a été estimé qu'en suivant ce protocole, le Gabon pourrait réduire ses émissions émanant de l'exploitation forestière de 62 % (Umunay *et al.* 2019¹⁵). Les émissions liées aux routes pourraient être réduites de plus de moitié en limitant la largeur des routes à celle constatée dans une concession certifiée au Gabon. Des réductions supplémentaires pourraient être réalisées en limitant les dommages collatéraux, en évitant l'abattage d'arbres qui ne produisent pas de bois et en améliorant le tronçonnage afin d'optimiser l'extraction du bois. Ainsi, les pratiques d'EFI-C devraient être explicitement conjuguées aux normes de certification, qu'il s'agisse de celle du FSC ou d'autres organismes de certification, pour réduire les effets environnementaux et sociaux négatifs de l'exploitation forestière et réduire au maximum les émissions de CO₂ au Gabon.

Bien que l'État gabonais ait pris des mesures énergiques pour réduire les émissions du secteur de l'exploitation forestière, une enquête menée durant quatre années par l'Environmental Investigation Agency (EIA) a récemment mis à nu des activités illégales importantes et bien établies qui continuent de miner le secteur forestier. La rapport intitulé [Toxic Trade: Forest Crime in Gabon and the Republic of Congo and the Contamination of the US Market](#) a montré comment du bois extrait illégalement arrivait sur les marchés internationaux en étant prétendument labellisé « respectueux de l'environnement ». Ce rapport a également révélé l'ampleur de l'illégalité dans le secteur, y compris de vastes zones forestières obtenues grâce à la corruption, des concessions massivement surexploitées, des grumes représentant des millions de dollars qui contrevenaient à la législation nationale et des pertes annuelles de plusieurs millions de dollars dues à l'évasion fiscale. À son paroxysme, l'exploitation forestière illégale aurait été responsable de 10 à 15 millions de tonnes d'émissions de CO₂ (le ministre L.J. White, com. pers.).

¹⁰ WWF (2015), Profitability and Sustainability in Responsible Forestry: Les impacts économiques de la certification FSC sur les exploitants forestiers. ((Disponible également à l'adresse : http://wwf.panda.org/wwf_news/?250330).

¹¹ Medjibe, V.P., Putz, F.E., Romero, C., 2013. Certified and uncertified logging concessions compared in Gabon: changes in stand structure, tree species, and biomass. *Environ. Manage.* 51, 524–540. <https://doi.org/10.1007/s00267-012-0006-4>.

¹² Griscom, B., Ellis, P., Putz, F.E., 2014. Carbon emissions performance of commercial logging in East Kalimantan, Indonesia. *Glob. Chang. Biol.* 20, 923–937. <https://doi.org/10.1111/gcb.12386>.

¹³ Ellis, P., Griscom, B., Walker, W., Gonçalves, F., Cormier, T., 2016. Mapping selective logging impacts in Borneo with GPS and airborne lidar. *For. Ecol. Manage.* 365, 184-196.

Puis s'en est suivi le Kevazingogate, un scandale national où plus de 350 conteneurs de bois illégal ont été découverts dans le port d'Owendo, attendant d'être exportés. Les conteneurs ont mystérieusement disparu, ce qui amené le président à renvoyer le vice-président et le ministre de la Forêt. Un soutien politique de haut niveau en faveur de la répression des activités illégales dans le secteur forestier a débouché sur la nomination du professeur Lee White au poste de ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Les réticences passées à engager des poursuites contre les activités illégales ont fait place à une croisade visant à y mettre un terme en appliquant les lois forestières en vigueur, en réprimant la corruption et en mobilisant des équipes sur le terrain pour superviser et contrôler les opérations d'exploitation forestière et mener des enquêtes.

Dans le présent document, nous élaborons un programme destiné à soutenir les efforts déployés l'État gabonais pour : 1) assurer une gestion forestière durable grâce à la certification, tout en réduisant au maximum les émissions de CO₂ du secteur forestier ; 2) réduire l'exploitation forestière illégale et le non-respect des lois forestières grâce à une mise en application plus efficace des lois et (3) améliorer, formaliser et développer le secteur de la gestion communautaire des forêts dans tout le pays. Pour réduire les émissions de CO₂ provenant du secteur forestier, un programme de certification forestière à l'échelle nationale sera élaboré et mis en œuvre.

Le programme poursuivra trois objectifs, avec un budget total combiné sur 5 ans de 26 736 485.90 \$ américain. L'impact, les effets et les produits pour atteindre ces buts sont décrits ci-dessous.

Impact : Réduction des émissions de GES du Gabon dues à la déforestation illégale et à la dégradation des forêts et augmentation de la séquestration du carbone dans la biomasse grâce à la gestion durable des forêts.

Effet 1 : Un processus de certification à l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre

- Produit 1.1. Des protocoles institutionnels pour la réforme des politiques publiques et la mise en œuvre la supervision et le suivi des projets sont établis et appliqués
- Produit 1.2. Un registre des opérateurs participant au processus de certification est créé
- Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre
- Produit 1.4. Des protocoles de surveillance des émissions, la biodiversité et les aspects sociaux pour les concessions forestières sont établis et les rapports soumis par le secteur privé sont validés
- Produit 1.5. La formation de fonctionnaires et employés du secteur privé pour la mise en application et la surveillance des normes de certification nationales est soutenue

Effet 2 : Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnel

- Produit 2.1. Un minimum de 30 agents devant faire office d'Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont identifiés et formés
- Produit 2.2. Un minimum de 30 agents devant constituer une Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont déployés
- Produit 2.3. Des chiens détecteurs et renifleurs devant travailler avec l'Unité d'élite chargée de l'application des lois sont aidés
- Produit 2.4 Renforcement de la capacité à faire respecter la loi de manière transparente et objective

Effet 3 : La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays

- Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée
- Produit 3.2. Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé
- Produit 3.3. Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires.
- Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1)
- Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés
- Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis.

L'hypothèse de base du programme est que l'amélioration de la gestion forestière, en particulier la certification forestière, associée à des normes nationales améliorées qui incluent le RIL-C, peut réduire de manière significative les émissions du secteur forestier. Le programme suppose que l'amélioration de la capacité d'application de la loi empêchera efficacement la " tricherie " et mettra fin à l'exploitation illégale des forêts, ce qui réduira encore les émissions de carbone tout en augmentant les recettes fiscales du secteur. Le programme part également du principe que les communautés locales qui dépendent des forêts tropicales pour leurs moyens de subsistance et leur culture et

qui ont une riche tradition de gestion des ressources naturelles peuvent et veulent s'engager dans la gestion des forêts.

La coordination et la gestion efficace du programme seront assurées par une unité de gestion de projet (UGP) avec des équipements et un budget de fonctionnement pour atteindre les objectifs du programme. Cette unité a été définie et financée dans le cadre du programme quinquennal CAFI 1, puis financée par le financement CAFI 2 du PNUD. En outre, le financement à long terme pour soutenir l'UGP sera défini dans le cadre d'un document supplémentaire du programme de gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles de CAFI 3. Aucune augmentation du financement n'a donc été demandée pour appuyer l'UGP.

Ce projet sera exécuté par The Nature Conservancy (TNC), en étroite collaboration avec le Conseil national climat, le COPIL, l'UGP, le Comité de pilotage scientifique, les agences d'exécution et les partenaires. Conformément à ses modes opératoires normalisés (MON) et en collaboration avec les parties prenantes gabonaises, TNC établira un accord fixant les conditions préalables à l'approbation de ce programme. L'UGP rédigera un manuel de procédures définissant le cadre, les conditions et les règles de mise en œuvre du Programme, que le COPIL validera. Ces documents définiront les conditions de l'intervention de TNC dans le Programme.

En tant qu'agence d'exécution du Programme, TNC se chargera de la gestion quotidienne du projet et sera responsable de la gestion des fonds fournis par CAFI et des décaissements en faveur de l'UGP ou d'autres partenaires de mise en œuvre (par exemple, l'ANPN).

Un Comité de pilotage du Programme CAFI (COPIL) sera mis sur pied tel que défini dans le Cadre national d'investissement. Un sous-comité technique spécifiquement dédié à la mise en œuvre du Programme sera désigné par le Comité de pilotage CAFI.

Une étude de faisabilité de ce Programme de certification a été réalisée dans le but de recenser les risques potentiels et les mesures pour les atténuer (voir les tableaux 10-12). Deux des principaux risques sont la corruption qui a toujours été systématique dans le secteur forestier en Afrique centrale et la mauvaise gestion des fonds du Programme. L'atténuation du risque de corruption nécessitera un soutien politique constant pour mettre hors d'état de nuire les individus compromis, un processus à l'égard duquel le Gabon a fait preuve d'engagement aux niveaux les plus élevés et qui sera renforcé par une forte intégration d'acteurs tiers (société civile, ONG) et un appui sur les organes de certification. Le risque de mauvaise gestion du programme ou d'utilisation frauduleuse des fonds sera atténué par la mise en place de procédures opérationnelles rigoureuses entérinées par TNC et par la constitution d'une UGP solide et compétente qui appliquera ces procédures.

Les risques environnementaux associés au Programme sont limités, car ce dernier vise, dans ensemble, à améliorer la gestion forestière grâce à la certification. La certification FCS est la référence absolue en matière de certification forestière et place la barre haut en ce qui concerne les évaluations et l'atténuation des effets sociaux et environnementaux¹⁴. Les risques sociaux sont également limités, mais en raison de la composante de forêt communautaire, un mécanisme de réclamation sera créé et un manuel ainsi qu'une formation sur les droits de l'homme seront fournis aux agents agissant dans les forêts communautaires afin de s'assurer que l'engagement de la communauté se fait d'une manière sensible et coopérative.

Pour élaborer le Programme, un certain nombre de consultations avec les acteurs publics et privés et ceux de la société civile ont été organisées.

Budget prévisionnel

L'objectif de financement de ce programme est de 34 millions USD sur 5 ans. L'investissement total estimé pour le programme sera de 7 millions de dollars provenant des fonds initiaux de la certification CAFI 2 + et d'environ 27 millions de dollars supplémentaires sur 5 ans provenant des paiements CAFI 3 au Gabon. L'investissement financier de chaque année sera approuvé par le Comité de pilotage du CAFI, sur la base de la disponibilité des fonds, des rapports techniques et financiers, des exercices annuels de planification du travail et d'autres critères pertinents. Les budgets et plans de travail annuels détaillés seront ajoutés en annexe à ce document.

¹⁴ Romero C. 2021. Évaluation des processus de certification forestière pour le programme CAFI au Gabon.

| | Budget de CAFI 2 | Budget provisoire du CAFI 3 pour 5 ans | CAFI 3 Budget sur 1 an |
|--|-----------------------|--|------------------------|
| Résultat 1 : un processus de certification de l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre. | 3,903,100.00\$ | 4,006,800.00\$ | 597,366.67\$ |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | 1,248,000.00\$ | 577,000.00\$ | 0.00\$ |
| 2. Fournitures, produits de base, matériaux | 310,100.00\$ | 412,000.00\$ | 40,000.00\$ |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | 518,600.00\$ | 518,000.00\$ | 47,366.67\$ |
| 4. Services contractuels | 860,000.00\$ | 1,940,000.00\$ | 480,000.00\$ |
| 5. Voyage | 544,400.00\$ | 376,800.00\$ | 30,000.00\$ |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | 350,000.00\$ | 75,000.00\$ | 0.00\$ |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | 72,000.00\$ | 108,000.00\$ | 0.00\$ |
| (blanc) | 0.00\$ | 0.00\$ | 0.00\$ |
| Résultat 2 : Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnelle. | 2,638,800.00\$ | 1,552,000.00\$ | 130,000.00\$ |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | 1,020,000.00\$ | 454,000.00\$ | 0.00\$ |
| 2. Fournitures, produits de base, matériaux | 928,800.00\$ | 638,000.00\$ | 30,000.00\$ |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | 640,000.00\$ | 210,000.00\$ | 0.00\$ |
| 4. Services contractuels | 50,000.00\$ | 50,000.00\$ | 0.00\$ |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | 0.00\$ | 200,000.00\$ | 100,000.00\$ |
| Résultat 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays. | 0.00\$ | 16,214,000.00\$ | 1,278,000.00\$ |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | 0.00\$ | 1,095,000.00\$ | 219,000.00\$ |
| 2. Fournitures, produits de base, matériaux | 0.00\$ | 250,000.00\$ | 50,000.00\$ |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | 0.00\$ | 404,000.00\$ | 236,000.00\$ |
| 5. Voyage | 0.00\$ | 2,280,000.00\$ | 360,000.00\$ |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | 0.00\$ | 250,000.00\$ | 50,000.00\$ |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | 0.00\$ | 11,935,000.00\$ | 363,000.00\$ |
| Gestion du programme | 0.00\$ | 3,164,570.00\$ | 737,714.00\$ |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | 0.00\$ | 2,510,365.00\$ | 502,073.00\$ |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | | 100,000.00\$ | 50,000.00\$ |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | 0.00\$ | 604,205.00\$ | 185,641.00\$ |
| Total des coûts directs | 6,541,900.00\$ | 24,987,370.00\$ | 2,743,080.67\$ |
| Indirecte @ 7 %. | 457,933.00\$ | 1,749,115.90\$ | 192,015.65\$ |
| Budget total du programme | 6,999,833.00\$ | 26,736,485.90\$ | 2,935,096.31\$ |

Une analyse détaillée du contexte général du Gabon – historique, politique et institutionnel – a été présentée dans le descriptif du Programme CAFI 1 et CAFI 2 et dans le Cadre d'investissement de CAFI 1 et 3. Nous nous sommes donc largement inspirés de ces documents dans les sections ci-après et invitons les lecteurs à les parcourir s'ils souhaitent obtenir de plus amples informations.

2. Analyse de la situation et localisation du Programme

→ Le contexte régional

Deuxième plus grand massif forestier tropical après la forêt amazonienne, en 2015, les forêts du bassin du Congo couvraient environ 241 millions d'hectares (FAO, 2015)¹⁵, représentant 7 % des de l'ensemble des forêts mondiales et 22 % des forêts tropicales¹⁶. Ces forêts sont réparties entre six pays : le Cameroun (11 %), la République centrafricaine (3,4 %), la République du Congo (12,4 %), la Guinée équatoriale (1,3 %), le Gabon (17,7 %) et la République démocratique du Congo (54,2 %).

Les forêts du bassin du Congo sont relativement intactes par rapport à d'autres forêts tropicales, y compris celles d'Afrique de l'Ouest. Le rythme de perte de couvert forestier dans le bassin du Congo a été constant entre 1990 et 2010, à 0,23 %, alors que les taux de perte de couvert forestier sont près de deux fois plus élevés dans le bassin de l'Amazonie et en Asie du Sud-Est, allant de 0,41 à 0,96 % sur la même période¹⁷.

De même, le taux de déforestation dans le bassin du Congo est faible par rapport à d'autres régions tropicales. Le taux de déforestation net dans le bassin du Congo est passé de 0,09 % (1990-2000) à 0,17 % (2000-2005)¹⁸ contre 0,4 % en Amazonie¹⁹. L'augmentation du taux de déforestation est due à la RDC, où le taux a doublé pour s'établir 0,22 % entre les deux périodes (2000-2005). Les taux de déforestation dans les autres pays du bassin du Congo varient de 0 à 0,7 %. L'essentiel de la déforestation dans le bassin du Congo est associé à l'agriculture et intervient dans les zones à forte densité de population. Par exemple, en RDC, le pays affichant le taux de déforestation le plus élevé, 92 % des pertes forestières ont lieu près des villages et le long des principaux axes routiers.

Bassin du Congo et exploitation forestière

Au regard de ses taux de déforestation relativement faibles, le bassin du Congo est la dernière source de bois tropical en Afrique. Le secteur de l'exploitation forestière est un moteur actif et important de l'économie de plusieurs pays d'Afrique centrale²⁰. Néanmoins, le bassin du Congo est un contributeur marginal au marché mondial (5 % des grumes tropicales, 5 % des sciages tropicaux, 6 % des placages et 7 % des contreplaqués)²¹. Dans sa vision stratégique, le Fonds africain de développement²² propose d'accroître la superficie des concessions forestières en Afrique centrale de 50 à 75 millions d'hectares, d'augmenter la production de bois de 7 millions de m³ à 15 millions de m³ d'ici 2030 et de porter la transformation primaire de 66 % à 100 %.

Sur les 169 millions d'hectares de forêt dense d'Afrique centrale, 47 millions (28 %) sont classés comme concessions forestières – le principal type de forêt de production. Les concessions sont établies par un contrat signé entre l'État et un opérateur privé qui confère à ce dernier le droit de récolter du bois dans la concession conformément à des normes d'aménagement dictées par l'État. Il revient à la société d'exploitation forestière de préparer les documents techniques approuvés par le service forestier, puis de récolter le bois selon les règles d'aménagement prescrites dans les documents.

Actuellement, il existe dans le bassin du Congo 462 concessions forestières couvrant une superficie de 53,4 millions d'hectares. La taille des concessions est très variable, la moyenne étant comprise entre 100 à 150 ha. La superficie de la plupart des concessions va de 100 à 250 ha, certaines concessions dans le nord du Congo ayant une superficie supérieure à 400 000 ha.

¹⁵ FAO, 2015. Global Forest Resources Assessment 2015. Rome, 253 p.

¹⁶ Banque africaine de développement. 2018. Développement intégré et durable de la filière bois dans le Bassin du Congo : Opportunités, défis, et recommandations opérationnelles. 308 p.

¹⁷ Adapté de Mathieu *et al.* 2012.

¹⁸ Wasseige C. de, Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R., Mayaux P., 2009, Les forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 426 p. ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456.

¹⁹ Demaze M.T., 2007, La déforestation en Amazonie brésilienne : une rupture apparente entre développement et environnement, Le Mans, 23 p. http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/30/89/73/PDF/Tsayem_deforestation_Amazonie.pdf.

²⁰ Banque africaine de développement. 2018. Développement intégré et durable de la filière bois dans le Bassin du Congo : Opportunités, défis, et recommandations opérationnelles. 308 p.

²¹ Banque africaine de développement. 2018. Développement intégré et durable de la filière bois dans le Bassin du Congo : Opportunités, défis, et recommandations opérationnelles. 308 p.

²² Banque africaine de développement. 2018. Développement intégré et durable de la filière bois dans le Bassin du Congo : Opportunités, défis, et recommandations opérationnelles. 308 p.

Plans d'aménagement forestier (PAF)

En utilisant le modèle des concessions, les pays d'Afrique centrale ont confié la gestion des forêts de production à des entreprises forestières, tandis que l'État définit les normes d'exploitation et contrôle leur application. Plus récemment, la nécessité s'impose de disposer de plans d'aménagement forestier (PAF) qui définissent les méthodes de gestion sur 20 à 30 ans. Le PAF doit assurer une gestion durable des forêts – une production de bois qui limite la déforestation – tout en intégrant la durabilité sociale et environnementale dans les concessions²³. Les PAF préconisent des pratiques d'exploitation forestière à faible impact (EFI) et facilitent le travail de contrôle des activités d'exploitation des régulateurs^{24,25}. À partir des années 2000, la gestion forestière a été intégrée dans les codes forestiers du bassin du Congo, et 60 % environ des concessions forestières sont maintenant assorties de plans d'aménagement.

Les données factuelles permettant de déterminer si les PAF contribuent à réduire la déforestation et les émissions de carbone sont mitigées : au Cameroun, les PAF ont permis de réduire les émissions de carbone issues des opérations d'exploitation forestière²⁶, alors que les concessions soumises à un PAF au Congo étaient associées à une plus grande déforestation en raison d'une demande internationale plus importante pour la production de bois²⁷, mais à voir²⁸. Une analyse récente montre qu'entre 2000 et 2010, la déforestation a été de 74 % inférieure dans les concessions assorties d'un PAF par rapport à celles sans PAF²⁹. Les PAF réduisent la déforestation en permettant des cycles de rotation de la récolte de bois, évitant ainsi la surexploitation de zones précédemment exploitées et favorisant une meilleure réglementation de l'accès aux concessions en fermant les routes forestières anciennes, et en limitant les activités illégales telles que l'agriculture sur brûlis, la chasse et la récolte illégale de bois ou de bois de feu.

Il est peu probable que les concessions forestières entraînent intrinsèquement la déforestation en comparaison à la coupe à blanc à des fins d'agriculture ou d'exploitation minière ou pour des installations énergétiques, mais leur impact dans des zones déjà fortement peuplées peut aggraver la déforestation et entraîner la perte de la faune³⁰.

Bassin du Congo et certification

Des normes de certification forestière volontaire ont été élaborées parallèlement à la gestion forestière. Alors que les PAF étaient appliqués au début des années 2000, la certification FSC elle a pris racine en 2005. Actuellement, on compte 5 millions d'hectares de forêt (Gabon, Cameroun et République du Congo) faisant l'objet d'une certification FSC.

La certification permet aux opérateurs d'obtenir pour leurs produits un label qui garantit que ces derniers sont conformes aux principes de gestion forestière définis par l'État. Se fondant sur des évaluations indépendantes qui recensent les méthodes de bonne gestion forestière – selon des normes reconnues sur le plan international – la certification est conçue comme un outil de marketing destiné à promouvoir les produits forestiers dont l'origine et le mode de production sont garantis durables.

Des programmes comme le Programme de promotion de l'exploitation forestière certifiée (PPECF-COMIFAC) ont œuvré en faveur de la certification, ainsi que de l'amélioration des techniques d'exploitation industrielle et du renforcement de la communication au sujet de l'exploitation forestière durable (<http://www.ppecf-comifac.com/accueil.html>). Le PPECF travaille essentiellement sur la certification FSC, mais il existe d'autres certifications telles que la certification forestière panafricaine (PAFC) qui sont aussi appliquées. Le PAFC a été lancé en 2000, mais a ensuite été repris par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), et est

²³ Nasi, R, Alain B et van Vliet N. 2012. Managing for timber and biodiversity in the Congo Basin. *Forest Ecology and Management* 268: 103 – 111.

²⁴ Karsenty A, Garcia Drigo I, Piketty M-G et Singer B. 2008. Regulating industrial forest concessions in Central Africa and South America. *Forest Ecology and Management* 256:7, 1498–1508.

²⁵ Ezzine de Blas D et Pérez MR. 2008. Prospects for reduced impact logging in Central African logging concessions. *Forest Ecology and Management* 256:1509-1516.

²⁶ Cerutti PO, Suryadarma D, Nasi R, Forni E, Medjibe V, Delion S, et Bastin D. 2017. The impact of forest management plans on trees and carbon: Modeling a decade of harvesting data in Cameroon. *Journal of Forest Economics* 27, 1-9.

²⁷ Brandt JS, Nolte C et Agrawal A. 2016. Deforestation and timber production in Congo after implementation of sustainable forest management policy. *Land Use Policy* 52, 15–22.

²⁸ Karsenty A, Romero C, Cerutti PO, Doucet J-L, Putz FE, Bernard C, Eba'a Atyi R, Douard R, Claeys F, Desbureaux S, Ezzine de Blas D, Fayolle A, Fomété T, Forni E, Gond V, Gourlet-Fleury S, Kleinschroth F, Mortier F, Robert N, Nguingui J-C, Vermeulen C et Carlos deWasseige C. 2017. Deforestation and timber production in Congo after implementation of sustainable management policy: A reaction to the article by J.S. Brandt, C. Nolte and A. Agrawal (*Land Use Policy* 52:15–22). *Land Use Policy* 65, 62-65.

²⁹ Tritsch I, le Velly G, Mertens B, Meyfroidt P, Sannier C, Makak J-S et Houngbedji K. 2019. Do Forest-Management Plans and FSC Certification Reduce Deforestation in the Congo Basin? AFD Research Papers Series, No. 2019-104, avril.

³⁰ Karsenty A et Hardin R. 2017. Forest concessions in Central Africa: an introduction to the Special Issue. *International Forestry Review* 19 (S2).

largement considéré comme n’offrant pas les mêmes garanties environnementales que le FSC, en particulier parce que le FSC prend en compte la protection des paysages forestiers intacts (<https://fsc.org/en/page/intact-forest-landscapes>) – les dernières grandes zones forestières non fragmentées restantes, non perturbées par des routes ou d’autres infrastructures industrielles, et n’ayant fait l’objet d’aucune récolte industrielle au cours des 30 à 50 dernières années.

Certains travaux réalisés sur le Cameroun³¹, le Mexique³², le Brésil³³, le Gabon et l’Indonésie ont montré que la certification FSC contribue à réduire la déforestation dans certaines concessions forestières certifiées. Toutefois, les effets estimés étaient rarement statistiquement différents de zéro, ce donne lieu à éléments de preuve peu concluants quant à l’effet de la certification FSC sur la déforestation. De même, la certification des concessions forestières a eu un impact « négligeable » sur le ralentissement de la fragmentation des paysages forestiers intacts dans le bassin du Congo. La certification FSC a probablement des avantages financiers, sociaux³⁴ et environnementaux, mais l’examen de ses effets sur la déforestation doit être davantage évalué. Un aspect essentiel de la certification est la traçabilité – c’est-à-dire la capacité de reconstituer le parcours d’une activité. La traçabilité comprend deux volets principaux : l’identification du produit par le marquage et l’enregistrement des données le concernant tout au long de la chaîne de production, de transformation et de distribution³⁵.

Les progrès technologiques en ce qui concerne les systèmes semi-électroniques, électroniques ou à base d’ADN offrent maintenant des méthodes fiables pour retracer les produits en temps réel. Un exemple en est le développement de l’application PALLITRACKS par la société camerounaise Prosygma après trois années de travail sur le terrain³⁶. Le système PALLITRACKS permet de centraliser toutes les données de traçabilité sur des serveurs accessibles par Internet, de l’inventaire statistique jusqu’à la facturation des grumes et des produits transformés. Chaque arbre inventorié et abattu à suivre, qu’il ait été transformé ou non, jusqu’à la livraison au client.

→ *Permis d’exploitation forestière au Gabon*

Au Gabon, les forêts recouvrent une superficie d’ environ 23,6 millions d’hectares en 2015 (AGESO, 2016)³⁷, représentant environ 18 % des forêts du bassin du Congo. Sur cette superficie, environ 14,3 millions d’hectares sont situés dans 150 concessions (SuppMat A). Environ 7,2 millions d’ha (50 %) des zones de concession font l’objet d’un PAF : 17 % des concessions sont certifiées et 14 % ont la certification FSC³⁸ (figure 1 ; SuppMat B).

Le bois est le deuxième secteur économique le plus important du Gabon après le pétrole. L’industrie du bois est le plus grand employeur du secteur privé, absorbant 28 % de la population active.

³¹ Panlasigui S, Rico-Straffon J, Pfaff A, Swenson J, et Loucks C. 2018. Impacts of certification, uncertified concessions, and protected areas on forest loss in Cameroon, 2000 to 2013. *Biological Conservation* 227: 160-166.

³² Goff L et Planter MR. 2018. Does eco-certification stem tropical deforestation? *Forest Stewardship Council certification in Mexico. Journal of Environmental Economics and Management* 89, 306-333.

³³ Rana P et Sills E. 2018. Does Certification Change the Trajectory of Tree Cover in Working Forests in The Tropics? An Application of the Synthetic Control Method of Impact Evaluation. *Forests* 9 (3).

³⁴ Cerutti PO, Lescuyer G, Tacconi L, Eba’Atyi R, Nasi R, Tabi Ekebil PP et Tsanga R. 2016. Social impacts of the Forest Stewardship Council certification in the Congo Basin. *International Forestry Review* 18(S1): 1-14.

³⁵ FAO. 2016. Traceability: A management tool for enterprises and governments. Document technique n° 1 du Programme FAO FLEGT. Rome 55 pages. ISBN 978-92-5-109423-5

³⁶ FAO. 2016. Traceability: A management tool for enterprises and governments. Document technique n° 1 du Programme FAO FLEGT. Rome 55 pages. ISBN 978-92-5-109423-5

³⁷ AGEOS, 2016. Cartographie de l’état du couvert forestier du Gabon en 2015. Libreville, 5 p. [Cartographie de l’état du couvert forestier du Gabon en 2015]

³⁸ Karsenty A et Ferron C. 2017. Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa *International Forestry Review* 19.

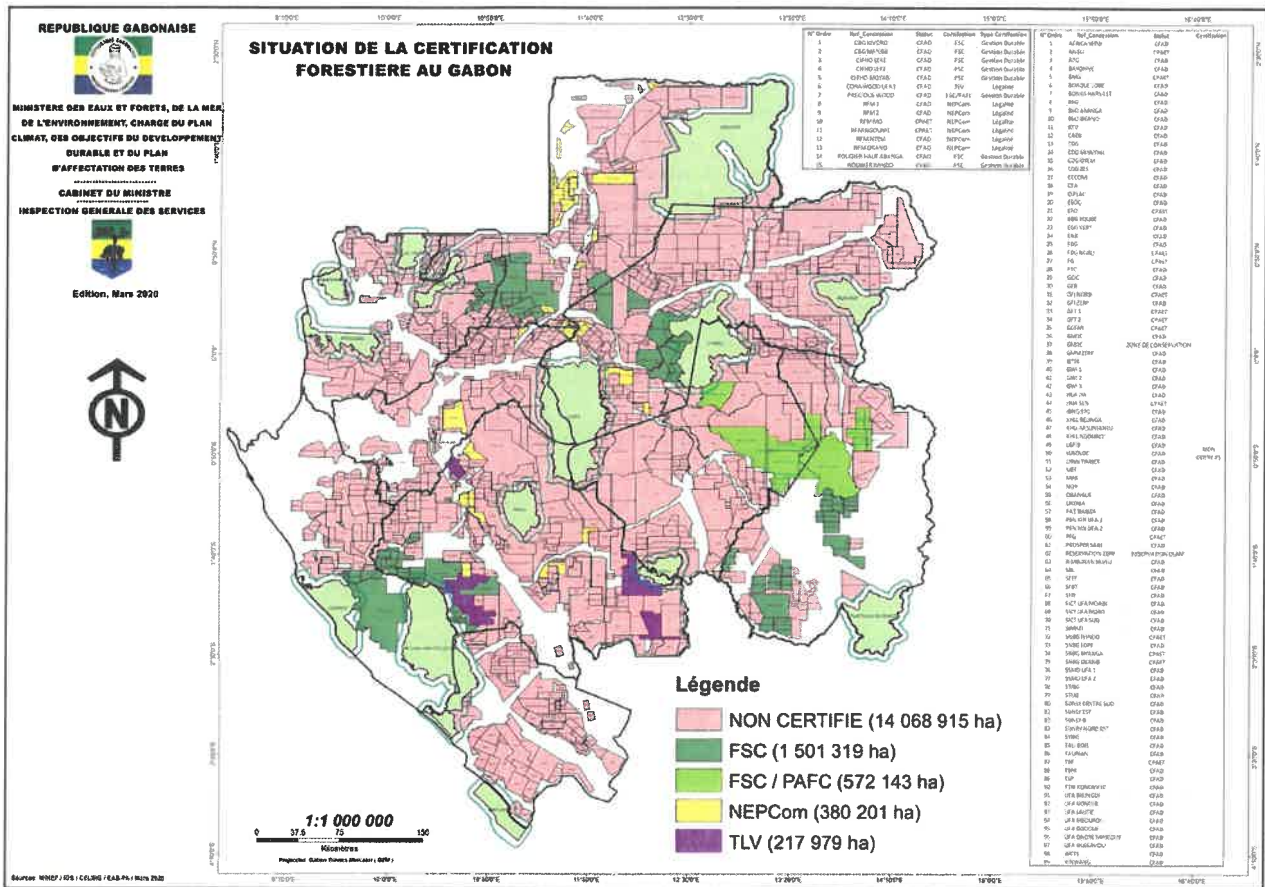


FIGURE 1. CARTE DES CONCESSIONS FORESTIERES CERTIFIEES AU GABON

Gestion forestière au Gabon

À partir de 1996, année d'établissement de sa première politique forestière, le Gabon s'est efforcé d'accroître et d'optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social.

En 2001, le pays a mis à jour son Code forestier (loi n° 16/01 de 2001) afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des forêts. Les principaux objectifs du Code forestier de 2001 étaient de promouvoir : 1) l'aménagement durable des forêts ; 2) l'industrialisation de la filière bois gabonaise ; 3) la préservation durable des ressources naturelles, et 4) une plus grande participation des acteurs locaux à la gestion des ressources naturelles du Gabon.

À la suite de la loi de 2001, tous les concessionnaires forestiers sont tenus d'établir un plan d'aménagement forestier pour une période de 30 ans, qui divise la concession en unités forestières d'aménagement de cinq ans de volume de bois quasiment égal, puis subdivise chacune de ces unités en cinq assiettes annuelles de coupe (AAC) de pratiquement la même superficie. Avant que l'exploitation ne soit autorisée, la loi exige des concessionnaires qu'ils réalisent un inventaire exhaustif (des toutes les essences commerciales de plus de 20 cm de diamètre) avant toute coupe et qu'ils disposent de plans d'opération pour l'AAC. Un système de rotation des activités d'exploitation garantit la régénération des arbres pendant une période de jachère de 25 ans. Pour exploiter une concession, les titulaires de titres doivent élaborer un PAF qui prévoit le respect des normes de travail et des services sociaux, le respect des populations locales et des communautés vivant sur le site d'exploitation, la réduction de l'impact sur la biodiversité et la gestion de la faune. Tous les producteurs enregistrés, à l'exception des citoyens gabonais, sont soumis à un quota de production qui dépend des fluctuations du marché et des prescriptions du plan d'aménagement.

Le ministère des Eaux et Forêts peut délivrer trois types de permis (Code forestier du Gabon, loi n° 16-01 du 31 décembre 2001 ; figure 2).

- 1) Concession forestière sous aménagement durable (CFAD). Les permis de CFAD peuvent couvrir une superficie comprise entre 50 000 et 200 000 ha. Une société forestière peut disposer de plusieurs CFAD, mais elle ne peut détenir plus de 600 000 ha au total. Avant que le ministère ne délivre le permis de concession, la société se verra délivrer un agrément temporaire pour entreprendre des levés et dresser l'inventaire statistique de l'espace concédé, et pour préparer : a) une analyse de l'environnement (c.-à-d. cartographie, inventaire de

gestion, diagnostics écologiques, enquêtes socioéconomiques, etc.) ; b) les décisions d'aménagement de l'espace (c'est-à-dire la séparation des permis entre zones d'aménagement, de production, d'intérêt écologique, d'intérêt scientifique, etc.) ; c) le plan de production (c.-à-d. rythme de coupe, quantité de coupe de chaque essence, méthodes d'exploitation, paramètres d'aménagement finalisés, etc.), y compris des plans de développement durable.

- 2) Permis gré à gré (PGG). Le PGG est délivré à des fins de transformation locale du bois aux seuls nationaux dans les forêts du domaine forestier rural et est limité à 50 pieds d'arbres dans des périmètres préalablement identifiés par le ministère.
- 3) Permis forestier associé (PFA). Le PFA est un permis de surface réservé aux seuls nationaux. Il est délivré pour l'exploitation des forêts du domaine forestier permanent hormis les forêts domaniales classées. La superficie d'un PFA ne peut être supérieure à 15 000 hectares lorsqu'il est intégré dans une CFAD et 50 000 hectares lorsqu'il fait l'objet d'un aménagement par le titulaire.

Les forêts communautaires peuvent également être désignées dans le domaine rural et peuvent être exploitées aux fins de récolte de bois au profit de la communauté.

En outre, comme le reste de l'Afrique centrale, le Gabon dispose d'un marché informel du bois. Malgré l'existence de plusieurs formes légales d'exploitation artisanale (coupes familiales, permis spécial, autorisations de sciage de long, droits d'usage coutumiers, forêts communautaires), celles-ci sont rarement mises en œuvre de manière formelle, et qui plus est, elles sont rarement contrôlées sur le terrain³⁹. Le marché informel du sciage et de la transformation du bois est actif et génère des revenus et des emplois dans les zones urbaines et rurales, constituant, pour des milliers de personnes, un levier de développement distinct du modèle des concessions forestières⁴⁰.

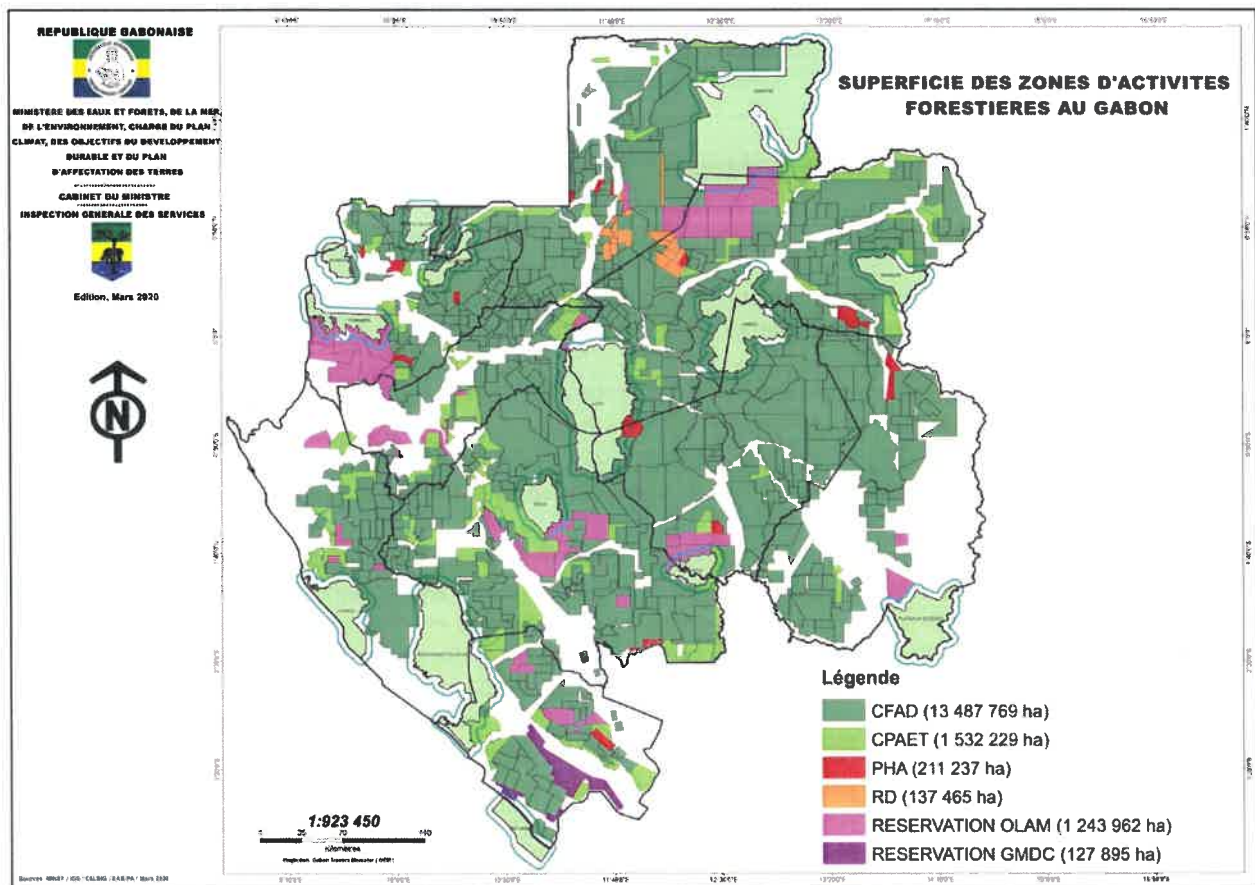


FIGURE 2. CARTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES PAR TYPE DE PERMIS AU GABON

³⁹ Lescuyer, G., Cerutti, P.O., Manguiengha, S.N. et bi Ndong, L.B. 2011. Le marché domestique du sciage artisanal à Libreville : état des lieux, opportunités et défis. Document occasionnel 63. CIFOR, Bogor, Indonésie.

⁴⁰ Lescuyer, G., Cerutti, P.O., Manguiengha, S.N. et bi Ndong, L.B. 2011. Le marché domestique du sciage artisanal à Libreville : état des lieux, opportunités et défis. Document occasionnel 63. CIFOR, Bogor, Indonésie.

En novembre 2009, le Gabon a interdit l'exportation de grumes non transformées. Il était le plus grand exportateur de grumes du bassin du Congo jusqu'en 2010, et cette décision a porté le taux de transformation du bois dans le pays de 15 % entre 1993 et 1999 à 100 % depuis 2010⁴¹ (SuppMat C). En outre, le pays a créé un secteur industriel du bois pleinement développé et est maintenant le plus grand exportateur africain de contreplaqué et de placages, du bois de feuillus en tranches fines utilisés pour recouvrir du bois produit pour les meubles et les planchers. La décision de privilégier la transformation locale se traduit par une capacité actuelle de transformation du bois supérieure au bois disponible⁴². En outre, il a été reproché à cette politique d'avoir été financièrement préjudiciable à certaines sociétés, réduit les recettes fiscales et entraîné des produits non compétitifs sur le marché mondial en raison du coût élevé de la main-d'œuvre au Gabon⁴³.

Depuis 2011, le Gabon a également adopté le modèle de « zones économiques spéciales » pour accroître les échanges commerciaux, les investissements et les emplois. La zone économique spéciale de Ngok abrite des usines de transformation du bois qui peuvent transformer du bois de mauvaise qualité en produits, permettant une plus grande intensité d'exploitation dans la forêt.

Les forêts communautaires au Gabon

Alors que la couverture forestière tropicale continue de diminuer dans le monde⁴⁴, on s'accorde de plus en plus à dire que la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts tropicales nécessitera une combinaison de stratégies de conservation des forêts intégrant des zones⁴⁵ gérées par les acteurs publics, le secteur privé et les communautés. L'appréciation des zones gérées par les communautés provient en partie du fait que la plupart des forêts sont et ont été traditionnellement habitées et gérées par les populations locales⁴⁶. Même les zones forestières faisant l'objet d'une protection stricte sont soit habitées, soit dans les limites d'une population humaine en expansion⁴⁷. En outre, des millions de personnes utilisent et dépendent des forêts tropicales pour leur subsistance et leur culture : 300 à 350 millions de personnes vivent à l'intérieur ou à proximité de forêts denses dont elles tirent leur subsistance et leurs revenus⁴⁸.

Les forêts tropicales, étant en partie, essentielles aux moyens de subsistance des populations rurales, les gouvernements de nombreux pays en développement ont transféré les droits de gestion et d'utilisation aux utilisateurs ruraux par le biais de réformes⁴⁹ politiques de décentralisation. Les forêts détenues et gérées par les communautés représentent plus de 10 % des forêts dans le monde⁵⁰. La gestion communautaire des forêts (GCF) vise à assurer à la fois les moyens de subsistance locaux et la conservation des forêts, tout en s'appuyant sur les traditions coutumières et les initiatives de⁵¹ foresterie sociale. La GCF peut être définie comme l'utilisation, la gestion et la conservation des forêts par les communautés⁵². Les communautés peuvent avoir la propriété totale, partielle ou nulle de ces forêts, et leur gestion est souvent pratiquée à divers degrés de collaboration avec les agences forestières de l'État, les organisations donatrices, les institutions de savoir et/ou les entreprises⁵³.

En favorisant le développement durable des forêts, la conservation des ressources naturelles et une plus grande participation des parties prenantes, les forêts communautaires peuvent produire de multiples résultats - stockage du

⁴¹ Banque africaine de développement. 2018. Développement intégré et durable de la filière bois dans le Bassin du Congo : Opportunités, défis, et recommandations opérationnelles. 308 p.

⁴² Karsenty A. et Ferron C. 2017. Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa International Forestry Review 19.

⁴³ Karsenty A. et Ferron C. 2017. Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa International Forestry Review 19.

⁴⁴ Philip G. Curtis, Christy M. Slay, Nancy L. Harris, Alexandra Tyukavina et Matthew C. Hansen. 2018. Classifier les moteurs de la perte de forêt mondiale. Science 361 : 1108-1111. DOI : 10.1126/science.aau3445

⁴⁵ Jos Barlow, Filipe França, Toby A. Gardner, Christina C. Hicks, Gareth D. Lennox, Erika Berenguer, Leandro Castello, Evan P. Economo, Joice Ferreira, Benoit Guénard, Cecília Gontijo Leal, Victoria Isaac, Alexander C. Lees, Catherine L. Parr, Shaun K. Wilson, Paul J. Young et Nicholas A. J. Graham. 2018 L'avenir des écosystèmes tropicaux hyperdiversifiés. Nature 559 : 517-526. <https://doi.org/10.1038/s41586-018-0301-1>

⁴⁶ Heckenberger, M., Russell, J., Toney, J., Schmidt, M., 2007. The legacy of cultural landscapes in the Brazilian Amazon : implications for biodiversity. Phil. Trans. R. Soc. B 362, 197-208.

⁴⁷ Nagendra, H., 2008. Les parcs fonctionnent-ils ? Impact des zones protégées sur le défrichement de la couverture terrestre. Ambio 37, 330-337.

⁴⁸ Chao, S. 2012. **Forest Peoples : Numbers Across the World**. Forest Peoples Programme, Royaume-Uni.

https://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final_0.pdf

⁴⁹ Charnley S, Poe M (2007) Community forestry in theory and practice : Where are we now ? Ann. Rev. Anthropol. 32:301-336.

⁵⁰ White A. et A. Martin. 2002. Qui possède les forêts du monde ? Forest Trends, Washington, DC.

⁵¹ Dressler, W., B. Büscher, M. Schoon, D. Brockington, T. Hayes, C.A. Kull, J. McCarthy, J. et K. Shrestha. 2010. De l'espoir à la crise et vice-versa ? Une histoire critique du récit global du CBNRM. Environmental Conservation, 37, 5-15. <https://doi.org/10.1017/S0376892910000044>.

⁵² Arts, B. et J. de Koning. 2017. La gestion communautaire des forêts : Une évaluation et une explication de sa performance à travers l'ACQ. World Development 96:315-325. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.03.014>

⁵³ Arts, B. et J. de Koning. 2017. La gestion communautaire des forêts : Une évaluation et une explication de sa performance à travers l'ACQ. World Development 96:315-325. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.03.014>

carbone, avantages en termes de moyens de subsistance et conservation^{54,55} de la biodiversité. Les forêts gérées par les communautés locales ou indigènes pour produire des biens et des services peuvent être aussi efficaces pour maintenir la couverture forestière⁵⁶ et réduire la déforestation que les forêts⁵⁷ protégées. Certaines données suggèrent que les communautés locales limitent leur consommation de produits forestiers lorsqu'elles possèdent des forêts communes, ce qui augmente le stockage du carbone⁵⁸. Non seulement la GCF peut séquestrer et stocker le carbone, mais elle peut le faire sans nuire aux avantages en termes de moyens de subsistance et d'équité que les forêts communautaires génèrent⁵⁹.

Des forêts communautaires correctement gérées peuvent réduire la pression exercée sur les forêts tropicales et réduire les émissions de CO₂ :

1. *Réduire la déforestation pour l'agriculture* : Les forêts communautaires sont une forme d'aménagement du territoire local qui organise spatialement les activités en fonction des priorités de la communauté. En limitant l'agriculture aux parcelles agricoles communautaires ou aux forêts les plus dégradées, les forêts communautaires gérées peuvent réduire la déforestation due à l'agriculture sur brûlis et éviter les émissions de CO₂.
2. *Réduire la dégradation due à l'exploitation forestière illégale* : La gestion communautaire des forêts peut réduire les émissions de CO₂ dues à l'empiètement illégal des opérations d'exploitation forestière sur les forêts communautaires.
3. *Constituer des stocks de carbone par la régénération naturelle* : La régénération naturelle par la gestion active des incendies, la replantation et la gestion du bois peut restaurer des forêts naturelles sur des champs abandonnés et des terres dégradées qui étaient auparavant boisées et pour lesquelles il existe une banque de graines naturelle dans le sol.
4. *Séquestrer le carbone et réduire les émissions par la conservation des forêts et la plantation⁶⁰ d'enrichissement*. La conservation de forêts déjà intactes pour des raisons culturelles, environnementales ou économiques, comme la réception de paiements pour de futurs crédits de carbone ou de biodiversité, augmente la séquestration du carbone et réduit les émissions prévues.

Ces résultats de la forêt communautaire peuvent être atteints, en particulier lorsque les politiques forestières au macro-niveau permettent les efforts⁶¹ de gouvernance locale. La réussite de la GCF a été rendue possible en veillant, premièrement, à ce que les parcelles individuelles de forêt communautaire soient plus grandes que petites et, deuxièmement, à ce que les communautés aient le droit d'établir des règles sur la manière de gérer les forêts⁶². Les chances de réussite sont également bien plus grandes lorsque les utilisateurs de la forêt participent à l'élaboration des règles de gouvernance forestière⁶³. Lorsqu'elles sont suffisamment autonomes, les communautés peuvent aider à gérer les forêts de manière à améliorer l'efficacité en réduisant le coût de la séquestration et du stockage du carbone dans les forêts. Les coûts de main-d'œuvre et d'administration supportés par les ministères des forêts sont généralement bien plus élevés que ce qui est versé aux gardes et aux décideurs communautaires pour des types de protection similaires⁶⁴.

⁵⁴ Chazdon, R. L. 2008 Beyond deforestation : restoring forests and ecosystem services on degraded lands. *Science* 320 : 1458-1460.

⁵⁵ Ranganathan, J., Daniels, R. J. R., Chandran, M. D. S., Ehrlich, P. R. et Daily, G. C. 2008 Sustaining biodiversity in ancient tropical countryside. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 105(46) : 17852-17854.

⁵⁶ Nepstad, D., Schwartzman, S., Bamberger, B., Santilli, M., Ray, D., Schlesinger, P., Lefebvre, P., Alencar, A., Prinz, E., Fiske, G., Rolla, A., 2006. Inhibition de la déforestation et des incendies en Amazonie par les parcs et les terres indigènes. *Conservation Biology* 20, 65-73.

⁵⁷ Porter-Bolland, L., E.A. Ellis, M.R. Guariguata, I. Ruiz-Mallén, S. Negrete-Yankelevich, V. Reyes-García. 2012. Les forêts gérées par la communauté et les zones forestières protégées : Une évaluation de leur efficacité de conservation à travers les tropiques. *Écologie et gestion des forêts* 268 : 6-17.

⁵⁸ Chhatrea, A. et A. Agrawal. 2009. Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106 : 17667-17670. doi10.1073/pnas.0905308106

⁵⁹ Chhatrea, A. et Agrawal, A. 2009 Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106 : 17667-17670.

⁶⁰ Les décideurs du MINEF sont particulièrement enthousiastes à l'égard de programmes tels que la plantation d'enrichissement d'arbres importants pour les éléphants (par exemple Moabi, Douka, etc. cf. l'article de Berzaghi) qui pourraient réduire le stress des populations d'éléphants lié à la rareté relative des fruits résultant du changement climatique.

⁶¹ Ostrom, E. 2009 Un cadre général pour l'analyse de la durabilité des systèmes sociaux-écologiques. *Science* 325 : 419-422.

⁶² Chhatrea, A. et Agrawal, A. 2009 Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106(42) : 17667-17670.

⁶³ Persha, L. A. Agrawal, et A. Chhatrea. 2011. Synergie sociale et écologique : Local Rulemaking, Forest Livelihoods, and Biodiversity Conservation. *Science* 331 : 1606-1608. DOI : 10.1126/science.1199343

⁶⁴ Somanathan, E., Prabhakar, R. et Mehta, B. S. 2009 Decentralization for cost-effective conservation. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106 : 4143-4147.

Gestion communautaire des forêts au Gabon

Le code forestier gabonais de 2001 prévoit des forêts communautaires dans le cadre du *domaine forestier rural*.

"La forêt communautaire est une portion du domaine forestier rural attribuée à une communauté villageoise en vue de réaliser des activités ou d'engager des processus dynamiques de gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan⁶⁵ de gestion simplifié."

Actuellement, il existe 48 forêts communautaires dotées de plans de gestion et 44 forêts communautaires créées à titre provisoire, pour un total de 16,7 millions d'hectares. Les 2560 villages du Gabon ont tous droit à des forêts communautaires, mais toutes les communautés ne sont pas engagées dans la gestion communautaire des forêts. Légalement, le MINEF est responsable du développement des plans de gestion des forêts communautaires en concertation avec les communautés locales.

"La délimitation, le classement et la gestion des forêts communautaires sont effectués gratuitement par l'administration⁶⁶ des eaux et forêts."

Cependant, le ministère ne s'est pas engagé historiquement dans le processus de création de forêts communautaires ou d'assistance aux communautés dans l'élaboration de plans de gestion. Étant donné que la plupart des communautés ne disposent pas des fonds ou de l'expertise technique nécessaires pour rédiger un plan de gestion, les sociétés d'exploitation forestière et les entrepreneurs ont demandé des permis de forêts communautaires au nom des communautés en échange de droits d'exploitation et du paiement de loyers nominaux, le cas échéant, sur le bois récolté. Les investisseurs utilisent abusivement les forêts communautaires pour accéder au bois à un coût très réduit⁶⁷.

Les critiques des quelques forêts communautaires existantes au Gabon affirment que leur promesse d'amélioration des revenus ruraux ou de rapatriement des terres coutumières a été pervertie, les intérêts privés utilisant la foresterie communautaire comme une nouvelle opportunité d'accaparement des terres. Si l'on ne transfère pas une grande partie des droits aux participants locaux, si l'on ne facilite pas la compréhension par les communautés locales de ces droits et des responsabilités qui vont de pair avec ces droits, et si l'on ne crée pas de liens fonctionnels entre les institutions décentralisées locales et les institutions de gouvernance au niveau macro, la décentralisation peut conduire à la capture des ressources par les élites locales et rester inefficace⁶⁸.

→ Le potentiel de réduction des émissions

La déforestation étant la source de jusqu'à 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les forêts jouent un rôle capital dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, la communauté internationale a reconnu que la réduction des émissions de carbone résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts⁶⁹ est essentielle pour limiter le réchauffement climatique.

Selon les estimations, les stocks de carbone dans le bassin du Congo s'élèveraient à 46 016 millions de tonnes^{70,71}. Les forêts denses constituent plus de 65 % du stock contre 35 % dans d'autres écosystèmes.

Deuxième plus grande étendue de forêt tropicale, les forêts du bassin du Congo sont indispensables dans la lutte contre le changement climatique. Le potentiel de réduction des émissions dans la région tient en grande partie : 1) au maintien, voire la réduction, du taux de déforestation généralement faible à mesure que les pays du bassin du Congo poursuivent leur développement économique, 2) à la réduction de dégradation des forêts, moyennant une bonne gestion forestière, l'exploitation forestière faible impact, les programmes de certification et l'arrêt de l'exploitation

⁶⁵ Gabon Code Forestier. Loi n°16-01 du 31 décembre 2001. Article 156.

⁶⁶ Gabon Code Forestier. Loi n°16-01 du 31 décembre 2001. Article 159.

⁶⁷ Dove, MR, A Johnson, M Lefebvre, P Burow, W Zhou, L Kanoi. 2019. "Who Is in the Commons : Defining Community, Commons, and Time in Long-Term Natural Resource Management". Perspectives mondiales sur la gestion des ressources communautaires à long terme. Ed. L. R. Lozy et T. H. McGovern. Cham : Springer, 23-402019.. DOI: HYPERLINK "https://dx.doi.org/10.1007/978-3-030-15800-2_3" [10.1007/978-3-030-15800-2_3](https://dx.doi.org/10.1007/978-3-030-15800-2_3)

⁶⁸ Persha, L, A. Agrawal, et A. Chhatre. 2011. Synergie sociale et écologique : Local Rulemaking, Forest Livelihoods, and Biodiversity Conservation. Science 331 : 1606-1608. DOI : 10.1126/science.1199343

⁶⁹ Stern N 2007 The Economics of Climate Change. The Stern Review (Cambridge: Cambridge University Press).

⁷⁰ Wasseige C. de, Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R., Mayaux P., 2009, Les forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 426 p. ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456.

⁷¹ Tchatchou B, Chia EL, Sufo-Kankeu R, Pérez-Terán AS, Tiani AM, Sonwa DJ, Kengoum F, Locatelli B, Mekou YB, Munoh A et Kenfack C. 2015. Changement climatique dans le Bassin du Congo : informations et connaissances échangées entre les acteurs. Document de Travail 185. Bogor, Indonésie : CIFOR.

illégal, de sorte que l'industrie forestière soit productive, mais aussi efficace ; et 3) à la protection des forêts à haute teneur en carbone contre des ravages et la destruction.

Comme démontré ci-dessus, la déforestation a toujours été moins sévère dans le bassin du Congo que dans d'autres régions, mais cela pourrait changer à mesure que le développement économique progresse⁷². Depuis le début du XXI^e siècle, on assiste à une vague d'acquisitions de terres aux fins de la culture du palmier à huile et de la production de caoutchouc secondaire en Afrique centrale. Des études récentes ont démontré que des approches de développement telles que l'approche « haut stock de carbone » (HSC), qui met l'accent sur la protection des forêts et l'atténuation des effets du changement climatique, ou l'approche dite de « haute valeur de conservation » (HVC), qui privilégie la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes, pourraient offrir des possibilités de pratiquer une agriculture exempte de déforestation grâce à un aménagement stratégique du territoire⁷³. De même, le choix d'un développement à faible émission de carbone forestier et la création d'espaces réservés peut également, dans certains, maintenir à zéro les émissions liées à l'agriculture⁷⁴.

Alors que la déforestation consiste à arracher des terres des arbres qui sont ensuite convertis à une utilisation non forestière, la dégradation des forêts elle est une diminution directement induite par l'homme des stocks de carbone dans les forêts, résultant d'une perte de couvert forestier qui est insuffisante pour être classée comme déforestation⁷⁵. À l'échelle mondiale, la dégradation des forêts touche une superficie beaucoup plus grande que la déforestation, ce qui est le cas dans le bassin du Congo où 28 % des forêts se trouvent dans des concessions forestières.

Pearson *et al.*⁷⁶ ont estimé la dégradation forestière totale à 2,1 Gt CO₂eq an⁻¹ dans les régions tropicales et subtropicales, dont 53 % proviennent de la coupe de bois, 30 % de la récolte de bois de feu et 17 % des incendies de forêt. Cela signifie que dans les zones tropicales, les émissions dues à la dégradation équivalent à environ un tiers de celles dues à la déforestation.

Pour neuf principaux pays producteurs de bois tropicaux (dont la République du Congo), les émissions provenant de l'exploitation forestière étaient en moyenne équivalentes à environ 12 % de celles dues à la déforestation⁷⁷ ; mais pour neuf pays dont les émissions dues à la déforestation étaient relativement faibles, les émissions provenant de l'exploitation forestière ont été jugées équivalentes à 50 % ou plus de celles provenant de la déforestation. Les principaux facteurs de dégradation des forêts englobent la récolte de bois (légale et illégale), la collecte de bois de chauffe, les feux de remplacement des peuplements et le pâturage des animaux dans la forêt (empêchant la régénération des forêts)⁷⁸. Un examen de la dégradation des forêts dans les régions tropicales et subtropicales a révélé que 51 % des perturbations étaient causés par la récolte de bois, 31 % par la récolte de bois de chauffe, 9 % par les feux et 7 % par le pâturage⁷⁹.

La perte de biomasse vivante due à la récolte de bois s'explique par les dégâts immédiats résultant de l'abattage de certains arbres, les dommages causés de manière accidentelle aux arbres environnants et les infrastructures pour enlever les grumes de la forêt⁸⁰. La perte de biomasse et de carbone peut être réduite grâce à l'application de techniques d'exploitation forestière à faible impact (EFI)⁸¹. Même si l'intensité d'abattage est relativement faible dans le bassin du Congo par rapport à d'autres régions tropicales, on peut toujours obtenir des effets positifs de l'EFI en

⁷² Feintrenie, L. (2014). Agro-industrial plantations in Central Africa, risks and opportunities. *Biodivers. Conserv.*, 23, 1577–1589.

⁷³ Austin, K., M. Lee, C.J. Clark, B. Forester, D. Urban, L.J.T. White, P. Kasibhatla, et J.R. Poulsen. 2017. An assessment of high carbon stock and high conservation value approaches to sustainable oil palm cultivation in Gabon. *Environmental Research Letters* 12(1): 014005.

⁷⁴ Feintrenie, L. (2014). Agro-industrial plantations in Central Africa, risks and opportunities. *Biodivers. Conserv.*, 23, 1577–1589.

⁷⁵ GIEC. Definitions and methodological options to inventory emissions from direct human-induced degradation of forests and revegetation of other vegetation types. Dans : Penman J, Gytarsky M, Hiraishi T, Krug T, Kruger D, Pipatti R, Buendia L, Miwa K, Ngara T, Tanabe K et Wagner F, éditeurs. Miura : Institute for Global Environmental Strategies (IGES); 2003.

⁷⁶ Pearson TRH, Brown S., Murray L., Sidman G. Greenhouse gas emissions from forest degradation: an underestimated source. 2017. *Carbon Balance and Management* 12: 3. doi: DOI 10.1186/s13021-017-0072-2.

⁷⁷ Pearson TRH, Brown S., Casarim F.M. Carbon emissions from tropical forest degradation caused by logging. *Environ Res Lett.* 2014. doi:10.1088/1748-9326/9/3/034017.

⁷⁸ GOF-C-GOLD. A sourcebook of methods and procedures for monitoring and reporting anthropogenic greenhouse gas emissions and removals associated with deforestation, gains and losses of carbon stocks in forests remaining forests, and forestation. Version de rapport de GOF-C-GOLD destiné à la COP19-2, (Bureau du Projet sur la couverture terrestre de GOF-C-GOLD, université de Wageningen, Pays-Bas) ; 2013.

⁷⁹ Hosonuma N, Herold M, De Sy V, De Fries RS, *et al.* An assessment of deforestation and forest degradation drivers in developing countries. *Environ Res Lett.* 2012;7:1-12.

⁸⁰ Medjibe VP, Putz FE, Starkey MP, Ndouna AA et Memiaghe HR. 2011. Impacts of selective logging on above-ground forest biomass in the Monts de Cristal in Gabon. *Forest Ecology and Management* 262 :9, 1799-1806.

⁸¹ Putz FE, Zuidema PA, Synnott T, Penã-Claros M, Pinard MA, Sheil D, Vanclay JK, Sist P, Gourlet-Fleury S, Griscom B, Palmer J, Zagt R (2012). Sustaining conservation values in selectively logged tropical forests: the attained and the attainable. *Conserv Lett.* doi:10.1111/j.1755-263X.2012.00242.x.

établissant des plans de coupe détaillés visant à réduire les dégâts causés par les voies d'acheminement des grumes⁸². Ezzine de Blas et Pérez⁸³ soutiennent que les pratiques d'EFI ne sont pas été totalement appliquées en Afrique centrale, en partie à cause des comportements hétérogènes de l'industrie forestière, mais que la certification s'avère prometteuse pour promouvoir l'EFI.

→ Séquestration et émissions du secteur de l'UTCF

Au Gabon, le secteur de l'UTCF (l'utilisation des terres, leurs changements et la forêt) est de loin le premier puits de carbone (biomasse et sols) avec une séquestration moyenne de 81,1 MteqCO₂/an sur la période 1990-2015. Mais dans le même temps, le secteur UTCF est aussi la première source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une moyenne de 47,3 MteqCO₂/an sur la même période. En effet, la dégradation forestière, liée en particulier aux activités d'exploitation forestière, constitue la principale source d'émission du secteur UTCF depuis plusieurs décennies.

En 2000, l'UTCF était responsable d'environ 93 % des émissions de GES du Gabon. Ces émissions étaient notamment liées à la déforestation (6,7 MteqCO₂/an) et surtout à la dégradation forestière (74,3 MteqCO₂/an) (PR, 2015). Le Gabon procède actuellement à un réexamen de l'estimation de ses émissions/suppression des émissions de GES et à une réécriture de sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) aux fins de la CCNUCC. Ces activités ont été financées par la Proposition de préparation (RPP) soumise par le Gabon au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) et par CAFI (voir la section 3.3 ci-dessous).

On retrouvera au tableau 1 des données plus anciennes sur l'évolution de la contribution de la déforestation et de la dégradation des forêts aux émissions, qui seront officiellement mises à jour dans le nouveau Niveau de référence des émissions des forêts (FREL) du Gabon.

Sur la période 1990-2018, quatre changements significatifs relatifs aux émissions/absorptions de GES du secteur de l'UTCF sont à souligner :

- Les émissions liées à la déforestation ont presque doublé entre 2000 et 2018, passant de 4,4 millions de tCO₂eq/an sur la période 2000-2009 à 8,0 millions de tCO₂eq/an sur la période 2010-2018⁸⁴;
- Les émissions liées à la dégradation forestière ont été réduites de près de 68 %, passant de 349 169 tCO₂eq/an 2000-2009 à 118 259 tCO₂eq/an 2010-2018)⁸⁵
- Si elle demeure la principale source d'émissions, la part de la dégradation forestière par rapport à celle de la déforestation a largement diminué. En 2015, la dégradation ne représente plus que 56 % des émissions de ce secteur, alors qu'elle en représentait 98 % en 2005 ;
- Les émissions dues au secteur de l'UTCF ont été réduites de plus de moitié entre 2005 (80,3 MteqCO₂/an) et 2015 (29,8 MteqCO₂/an), du fait de mesures prises par le gouvernement du Gabon.

TABLEAU 1. ESTIMATIONS DE L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES LIÉES A LA DÉFORESTATION ET A LA DÉGRADATION ENTRE 1990 ET 2015 AU GABON (CNC, 2016)

| Année | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 | 2015 | Moyenne |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Déforestation | 6,675,840.00 | 6,675,840.00 | 1,390,800.00 | 333,792.00 | 12,183,042.00 | 5,451,862.80 |
| Dégradation | 24,400,000.00 | 74,326,895.70 | 78,901,895.70 | 14,446,752.00 | 17,664,038.40 | 41,947,916.36 |
| Sequestration | (81,386,874.31) | (81,063,096.07) | (80,978,104.28) | (80,970,009.82) | (81,215,553.37) | (81,122,727.57) |
| Emissions nettes | (50,311,034.31) | (60,360.37) | (685,408.58) | (66,189,465.82) | (51,368,472.97) | (33,722,948.41) |

→ Présentation des tendances et des principaux moteurs de la déforestation

Grâce à divers projets internationaux de télédétection et au travail de l'Agence gabonaise d'étude et d'observation spatiale (AGEOS), le Gabon possède une cartographie complète de son couvert forestier pour les années 1990, 2000, 2010 et 2015. Des estimations relatives à la déforestation et aux changements d'usage des terres ont donc pu être réalisées.

⁸² Medjibe, V.P., Putz, F.E. et Romero, C., 2013. Certified and uncertified logging concessions.

⁸³ Ezzine de Blas De et Pérez MR. 2008. Prospects for reduced impact logging in Central African logging concessions. Forest Ecology and Management 256:1509-1516.

⁸⁴ Niveau de référence forestier REDD+ national proposé par le Gabon, février 2021

⁸⁵ Niveau de référence forestier REDD+ national proposé par le Gabon, février 2021

Sur la période 1990-2000, le taux de déforestation net (pertes et gains de forêts) a été estimé à 0,26 %, soit une perte nette de couvert forestier d'un peu plus de 61 000 ha sur 10 ans et un taux annuel de déforestation de 0,026 %. Ce taux est faible et reste inférieur aux estimations précédemment publiées notamment par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Sur cette même période, la déforestation brute (pertes de forêts) a été estimée à un peu plus de 100 000 ha, dont près de la moitié serait due à l'exploitation forestière et en particulier à l'ouverture de pistes forestières (47 %) alors que près d'un tiers de la déforestation serait due à la conversion de la forêt en prairies/jachères (36 %).

Sur la période 2000-2010, une baisse très significative de la déforestation a été observée, cette dernière ayant été estimée à 0,04 % sur dix ans soit 0,004 % par an en moyenne. La déforestation brute constatée entre 2000 et 2010 est d'environ 25 500 hectares soit quatre fois moins que lors des dix années précédentes (1990-2000). On observe ainsi une baisse très nette des conversions de forêts en pistes forestières, en prairie/jachère et en culture.

Sur la période 2000-2010, la déforestation observée est presque entièrement compensée par l'accroissement des zones forestières sur des terrains non forestiers (58 % étant dû au reboisement spontané de pistes forestières abandonnées). Cette réduction du taux de déforestation nette s'expliquerait notamment par les mesures prises, telles que la révision du Code forestier en 2001 ou la création d'un réseau de Parcs nationaux (PN) en 2002. Plus récemment, l'AGEOS a cartographié l'évolution du couvert forestier entre 2010 et 2015. En 2015, la forêt occupe 23,6 millions d'hectares soit 89 % du territoire. La déforestation brute sur la période 2010-2015 est estimée à 96 230 hectares tandis que la déforestation nette est de 59 406 hectares (Cf. Figure ci-dessous).

La déforestation observée est principalement associée aux activités d'exploitation forestière (33,8 %) et d'agro-industrie (20,7 %) ainsi que, dans une moindre mesure, à l'exploitation minière (0,2 %) et à la réalisation de grandes infrastructures telles que les barrages hydroélectriques (4,5 %). Une catégorie large regroupant divers autres moteurs de déforestation, tels que l'étalement urbain, la création de routes et les activités rurales, représente environ deux cinquièmes de la déforestation observée (40,9 %).

TABLEAU 2. QUANTIFICATION DES MOTEURS DE DÉFORESTATION AU GABON ENTRE 2010-2015 (AGEOS, 2016)

| | Pertes (Ha) | | Gains (Ha) | |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | Ha | % | Ha | % |
| Au sein des concessions forestières | 32 500 | 33,8 | 12 067 | 34,8 |
| Au sein des Concession agro-industrielles | 19 896 | 20,7 | 709 | 2,1 |
| Au sein des concessions minières | 163 | 0,2 | 70 | 0,2 |
| Grandes infrastructures (barrage Grand Poubara) | 4 289 | 4,5 | | |
| Autres (Pôles urbains, routes, activités rurales, etc.) | 39 383 | 40,9 | 23 977 | 62,9 |
| Totale | 96 230 | 100 | 36 824 | 100 |

Bien que des variations aient été observées au cours des différentes périodes, il apparaît que le Gabon est soumis à des taux de déforestation très limités par rapport à ses voisins dans la sous-région. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment la faible densité démographique, le développement limité du secteur agricole et la relative prospérité qu'a connue le pays du fait de ses exportations pétrolières.

Par rapport à ses voisins en Afrique Centrale, le Gabon a en effet la particularité d'avoir une population peu nombreuse (2,3 million d'habitants en 2017) et à 90 % urbaine en 2015. La densité de population moyenne du pays est évaluée à 6,7 habitants/km², mais de larges portions du territoire (30 Départements sur 48) présentent des densités inférieures à 2 habitants/km² (DGS, 2020)⁸⁶.

Ces éléments relatifs à la démographie expliquent notamment le fait que l'agriculture sur brûlis ou encore l'extraction de bois énergie ne constituent pas des moteurs importants de déforestation et de dégradation forestière au Gabon. Quant à l'agriculture gabonaise, qu'elle soit à vocation vivrière ou commerciale, elle est historiquement peu développée, les surfaces dédiées étant relativement restreintes et les rendements assez faibles. Les surfaces agricoles exploitées occupaient moins de 1 % de la superficie du territoire en l'an 2000, soit environ 250 000 ha.

De plus, la production agricole a subi un déclin continu, passant de 15 % du PIB dans les années 1960, à moins de 5 % en 2002 et à peine 1 % en 2010. Ainsi, l'agriculture n'a pas constitué un moteur de déforestation important au Gabon ces dernières décennies. Les données disponibles corroborent ces analyses : la conversion de forêts en cultures agricoles était marginale puisqu'elle ne représentait qu'environ 4 % de la déforestation totale entre 1990-2000 et

⁸⁶ Direction générale de la statistique. 2020. Recensement général de la population des logements. Libreville

moins de 0,4 % entre 2000 et 2010. On observe toutefois une inflexion récente des tendances, puisque 20,7 % de la déforestation observée entre 2010 et 2015 est localisée à l'intérieur de concessions agro-industrielles.

Sans une planification appropriée de l'affectation des terres, l'intensification de l'activité agricole devrait continuer à être la principale cause de déforestation future. Une intervention calculée doit faire partie intégrante des stratégies futures d'atténuation adoptées par le pays. Ce défi est relevé à travers le Programme CAFI 1, qui devrait être élargi en 2020 grâce à des investissements supplémentaires de la phase 2 du Programme CAFI (voir la note conceptuelle du Programme CAFI 2 intitulée « Avoiding Emissions from Agricultural Intensification » et le descriptif de projet correspondant).

En résumé, le secteur forestier continue de compter parmi les principales sources des émissions terrestres du pays. Il s'ensuit que les programmes visant à réduire les émissions non obligatoires du secteur contribueront considérablement aux objectifs nationaux de réduction des émissions du Gabon. Le présent Programme vise à soutenir la volonté du Gabon de réduire sensiblement les émissions du secteur forestier par la mise en œuvre d'une stratégie nationale de certification forestière qui favorise les techniques d'EFI-C dans les opérations forestières (Objectif 1, Activités 1 à 5).

→ Engagements et défis du Gouvernement pour la réduction des émissions du secteur UTCF

Dans le cadre des objectifs qu'il s'est fixé dans sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), le Gabon vise à réduire de 50 % ses émissions de GES d'ici à 2025 par rapport à l'année 2005. L'UTCf représentant plus de 90 % des émissions du pays, les initiatives dans ce secteur ont un fort potentiel d'atténuation.

Pour cela, un des défis majeurs que doit relever le Gabon consiste à réduire les émissions de GES liées à l'exploitation forestière. Certaines mesures ont déjà été prises, d'autres sont en cours ou prévues, comme détaillé ci-dessous.

En 2001, le Gabon a adopté et mis en œuvre un nouveau Code forestier, obligeant les forestiers à aménager durablement les concessions, afin d'allonger les rotations (de 15 à 25 ans) et de réduire les dégâts liés à l'exploitation. Si cette mesure a certainement contribué à la réduction des émissions liées à la dégradation forestière observée après 2005, les défis pour s'assurer de la bonne application des plans d'aménagement forestiers restent néanmoins nombreux et complexes.

En 2002, le Gabon a créé un réseau de 13 Parcs nationaux (PN), interdisant de fait l'exploitation forestière sur 11 % du territoire, auxquels s'ajoutent deux réserves de chasse et deux réserves de faune occupant 1,9 % du territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, 1,3 Mha de concessions forestières a été annulé. La surveillance du réseau d'aires protégées du Gabon par l'ANPN reste toutefois difficile, notamment en raison de l'existence d'activités illégales de braconnage, d'exploitation minière artisanale et d'exploitation forestière.

En 2009, le Gouvernement a rendu obligatoire la transformation de 75 % des grumes produites au Gabon avant export. Cette mesure, visant à générer plus de valeur ajoutée sur le territoire national dans le secteur forêt-bois, a notamment contribué à une professionnalisation du secteur, ainsi qu'à une baisse significative de la production totale de bois, entraînant donc une réduction des émissions.

La révision du Code forestier, initiée en 2015, est en cours de finalisation et vise à intégrer les ambitions du pays en matière de gestion durable des forêts, notamment l'interdiction de l'exportation de grumes et des dispositions plus rigoureuses pour l'application des plans d'aménagements forestiers et la préservation des parcs naturels. Ce nouveau Code forestier, qui pourrait être approuvé définitivement en 2018, devrait contribuer à renforcer le cadre réglementaire pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du secteur UTCF au Gabon.

Dans l'optique de réduire les émissions du secteur forestier, le Gouvernement s'est également engagé à une réduction des surfaces de permis forestiers. Cette réduction des surfaces sous exploitation devrait ainsi mécaniquement entraîner une réduction des émissions totales de GES du secteur UTCF. Un processus d'audit visant à déterminer où et comment réduire la superficie des forêts de production est en cours.

En parallèle, le Gabon conduit depuis plusieurs années des négociations avec l'Union européenne pour trouver un accord d'« Application des réglementations forestières, gouvernance et échange commerciaux » (FLEGT). Ce dernier devrait permettre de renforcer le contrôle et la traçabilité de la légalité du bois exporté depuis le Gabon et donc réduire la part du bois exploité illégalement dans les exportations du pays. La légalité du secteur est une première étape impérative vers la réduction des émissions du secteur et constitue un socle fondamental pour les activités décrites dans ce descriptif de programme. L'établissement d'un registre et d'une base de données pour la transparence au sein de la Direction des Forêts (Activité 1.2.1), d'une part, et l'évaluation de l'ensemble des plans d'aménagement existants et l'analyse de la légalité des opérations forestières existantes (Activité 1.2.3), d'autre part, renforceront les travaux amorcés dans le cadre du Programme FLEGT.

Engagement RPP/FCPF : En 2017, le Gabon s'est engagé à soumettre sa Proposition de préparation (RPP) au FCPF et s'est lancé dans un processus visant à mieux cerner les émissions du secteur forestier et à élaborer des protocoles techniques pour aider à atténuer les émissions forestières non obligatoires.

En septembre 2018, le président Ali Bongo Ondimba a pris une autre mesure inédite pour assurer une gestion forestière durable, dans le but de permettre au Gabon de s'acquitter des engagements lui incombant au titre de la CDN concernant la réduction des émissions du secteur forestier, en déclarant que toutes les sociétés forestières opérant au Gabon devaient obtenir des certifications FSC. Les normes de certification FSC ont été retenues parce qu'elles sont actuellement considérées comme l'étalon-or et englobent des lignes directrices pour l'EFI-C et la gestion à l'échelle écosystémique (FSC-EC) qui dépassent celles d'autres organismes de certification. L'État entendait ainsi à faire savoir au secteur privé et aux partenaires internationaux tout le sérieux qu'il attachait à la règle selon laquelle seules les normes environnementales et sociales les plus rigoureuses seront acceptées⁸⁷ et à l'idée de devenir un leader mondial sur le marché du bois certifié.

Afin de mettre en œuvre cette décision des pouvoirs publics, le premier atelier sur la certification des activités de la filière forêt-bois au Gabon a été organisé par le ministère des Eaux et Forêts en charge de l'Environnement, et a bénéficié de la facilitation technique du Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon émergent (BCPSGE), les 22 et 23 novembre 2018, et les actions d'ordre général à mener pour atteindre les objectifs nationaux de certification ont été débattues entre les acteurs gouvernementaux et privés.

L'effet 1 de ce Programme consiste à aider les autorités à créer les conditions propices au succès de la mise en œuvre de la politique de certification en apportant un appui 1) à l'établissement et l'application de protocoles institutionnels pour les réformes (y compris un soutien technique pour la définition des normes nationales) (PPA 1, Activité 1.1) ; 2) à l'établissement d'un registre à la mise en place d'une base de données et d'archives de registre pour la traçabilité (Activité 1.2) ; 3) à la mise sur pied d'une équipe de supervision et d'audit sur le terrain (Activité 1.3) ; et 4) à la formation et au renforcement des capacités des fonctionnaires du ministère, des contrôleurs sur le terrain et des employés du secteur privé (Activité 1.5).

En mai 2019, le président a en outre affiché sa détermination à réformer le secteur forestier en limogeant aussi bien le vice-président que le ministre de la Forêt pour des motifs liés à des activités illégales et à la corruption. Un soutien politique de haut niveau en faveur de la répression des activités illégales a été davantage souligné par la nomination du professeur Lee White au poste de ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Il faudra améliorer l'application des lois et la surveillance des opérations forestières sur le terrain pour réaliser les initiatives ambitieuses consistant à améliorer la gestion forestière, réduire les émissions du secteur forestier et mettre un terme à l'illégalité. L'objectif 2 du Programme soutient ces initiatives par la création et le déploiement d'une unité d'élite chargée de l'application des lois forestières.

3. Contexte du Programme

3.1. Cadre et contexte

Le Gabon a signé la Déclaration conjointe de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) le 29 septembre 2015 à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cadre de sa participation à CAFI, le Gabon a d'abord élaboré un Cadre d'investissement national (CIN) qui a été présenté au Conseil d'administration de CAFI le 7 décembre 2015 puis à nouveau le 27 avril 2017. Le CIN a été approuvé par le Conseil d'administration de CAFI le 27 juin 2017 et une lettre d'intention a été signée entre l'État gabonais et CAFI. Dans la lettre d'intention, le Gabon s'est engagé à réduire ses émissions de GES issues des activités forestières de 50 % d'ici 2025 – en retenant l'année 2005 pour le niveau de référence. Pour sa part, CAFI s'est engagée à obtenir et à mobiliser des fonds à l'appui de la mise en œuvre du CIN.

Un descriptif de programme pour soutenir la première phase de ces activités a ensuite été élaboré et approuvé. Nous utiliserons l'appellation CAFI 1 pour faire référence à la première phase des activités du Programme afin de faire la distinction avec le présent descriptif de programme et les autres programmes parallèles. Deux objectifs spécifiques

⁸⁷ Le pays pourrait réviser cette exigence particulière de la certification FSC afin de prendre en compte d'autres systèmes de certification lors d'une évaluation future (par exemple, lorsque le processus de certification est bien avancé et que les exigences techniques propres au pays – les normes nationales de certification – ont été définies (Pré-activité 1). L'établissement du Registre et des bases de données de traçabilité permettra au ministère d'évaluer l'échelle des concessions, par étapes, les progrès vers les critères de certification, et de formuler des recommandations à l'effet de modifier les politiques le cas échéant.

ont été retenus pour CAFI 1, à savoir : 1) élaborer et mettre en œuvre, de manière transparente et participative, un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui organise et optimise l'utilisation des terres et des ressources forestières par les différents secteurs économiques du pays ; et 2) établir un Système national d'observation des ressources naturelles et forestières (SNORNF). Les détails de ces activités se trouvant dans le descriptif du programme CAFI 1, ils ne seront pas repris dans le présent document.

La planification optimale de l'affectation des terres et la surveillance efficace du secteur UTCF sont des activités interdépendantes et complémentaires. Ils constituent tous les deux des initiatives transversales et multisectorielles essentielles à la promotion d'un développement sobre en carbone pour le Gabon. Ils fournissent également un mécanisme de réattribution des permis forestiers lorsque la certification n'est pas obtenue par les opérateurs existants, assurant la surveillance de la déforestation liée à l'aménagement de routes et au développement d'autres infrastructures associées aux activités forestières, et le contrôle des émissions provenant de la dégradation par des mesures réalisées sur le terrain (IRN). Comme indiqué précédemment, la réduction des émissions par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle globale de la foresterie (c'est-à-dire le RIL-C) jouera un rôle essentiel dans les actions futures du Gabon et constituera une partie importante de son programme de certification des concessions forestières.

Ainsi, les produits du PNAT et SNORNF définis dans le descriptif du programme CAFI 1 constitueront la base de référence pour valider les réductions d'émissions résultant des activités définies dans le présent descriptif de programme (que nous appellerons ProDoc). Le Programme décrit dans le présent descriptif vise à réduire les émissions émanant du secteur forestier grâce à un processus de certification forestière à l'échelle nationale et à l'amélioration de l'application des lois forestières.

Les liens spécifiques entre ce Programme élargi et les buts, objectifs et jalons communs définis dans la lettre d'intention entre CAFI et le Gabon sont définis dans la figure 3.

TABLEAU 3. JALONS COUVERTS PAR LE PROGRAMME

| Jalons couverts directement ou indirectement par le programme concession forestière : 2c, 3d (i, ii et iii) , 3f | | |
|--|---|---|
| Résultats attendus du programme | Jalon de la LOI auquel le programme/ contribution directe ou indirecte | Indicateurs CAFI |
| Effet 1 : un processus de certification de l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre | Contribution directe au Jalon 3d ii (2019) : un rapport <i>sur la mise en application des plans d'aménagement qui démontrent une augmentation de la surface sous gestion durable, en pourcentage de la surface totale sous concessions, en comparaison à juin 2017</i> ; Contribution directe au jalon 3c Contribution indirecte au jalon 3e | Pourcentage (et géolocalisation) d'hectares de forêts sous certification |
| Produit 1.1. Le contexte institutionnel pour la réforme politique / juridique, la mise en œuvre, la supervision et le suivi des projets et défini | Contribution directe au Jalon 3d i (2019) : <i>Finalisation et mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire pour la gestion forestière, l'exploitation et le commerce du bois, cadre adopté selon des échanges inclusifs entre parties prenantes nationales</i> ; y compris l'élaboration de normes de certification nationales et le dialogue structuré | F.E.6 : Modification des pratiques des petites et moyennes entreprises pour lutter contre la dégradation causée par la foresterie |
| Produit 1.2. Un registre des opérateurs / entreprises qui acceptent de participer volontairement à l'identification du processus de certification à l'échelle nationale est créé | Contribution indirecte au jalon 3di | F.E.6 : <i>Changement des pratiques des PME afin d'adresser la dégradation causée par la foresterie</i> |
| Produit 1.2.3 Un audit par une tierce partie des plans d'aménagement et de la documentation officielle existants est réalisé | Contribution indirecte aux jalons 3dii et 3d iii | F.E.1a Surfaces (en ha) et pourcentage de forêts avec des plans d'aménagement |
| | | F.E :1.b : Qualité de la mise en œuvre des plans d'aménagement |
| Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de contrôle / audit sur le terrain est mis en œuvre | Contribution directe au Jalon 3d iii <i>Rapport sur le Renforcement des capacités de l'administration forestière dans les domaines de la surveillance et de l'application des lois, avec notamment la mise en place d'un système d'information et la formation des fonctionnaires.</i> | |
| | Contribution directe au jalon 2 c : <i>Soumission d'un Rapport biennal actualisé</i> | |

| | | |
|--|---|--|
| Produit 1.4. Les niveaux de référence de carbone sont déterminés | <p>Contribution indirecte au jalon 3f</p> <p><i>Établissement d'une cible de réduction des émissions par hectare et des émissions totales provenant de la dégradation des forêts pour les concessions forestières résiduelles et élaboration et adoption d'un plan d'action pour atteindre cette cible, avec notamment des améliorations des critères d'exploitation visant à réduire les impacts par hectare sur le climat et la biodiversité.</i></p> | |
| Produit 1.5. Les fonctionnaires du ministère, les auditeurs sur le terrain et les employés du secteur privé sont formés à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des normes nationales de certification. | <p><i>Contribution directe au jalon 3 c iii : Rapport sur le renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de contrôle, d'audit et d'exploitation forestière et d'application des lois forestières</i></p> | |
| Produit 2.1. 30 agents sont identifiés et formés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | <p><i>Contribution directe au jalon 3 c iii : Rapport sur le renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de contrôle, d'audit et d'exploitation forestière et d'application des lois forestières</i></p> | |
| Produit 2.4. Améliorer la capacité d'application transparente et objective de la loi | <p><i>Contribution directe au jalon 3 c iii : Rapport sur le renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de suivi et d'audit des activités d'exploitation forestière et d'application des lois forestières.</i></p> | |
| Effet 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays. | <p><i>Contribution directe à l'étape 1.e : établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route pour assurer la participation et le consentement préalable libre et éclairé dans les décisions d'aménagement du territoire qui impliquent les populations forestières et les communautés traditionnelles.</i></p> <p><i>Contribution directe à l'étape 1.d.iv : Promouvoir les avantages sociaux et environnementaux et minimiser et atténuer les risques sociaux et environnementaux potentiels (par le biais de sauvegardes).</i></p> | |
| Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | <p><i>Contribution indirecte à l'étape 1.e : établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route pour garantir la participation et le consentement préalable libre et éclairé dans les décisions d'aménagement du territoire qui impliquent les populations forestières et les communautés traditionnelles.</i></p> | |
| Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | <p><i>Contribution directe à l'étape 1.e : établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route pour assurer la participation et le consentement préalable libre et éclairé dans les décisions d'aménagement du territoire qui impliquent les populations forestières et les communautés traditionnelles.</i></p> | |
| Produit 3.2. Un audit sur le terrain des permis de forêts communautaires existants est réalisé. | <p><i>Contribution directe au point 3.c. : un plan ambitieux de lutte contre l'exploitation illégale des forêts est élaboré, validé de manière participative et mis en œuvre progressivement, notamment sur la base des progrès concrets réalisés dans le processus de négociation de l'accord de partenariat volontaire entre le Gabon et le FLEGT.</i></p> | |
| Produit 3.3. Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires. | <p><i>Contribution indirecte à 3.d.iii : Augmentation de la capacité de suivi et d'application de l'administration forestière, notamment systèmes d'information et fonctionnaires formés</i></p> | |
| Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1) | <p><i>Contribution directe à l'étape 1.e : établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route pour assurer la participation et le consentement préalable libre et éclairé dans les décisions d'aménagement du territoire qui impliquent les populations forestières et les communautés traditionnelles.</i></p> | |
| Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés | <p><i>Contribution directe à l'étape 1.e : établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route pour assurer la participation et le consentement préalable libre et éclairé</i></p> | |

| | | |
|---|--|--|
| | <i>dans les décisions d'aménagement du territoire qui impliquent les populations forestières et les communautés traditionnelles.</i> | |
| Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis. | <i>Contribution directe à l'étape 1.e : établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route pour assurer la participation et le consentement préalable libre et éclairé dans les décisions d'aménagement du territoire qui impliquent les populations forestières et les communautés traditionnelles.</i> | |

3.2. Expérience des organisations participantes dans le domaine et enseignements tirés

Le Programme porté par le Gouvernement gabonais à travers la signature du ministre de l'Économie et des Finances, sera principalement mis en œuvre par quatre organisations/entités publiques, aux profils et compétences complémentaires :

- Le Conseil national climat (CNC) ;
- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB)
- L'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR)
- L'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), laquelle devrait en principe être renommée au cours des prochains mois Agence nationale pour la préservation de la nature ;

Ces dernières, disposent chacune d'une expérience pertinente justifiant pleinement leur participation active dans la mise en œuvre du Programme. En outre, TNC sera l'agence d'exécution et devra rendre compte des résultats au gouvernement du Gabon.

→ **Expérience du Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'environnement, chargé du Plan Climat (MFME)**

Le Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat (MFME) joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique d'exploitation forestière durable, en application du code forestier (2001), qui fixe les dispositions administratives préalables à l'exploitation forestière.

En matière de forêts, le MFME est notamment chargé :

- d'élaborer et conduire la mise en œuvre de la politique forestière ;
- de faire l'inventaire continu des ressources forestières ;
- de protéger et restaurer les écosystèmes forestiers et d'en conserver la biodiversité ;
- de valoriser les ressources et les écosystèmes forestiers ;
- d'assurer la régularité et la durabilité de la production des produits forestiers ;
- de concilier les impératifs de développement avec la préservation des ressources forestières.

L'administration forestière joue un rôle central dans le processus d'aménagement forestier, par l'examen de la conformité des documents produits par les opérateurs, la validation des plans d'aménagement, ainsi que par le contrôle et l'évaluation de leur mise en œuvre.

Les directions provinciales assurent le déploiement au niveau provincial, des compétences dévolues à la Direction générale des Forêts (DGF). Chaque direction provinciale comprend des services provinciaux et départementaux, dont le service de police forestière.

→ **Expérience du CNC**

Au lendemain de la Conférence des Parties sur le changement climatique de Copenhague qui s'est tenue en décembre 2009, le Président de la République du Gabon a décidé de créer le CNC. Le Décret n°0122/PR/MRPICIRNDH portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNC a été signé le 23 avril 2010.

Le CNC est directement présidé par le Président de la République. Il est composé du Premier ministre, qui joue le rôle de vice-président, et des représentants de 12 ministères, qui sont membres. Il comprend un Comité de gestion, un Secrétariat permanent et neuf Comités techniques sectoriels (énergie ; industrie ; agriculture, forêt et pêche ; transport ; déchets ; sensibilisation ; formation et recherche ; télécommunication).

Le CNC a pour mission principale l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. Il doit donc logiquement être impliqué dans tout projet visant à réduire ou minimiser les émissions de GES du secteur UTCF.

Dès sa création, le CNC a été chargé d'élaborer le PNC du Gabon, qui a finalement été publié en 2012. Au cours de ce processus, le CNC a notamment coordonné les échanges interministériels et l'assistance technique internationale. Le PNC constitue le document de référence du Gabon pour l'intégration des problématiques climatiques dans tous les secteurs d'importance pour le développement du pays (forêt, agriculture, hydrocarbures, énergie, mines, habitat, etc.). Une description synthétique de son contenu est proposée en page 25 du CIN du Gabon.

Fin 2011, le CNC a également été chargé de formuler les termes de référence d'un PNAT répondant aux objectifs fixés par le PSGE. Le Secrétaire général du gouvernement (SGG) a validé le plan de travail proposé par le CNC et lui a confié la coordination technique de l'élaboration du PNAT V0 qui a débuté en 2012 et s'est achevée en 2015. Pendant trois ans, le CNC a ainsi assuré la maîtrise d'œuvre et coordonné l'ensemble des travaux réalisés par des experts techniques et juridiques pour l'élaboration du PNAT V0. Son implication dans la suite du processus d'élaboration du PNAT est donc pleinement justifiée.

Le CNC est aujourd'hui l'entité point focal au Gabon du Fond vert pour le climat (FVC). Dans ce cadre, il a bénéficié en 2017 d'un financement de 300 000 US\$ sur six mois pour son renforcement de capacités et l'élaboration d'un cadre pays intégrant des propositions de projets à soumettre au FVC. Dans ce cadre, il a contribué au renforcement de capacités des acteurs gabonais, en organisant des ateliers de formation sur la finance climat et le FVC.

Depuis 2010, le CNC a acquis une expérience précieuse en matière de compréhension des enjeux liés au changement climatique, de coordination interministérielle, et de planification de l'affectation des terres qui justifie pleinement sa participation au présent Programme.

Enfin, le CNC est le chef de file technique de toutes les activités interministérielles liées au climat et dirige les négociations techniques et la mise en œuvre du programme CAFI 1 actuel. De ce point de vue, les dispositions institutionnelles et les structures de gestion nécessaires à la mise en œuvre du programme CAFI 2 sont déjà bien établies au sein du CNC. Voir les sections 7 et 8 de ce descriptif de programme pour plus d'informations sur les rôles et responsabilités du CNC à l'égard du programme CAFI 1 existant.

➔ **Expérience de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois**

L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB) doit devenir l'opérateur technique de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Ministère.

Créée par décret (n°1400/PR/MEF du 06/12/11), l'AEAFFB est un établissement public à caractère administratif. Placée sous la tutelle technique du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, elle jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Elle est composée de 40 agents, fonctionnaires mis en position de détachement. L'Agence est composée d'un Conseil d'Administration, d'une Direction générale et d'une Agence comptable.

La mission confiée à l'Agence est de contribuer à la promotion des activités de la filière forêt-bois en assurant un appui technique et des conseils, notamment en matière :

- d'inventaire forestier;
- d'aménagement forestier;
- d'agrèage;
- de certification forestière;
- de traçabilité;
- de veille économique, politique et stratégique.

Les ressources de l'Agence sont constituées : des dotations budgétaires de l'État, des contributions des partenaires au développement ; des ressources propres et de dons et legs.

La dotation de l'État est passée d'un milliard de FCFA en 2008 à 280 millions FCFA en 2014 pénalisant ainsi la mise en œuvre d'activités et le suivi du plan de travail.

L'AEAFFB jouera le rôle d'Agence d'exécution pour les activités de supervision et d'audit sur le terrain définies sous l'Activité 1.3. Elle fera en outre office de coordonnateur/hôte du comité chargé de promouvoir un dialogue structuré

entre les administrations gabonaises et les opérateurs du secteur privé participant au processus de certification forestière.

→ **Expérience de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR)**

L'Agence Gabonaise de Normalisation est un établissement public à caractère industriel et administratif. L'AGANOR est placée sous la tutelle technique du ministre chargé de l'Industrie.

Créée par décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014, l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) est un établissement public à caractère industriel et administratif.

L'AGANOR est placée sous la tutelle technique du ministre chargé de l'Industrie. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière.

L'AGANOR est l'organisme national de normalisation, d'évaluation de la conformité et de métrologie. A ce titre, elle a pour missions :

- la promotion de la qualité au Gabon ;
- la formation et l'accompagnement des entreprises gabonaises à la démarche qualité ;
- l'élaboration, l'homologation et la diffusion des normes gabonaises ;
- la gestion du système national d'évaluation de la conformité ;
- la gestion du système national de métrologie ;
- la gestion du point national d'information de l'OMC sur les Obstacles Techniques au Commerce ;
- la gestion du point focal CEMAC en métrologie ;
- la représentation du Gabon dans les instances internationales de normalisation.

L'AGANOR comprend un Conseil d'Administration, une Direction générale et une Agence Comptable.

L'AGANOR sera responsable de toutes les activités liées à la définition et à la formalisation des normes nationales de certification (Pré-activité 1) et des dispositions à prendre pour s'assurer que les structures institutionnelles appropriées et les formalités légales (décret d'application) nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de certification à l'échelle nationale soient définies, consignées par écrit et validées (Activité 1).

→ **Expérience de l'ANPN**

Créée en 2007 par la Loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux PN, l'ANPN est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle administrative de la Présidence de la République et sous la tutelle technique du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement (MFME).

L'ANPN est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de conservation et de la valorisation des ressources biologiques dans les PN et leurs zones tampons. Plus spécifiquement, elle a pour principales missions d'assurer la protection des PN et de leurs ressources naturelles, d'œuvrer au développement efficient du réseau des PN et de valoriser les PN et leurs ressources.

L'ANPN est également en charge de la gestion et de la surveillance de l'Arboretum Raponda Walker, de la réserve présidentielle Wonga-Wongué et des huit sites RAMSAR du Gabon. En 2017, le Gabon a également créé un réseau de 20 aires marines protégées couvrant 26 % de la Zone économique exclusive (ZEE) du pays. L'ANPN est aussi en charge de leur gestion durable.

En 2017, le Gouvernement du Gabon a annoncé sa volonté d'élargir le champ d'action de l'ANPN et de modifier son nom en Agence nationale pour la préservation de la nature. L'ordonnance prévoyait notamment de doter l'ANPN des fonctions de police forestière pour la surveillance des permis forestiers et le suivi de la bonne application des plans d'aménagements forestiers. La décision du Gouvernement n'est cependant pas encore officielle, les discussions sont en cours au sein de la deuxième chambre du Parlement gabonais.

Dès 2009, le renforcement des moyens financiers de l'ANPN a permis d'importantes avancées dans la lutte contre les braconniers. En effet, ses dépenses annuelles ont augmenté, passant d'environ 4,2 millions US\$ en 2010 à près de 20 millions US\$ en 2016. Le financement par le budget de l'État est stable depuis quelques années, autour de 5,8 millions US\$, mais les contributions des bailleurs de fonds internationaux se sont accrues.

Actuellement, les effectifs de l'ANPN sont de l'ordre de 830 personnes. Le Secrétariat exécutif de l'ANPN situé à Libreville emploie 128 agents qui mettent en œuvre la politique des PN. Ces derniers sont répartis dans les unités suivantes : direction de la communication, direction financière, direction technique (y compris gendarmerie des PN et unité canine), direction des opérations, direction des ressources humaines, projet d'IRN et Programme Gabon Bleu. Sur le terrain, l'ANPN emploie 700 agents répartis dans les 13 PN et les autres aires protégées.

Depuis une dizaine d'années, l'ANPN a tissé de nombreux partenariats techniques et financiers à l'international. Parmi ses principaux partenaires, on peut citer la Commission européenne (CE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Gouvernement américain à travers plusieurs de ses agences, notamment l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Service des forêts des États-Unis (USFS) et le Service de la faune et des poissons des États-Unis (USFWS), la Banque mondiale, l'AFD, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations-Unies de lutte contre la drogue et le crime (UNODC) ainsi que diverses organisations non gouvernementales (ONG) internationales et des associations locales.

L'ANPN a conduit divers projets et activités qui justifient pleinement son implication dans le présent Programme :

- Projet d'Inventaire des ressources naturelles (IRN)

Dès 2011, l'ANPN a été impliqué dans le processus de quantification de la biomasse et du carbone forestiers au Gabon. La première estimation des stocks de carbone du pays s'est faite grâce à un financement de la Fondation Moore & Packard. Les premiers résultats ont été publiés par SAATCHI et al. (2011)⁸⁸.

Par la suite, en 2012-2013, l'ANPN a mis en œuvre un projet d'évaluation des stocks de carbone forestier au Gabon (GFCA) qui a initié l'établissement d'un réseau de parcelles forestières permanentes d'un hectare réparties selon un plan systématique aléatoire dans tout le pays. Il a notamment bénéficié de l'appui technique du Programme américain SilvaCarbon⁸⁹, de l'Université California-Los Angeles, de l'Université de Duke, de l'Université de Leeds, ainsi que des financements d'Olam-Gabon et du Programme SilvaCarbon.

En 2013, la première phase de l'IRN a été finalisée par l'ANPN, avec la collecte de données sur 104 parcelles. Une analyse préliminaire des données a déjà permis d'obtenir plusieurs résultats importants (République du Gabon, 2013)⁹⁰.

Dans ce cadre, des équipes de terrain ont été formées à la mise en place et à l'inventaire de parcelles forestières permanentes. L'ANPN a acquis une solide expérience dans la gestion et la coordination des équipes de terrain, mais également dans la gestion et le traitement des données des inventaires ainsi que leur interprétation scientifique. Le programme IRN, actuellement financé au titre du programme CAFI 1, fournira un soutien à l'achèvement des travaux sur le terrain nécessaires pour vérifier les émissions déclarées par les exploitants forestiers, tel qu'indiqué dans l'Activité 1.4.

- Application des lois

L'ANPN possède une grande expérience dans l'identification, la formation et le déploiement de missions intégrées d'application des lois et de lutte contre le braconnage sur l'ensemble du territoire gabonais. L'Agence compte au total 16 conservateurs au sein du réseau de parcs nationaux. Ces conservateurs, sous la supervision du Directeur technique et du Secrétaire exécutif, gèrent au total 530 écogardes, dont chacune représente en moyenne environ 21 journées de travail sur le terrain/de patrouille par mois. Parmi eux, 150 écogardes et/ou conservateurs ont des mandats officiels de services de police leur permettant de procéder à des arrestations et à des saisies de marchandises illicites (par exemple, viande de brousse, ivoire, bois). L'ANPN travaille en étroite collaboration avec d'autres unités chargées de l'application des lois au Gabon, dont 47 gendarmes et 11 agents de l'armée marine affectés aux activités de lutte contre le braconnage/trafic de l'ANPN. Les gendarmes et agents de l'armée marine travaillant dans les unités mixtes de l'ANPN sont formés et ont une autorisation de port d'arme. Les écogardes, les gendarmes et les forces militaires sont formés au cours de deux sessions de formation annuelles animées par des organisations telles que les Marines des États-Unis, les agents du Service de la faune et des poissons des États-Unis et des experts militaires britanniques. Enfin, l'Agence a créé et déployé une force d'élite d'intervention rapide, une unité mixte composée d'écogardes, de gendarmes et de policiers, formée à la collecte de renseignements et qualifiée pour des opérations tactiques.

→*Expérience de The Nature Conservancy*

Créé en 1951, The Nature Conservancy (TNC) est un leader mondial en matière d'application d'approches rigoureuses, scientifiques et systématiques d'appui à la conservation de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles dans les systèmes forestiers. En Afrique, le domaine de compétence de TNC englobe la gestion communautaire des

⁸⁸ SAATCHI. S.S. et al. 2011. Benchmark Map of Forest Carbon Stocks in Tropical Regions across Three Continents. PNAS, University of California, 5 p.

⁸⁹Cf. <http://www.silvacarbon.org/>

⁹⁰ République du Gabon. Gabon Forest Carbon Assessment : 1st Technical Report. Libreville – République du Gabon, octobre 2013. 25p

ressources naturelles et la conservation de la biodiversité des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres ; l'élaboration de politiques environnementales ; la diversification des moyens de subsistance ; et le renforcement économique et institutionnel. Comptant environ 4 000 employés dans le monde (dont 500 scientifiques), TNC a 70 années d'expérience de la mise en œuvre sur le terrain et plus de 30 ans d'expérience sur le terrain dans la conception et la conduite de programmes internationaux de conservation dans plus de 79 pays (62 pays bénéficiaires de l'APD, dont 13 en Afrique).

TNC dirige des activités de recherche mondiales sur les solutions climatiques naturelles et la comptabilité des gaz à effet de serre du secteur terrestre. TNC dirige des initiatives scientifiques multi-institutionnelles sur i) l'amélioration des potentialités de la gestion des forêts naturelles pour réduire la déforestation, ii) les possibilités pantropicales de réduction des émissions issues de la dégradation des forêts grâce à des pratiques d'exploitation à faible impact pour le carbone (EFI-C), iii) l'évaluation des possibilités mondiales de reboisement, iv) l'élaboration de courbes mondiales des coûts marginaux de la réduction des émissions en vue du reboisement et de l'évitement de pertes de forêts, v) la cartographie mondiale de la restauration et de la protection des mangroves, vi) la cartographie mondiale du stockage de carbone supplémentaire total dans les écosystèmes, et vii) la cartographie mondiale des possibilités d'atténuation offertes par l'agroforesterie. TNC a élaboré une boîte à outils scientifique pour l'EFI-C, utilisée notamment en Indonésie et au Suriname. TNC a dirigé l'élaboration de plusieurs méthodes de comptabilisation du carbone du secteur foncier, selon les normes Verra et ACR, et a apporté des contributions techniques à l'élaboration de méthodes internationales de comptabilité, dont le cadre méthodologique du FCPF. À l'échelle mondiale, TNC contribue à l'élaboration de politiques efficaces dans les principaux pays forestiers et dans des forums internationaux et régionaux d'action des pouvoirs publics, notamment le FCPF, la CCNUCC, le Fonds vert pour le climat et le programme de compensation des émissions du California Air Resources Board.

TNC a commencé à travailler au Gabon en 2013 et est un partenaire proche de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et du Ministère des Forêts, de la Mer et de l'Environnement (MFME). Au départ, le travail de TNC portait essentiellement sur les priorités en matière de conservation de l'eau douce, fournissant des solutions innovantes (en hydroélectricité durable, pêche et gestion des bassins) pour protéger la riche biodiversité du pays tout en soutenant la croissance économique. Au cours des deux dernières années, TNC a commencé à s'investir dans la conservation et la gestion des forêts, en aidant spécifiquement à la réalisation de tests et au déploiement précoce de l'EFI-C. TNC est légalement enregistrée au Gabon, dispose d'un bureau local, mène des opérations locales et dispose d'un personnel local et régional, et d'un solide réseau local et régional. C'est un conseiller de confiance du gouvernement qui a conclu des protocoles d'accord avec le MINEF, le Ministère de l'Énergie, le CNC et l'ANPN. TNC collabore avec d'autres directions et agences (à l'instar des directions de la Pêche et de la Météorologie, l'AGEOS) ; a établi des contacts avec plusieurs ONG locales (notamment Ayebe Environnement, OELO) et des universités (telles que le CENAREST et l'ENEF) ; et a une expérience de collaboration avec des coopératives communautaires, des promoteurs privés de l'hydroélectricité (par exemple, Meridiam) et des entreprises forestières (dont CBG, CEB, Rougier).

3.3. Initiatives et programmes existants participant aux mêmes objectif

➔ Initiatives et programmes dans le domaine de la gouvernance et de la gestion forestière

Plusieurs projets sont en cours au Gabon dans le domaine de la gouvernance et de la gestion forestière. L'AFD gère notamment deux projets ambitieux : Projet d'appui à la filière forêt-bois et projet CAF.

Le premier, d'un montant de 10 M€ financé par un accord de conversion de dette sur une période de cinq ans (2016-2021), vise à mettre en place un cadre de concertation pour les acteurs de la filière et à accompagner ses mutations. Il est mis en œuvre par le MFME, via l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois (AEAFFB). Ses trois objectifs spécifiques sont de : i) Créer un cadre de concertation réunissant les acteurs publics et privés ; ii) Doter la filière d'une structure permanente (« La Maison du bois ») appelée à devenir le centre de promotion des produits issus de la filière ; iii) Accompagner les entreprises forestières et de transformation du bois dans leur adaptation aux exigences du contexte économique et dans l'accès au financement de leurs investissements.

Le projet CAF, d'un montant de 12 M€ financé par un accord de conversion de dette, est mis en œuvre avec la participation de l'AFD. Le projet initialement prévu pour une durée de cinq ans a débuté en 2014 et va finalement être étendu sur une période de sept ans, jusqu'à fin 2021. Le projet vise notamment à renforcer les capacités du MFME en matière de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière, afin de garantir une gestion durable des espaces forestiers. Ceci passe notamment par un renforcement des moyens matériels de cinq Directions provinciales des eaux et forêts, ainsi qu'un renforcement des capacités techniques du MFME et de ses services déconcentrés en matière de contrôle forestier (200 à 300 agents formés).

Le projet CAF a notamment collaboré avec l'ANPN et l'ONG Conservation Justice pour conduire des actions ponctuelles et ciblées de contrôle et de police forestière. Il a déjà permis d'identifier plusieurs dizaines d'opérateurs forestiers ne respectant pas la législation forestière et leurs plans d'aménagement (PA) et Plans annuels d'opération (PAO) (soit une surface de près de 2 Mha de permis forestiers). Les dossiers sont en cours de traitement et pourraient aboutir à des sanctions et à des retraits de permis pour les sociétés forestières impliquées.

Au-delà des deux projets précités, le Gabon a également soumis en 2017 sa proposition de préparation à la REDD+ (RPP), qui a été validée par le FCPF. La mise en œuvre de la RPP sera complémentaire du présent Programme à plusieurs niveaux :

- Evaluation et test sur le terrain d'une méthodologie robuste d'estimation des émissions de GES liées à la dégradation forestière.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction des émissions liées à l'exploitation forestière. Il est notamment envisagé de mettre en œuvre une stratégie de certification « Gabon Vert » des concessions forestières engagées dans des actions de réduction des émissions.

Enfin, la mise en œuvre de la RPP devrait contribuer, directement et indirectement, à l'atteinte de plusieurs jalons de gouvernance forestière de la Lettre d'intention signée avec CAFI. L'atteinte du résultat 3 de la RPP permettra notamment d'atteindre le jalon 3.f. de la Lettre d'intention, à savoir : « *Établissement d'une cible de réduction des émissions par hectare et des émissions totales provenant de la dégradation des forêts pour les concessions forestières résiduelles et élaboration et adoption d'un plan d'action pour atteindre cette cible, avec notamment des améliorations des critères d'exploitation visant à réduire les impacts par hectare sur le climat et la biodiversité.* »

Depuis 2004, le Gabon expérimente un système de certification spécifiquement conçu pour les conditions environnementales, socioéconomiques, culturelles et juridiques du pays. La certification forestière panafricaine (PAFC) est le système gabonais de certification de la bonne gestion forestière et de la traçabilité du bois et des produits forestiers issus de forêts soumises à une gestion durable. Ce système de certification a été mis au point et est administré par l'ONG PAFC Gabon. Le Gabon est devenu le premier membre africain du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Le PEFC entérine les systèmes nationaux de certification forestière élaborés au moyen de processus multipartites et adaptés aux priorités et conditions locales (<https://www.pefc.org/>). Au Gabon, près de 600 000 ha de forêts sont déjà certifiés par le PEFC ; le premier certificat d'aménagement forestier durable de PAFC Gabon a été délivré en 2018 à la société Precious Woods et a été suivi de deux certificats pour la chaîne de contrôle PEFC qui assure la traçabilité entre la concession forestière certifiée et les produits du bois.

Des syndicats professionnels ont également été créés au Gabon. L'Union des forestiers industriels du Gabon et aménagistes (UFIGA) est un syndicat professionnel créé en 2003 pour examiner et défendre les intérêts économiques de ses membres. Les membres de l'UFIGA sont pour la plupart des grandes entreprises opérant au Gabon, notamment Cora Wood Gabon, Precious Woods, Thebault et Rougier (<https://www.ufiga.org/nos-adherents>). L'objectif de l'UFIGA est d'unifier ses membres, de défendre les intérêts du secteur et d'améliorer les conditions d'aménagement des forêts et de développement d'une industrie de transformation du bois compétitive.

Un deuxième syndicat, l'Union des forestiers industriels asiatiques du Gabon (UFIAG), œuvre à la promotion du commerce du bois entre le Gabon et l'Asie. En octobre 2019, l'UFIAG et l'UFIGA ont signé un engagement en faveur de la certification forestière. Les deux syndicats se sont en effet engagés à soutenir l'initiative de Global Green Supply Chain (GGSC) et à finaliser au moins la certification de la traçabilité et de la légalité du bois contrôlé par une tierce partie au cours des trois prochaines années. Ils se sont également engagés à promouvoir la transformation du bois, à accroître l'utilisation du bois et sa valeur ajoutée, à augmenter le taux d'emploi local et à améliorer le niveau de vie des Gabonais. Ces engagements permettront au Gabon d'accroître sensiblement la superficie des forêts certifiées, d'améliorer la gouvernance forestière et d'accroître la mise à disposition des produits ligneux légaux sur les marchés.

Dans le domaine de la gouvernance forestière, l'UE finance à hauteur de 1,5 M€ le projet FLEGT-IP (2014-2019) qui a pour principal objectif le renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest, afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le plan d'action FLEGT. Le projet est géré depuis le Gabon par l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT). Il vise notamment à renforcer la participation et l'adhésion du secteur privé aux négociations en cours entre le gouvernement gabonais et l'UE autour d'un Accord de partenariat volontaire (APV)-FLEGT. En ce sens, le projet pourrait contribuer au jalon 3.c. de la lettre d'intention signée avec CAFI : « *Plan ambitieux de lutte contre l'exploitation forestière illicite élaboré, validé de manière participative et mis en œuvre progressivement, sur la base de progrès concrets dans les négociations de l'APV-FLEGT entre le Gabon et l'UE.* »

L'UE finance également la société civile dans le cadre d'un projet lié à la gouvernance forestière au Gabon. Il s'agit d'un appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon via un financement de 330 000 € accordé à l'ONG Conservation Justice pour une durée de 36 mois (2017-2019). Le projet doit permettre d'identifier les principaux exploitants forestiers illégaux avec des preuves flagrantes à leur encontre, de faciliter les interpellations, de suivre les poursuites en justice et l'exécution des décisions et enfin d'informer et de sensibiliser le public, les populations locales et les exploitants forestiers sur la législation en vigueur et son application effective.

3.4. Enseignements retirés des expériences et initiatives antérieures –

Grâce aux programmes et initiatives mis en œuvre à ce jour, les autorités gabonaises ont acquis une expérience des caractéristiques des programmes, qui est nécessaire au succès du programme de certification à l'échelle nationale. Le Gabon a réussi la mise en œuvre préliminaire d'initiatives pluridisciplinaires à grande échelle, y compris l'achèvement du PNATO, l'achèvement de la première étape de plus de 200 parcelles forestières pour démontrer la compétence en matière de mise en œuvre du Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts. Ces initiatives sont actuellement poursuivies à une plus grande échelle dans le cadre du programme CAFI 1. En ce qui concerne la foresterie, le Gabon se lance dans un domaine qui lui est nouveau pour réformer significativement le secteur au niveau national. De nombreux enseignements ont été tirés des succès et des échecs des initiatives antérieures afin d'améliorer la légalité et la transparence dans le secteur forestier, ainsi que des opérateurs du secteur privé qui ont réussi à aller jusqu'au bout du processus de certification FCS. Nous regroupons les enseignements tirés de cette panoplie d'expériences dans les grandes catégories suivantes :

Communication et coordination interministérielle. Le CNC, qui a dirigé l'élaboration du PNC et du PNAT V0, et coordonne actuellement le programme CAFI 1, a fait l'expérience directe de la difficulté de la nécessité de coordonner un dialogue formel et structuré visant à promouvoir la communication, la collaboration et le partage de données dans le cadre d'initiatives interdisciplinaires et pluriministérielles. La structure du programme définie dans le présent descriptif de programme s'appuie sur les enseignements tirés de ces expériences pour retenir le CNC comme coordonnateur de la gestion et de la mise en œuvre du Programme, chargé par conséquent d'assurer la communication et la collaboration entre les institutions partenaires.

En matière de communication et de coordination entre l'administration et le secteur privé, l'Agence d'exécution des activités de la Filière Forêt-Bois a l'expérience de la coordination de la plateforme de dialogue structuré qui sera nécessaire pour assurer le succès du Programme. Le succès a déjà été démontré à travers le Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois soutenu par l'AFD, et les enseignements tirés seront appliqués tout au long de la mise en œuvre du Programme.

Formation, équipement, coordination et suivi des équipes de terrain. L'ANPN possède une expérience riche et diverse du terrain, notamment à la suite de l'embauche, de la formation et du déploiement de plus de 530 écogardes qui passent en moyenne 21 jours sur le terrain par mois. De plus, l'ANPN a réussi à créer un nombre sans précédent de parcelles forestières permanentes (plus de 200 à ce jour) et a mené enquêtes sur la faune et la biodiversité sur des centaines de kilomètres dans le but de déterminer la distribution spatiale de la biodiversité et des espèces menacées, et d'améliorer les connaissances sur la structure et la dynamique de la forêt.

Ainsi, les équipes de gestion de l'ANPN sont bien préparées pour mener les initiatives d'application de la loi définies dans l'Objectif 2 du présent Programme, continuer à travailler avec le CNC et d'autres partenaires à la surveillance des émissions forestières associées à l'exploitation forestière grâce à la collecte de données sur le terrain, et fournir une formation aux équipes de terrain et assurer leur supervision. Le présent Programme comprend des lignes budgétaires pour l'acquisition d'équipements de terrain ainsi que pour le recrutement d'agents qui seront chargés de superviser et suivre les activités pour l'ANPN et pour l'AEAFFB. Les besoins en équipement seront déterminés en tenant compte de l'expérience des équipes de terrain de l'ANPN, qui connaissant les types de matériels de terrain (tentes, sacs à dos, etc.) les mieux adaptés pour résister à l'habitat de la forêt tropicale gabonaise.

Consultation des parties prenantes y compris la société civile et le secteur privé. Les autorités gabonaises mesurent aujourd'hui pleinement l'importance de consulter aussi largement que possible les parties prenantes d'un projet, y compris celles non directement impliqués, mais pouvant être touchées par ce dernier. Les enseignements acquis au travers de différents processus participatifs, notamment au cours de la validation du Plan national d'action environnementale (PNAE) en 2000 ou lors des consultations menées pour la révision du Code forestier à partir de 2015, ont confirmé la volonté des autorités d'associer la société civile et le secteur privé aux consultations qui auront lieu pendant le processus de certification.

Gouvernance de projet et unité de gestion. Le Gouvernement et les entités impliquées dans le Programme sont pleinement conscients des enjeux importants liés à une bonne gouvernance de projet. Que ce soit le CNC, l' AEAFFB l'AGNOR ou l'ANPN, toutes les structures disposent d'expériences antérieures dans la mise en œuvre de projets ambitieux et complexes, nécessitant une coordination optimale, l'élaboration et l'application de procédures rigoureuses et la communication régulière de rapports d'activités à une unité de gestion de projet en charge de la coordination globale et d'autres aspects fondamentaux pour la bonne exécution et le suivi des activités.

Certification forestière

Ce n'est que récemment que le Gabon a commencé à prendre des mesures visant à créer les conditions propices à un programme de certification à l'échelle nationale. Plusieurs discussions et évaluations initiales ont eu lieu, dont un atelier organisé par le MFME, en collaboration avec le BCPSGE. Les premiers enseignements qui se sont dégagés de ces premiers échanges étaient les suivants notamment : 1. La certification est un processus qui prend du temps et nécessite des coûts initiaux importants avant que les revenus générés par l'augmentation de la valeur du bois n'entraînent une augmentation des marges bénéficiaires pour les sociétés – aussi des mécanismes de financement destinés à compenser ces coûts initiaux peuvent-ils augmenter les chances de succès. 2. La certification est souvent considérée comme un processus progressif mené par étapes – ainsi, le Gabon peut envisager d'établir des critères de certification acceptables pour les opérateurs par rapport auxquelles le succès de leur participation au Programme pourra être jugée. 3. Les leçons venant des neuf entreprises déjà certifiées ou avancées dans le processus de certification devraient être prises en compte dans les discussions sur les normes nationales de certification (voir la pré-activité).

4. Impact, effets et stratégie d'intervention

Impact : Réduction des émissions de GES du Gabon dues à la déforestation illégale et à la dégradation des forêts et augmentation de la séquestration du carbone dans la biomasse grâce à la gestion durable des forêts

Le Programme vise spécifiquement à réduire les émissions émanant du secteur forestier grâce à la mise en œuvre d'un processus de certification forestière à l'échelle nationale et une Unité d'élite pour l'amélioration de l'application de la législation forestière

➔ **Effet 1 : Un processus de certification à l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre** Le Gabon est le deuxième pays le plus boisé du monde, 88 % (soit 24 millions d'hectares) de sa superficie étant couverts de forêts tropicales. Il se classe au deuxième rang après la Malaisie pour ce qui est de la densité moyenne de carbone issu de la biomasse forestière avec des niveaux élevés de carbone au-dessus et en dessous du sol. L'intégrité des forêts du pays est la résultante de son très faible taux de déforestation annuel, qui se situe entre 0 et 1,1 %, de sa faible population humaine, de sa traditionnelle dépendance économique à l'égard du pétrole, et de sa détermination à protéger ses ressources naturelles. Les émissions de carbone résultant de la dégradation des forêts durant leur exploitation sélective représentent généralement environ 50 à 80 % des émissions de carbone du Gabon, ce qui correspond à 19 millions de tonnes de CO₂ par an. Le Programme vise à réduire ces émissions de 50 %, conformément à l'engagement politique pris par les autorités, en mettant en application des plans d'aménagement durable pour les concessions d'exploitation forestière et en exigeant de tous les exploitants forestiers menant des opérations au Gabon une certification forestière qui intègre des mesures d'EFI-C.

➔ **Effet 2 – Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnel**

En 2017, l'ANPN et le programme CAF, financé par l'AFD, se sont associés pour procéder à l'audit des concessions forestières des provinces de l'Estuaire, Ogooué-Ivindo et Woelu-Ntem. Certains des audits effectués sur le terrain ont été conçus pour donner suite aux vidéos réalisées en caméra cachée transmises à l'ANPN par l'EIA (publiées en 2019 dans le rapport *Toxic Trade*) afin vérifier sur place les déclarations faites dans les vidéos. L'AFD, l'USFWS et l'État gabonais ont financé les missions, autorisées par un décret présidentiel. Les missions ont trouvé des éléments prouvant des pertes annuelles dues à l'évasion fiscale de l'ordre de 50 millions de dollars et l'existence d'une industrie forestière illégale se chiffrant à environ 200 millions de dollars par an. À son paroxysme en 2017, l'exploitation forestière illégale représentait de 10 à 15 millions de tonnes d'émissions de CO₂. L'unité d'élite qui a mené les missions a été baptisée « Section 64 », car elle est composée de 62 hommes et femmes et de deux chiens renifleurs (voir <https://www.youtube.com/watch?v=GmREP4mwbcA>).

Le ministère a mis fin à ces missions d'audit, mais le soutien politique en faveur de la répression de l'exploitation forestière illégale a abouti à la nomination du professeur Lee White au poste de ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Cependant, le financement des patrouilles forestières par l'AFD a pris fin et un financement supplémentaire est nécessaire pour mettre en œuvre le programme de lutte contre l'exploitation forestière illégale.

→ Effet 3 - La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'échelle nationale.

Actuellement, il existe 48 forêts communautaires dotées de plans de gestion et 44 forêts communautaires créées à titre provisoire, pour un total de 16,7 millions d'hectares. Les 2560 villages du Gabon ont tous droit à des forêts communautaires, mais toutes les communautés ne sont pas engagées dans la gestion communautaire des forêts. Ce programme renforcera les capacités du MINEF et des communautés à développer et à mettre en œuvre des plans de gestion communautaire. Des activités telles que la récolte du bois et la production de bois, l'utilisation durable des ressources par les communautés, la commercialisation de produits forestiers non ligneux, la gestion de la faune pour une chasse durable et la protection des forêts pour les loisirs ou le tourisme amélioreront simultanément les moyens de subsistance des populations locales et réduiront la déforestation et la dégradation.

4.1. Présentation détaillée des produits du Programme

Effet 1 : Un processus de certification à l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre

Produit 1.1. Des protocoles institutionnels pour la réforme des politiques publiques et la mise en œuvre, la supervision et le suivi des projets sont établis

Alors que le Gabon se lance dans la certification à l'échelle nationale, plusieurs réunions et ateliers seront organisés pour promouvoir la collaboration et la communication entre les parties prenantes et définir clairement les modalités institutionnelles et les protocoles de mise en œuvre des projets. La réforme juridique doit être transparente et le système de supervision et de surveillance des opérations d'exploitation forestière doit être formalisé. Il est important de noter que la participation des opérateurs du secteur privé à un dialogue régulier et structuré sera impérative pour une mise en œuvre satisfaisante des politiques publiques. À cet effet, nous allons apporter notre soutien à des ateliers et réunions réguliers pour :

1. Les modalités institutionnelles entre les partenaires gouvernementaux, notamment le SGG et le MFME, le CNC et les agences de mise en œuvre de l'État (dont l'ANPN, l'AEAFFB et l'AGNOR) sont définies
2. Le processus juridique par lequel le mandat de certification sera appliqué est déterminé. Les premières discussions indiquent que le processus juridique approprié sera probablement un « décret d'application », qui devra être défini et rédigé (*à noter que ce produit est une extension du produit préalable au programme 1, au cours de laquelle des discussions techniques pour définir les normes nationales de certification du Gabon seront conclues*).
3. La structure de mise en œuvre du projet et de supervision sur le terrain (TNC, MFME, CNC, ANPN, AEAFFB, AGNOR, collaborateurs tiers (FSC, IFT) et société civile) est délimité.
4. Un dialogue structuré et l'échange d'informations entre les administrations publiques et les opérateurs et syndicats du secteur privé est facilité (*à noter qu'il s'agit d'une extension de l'activité préalable au programme 2*)⁹¹.
5. Les normes nationales de certification sont définies⁹²

⁹¹ Depuis le 15 mars 2020, le ministère des Forêts a facilité des rencontres avec l'UFIGA, le syndicat chinois et le syndicat gabonais. Les opérateurs du secteur privé ont fait part de leurs inquiétudes quant aux capacités spécifiques à répondre aux normes de certification FSC. À cet égard, le ministère s'est engagé à effectuer une évaluation de la situation de tous les permis en ce qui concerne la certification et la légalité des documents (voir Activité 1.2) et à faire établir un document technique comparant les forces et les faiblesses relatives de divers systèmes de certification, en vue de formuler une recommandation sur l'opportunité d'élargir les options de certification et ou d'évaluer la possibilité d'appliquer des délais de mise en œuvre différenciés pour différentes catégories d'opérateurs. Bien que le ministère intervienne dans ce dialogue et cette évaluation, la décision finale revient au chef de l'État.

⁹² Bien que tous les labels de certification définissent des normes mondiales en matière de sylviculture, ils autorisent également, et même dépendent, de normes de gestion forestière déterminées au niveau national et d'interprétations des normes spécifiques au contexte. La définition de normes nationales pour le Gabon empêchera les interprétations au cas par cas des critères par des auditeurs et des organismes de certification tiers, qui peuvent ou non répondre aux normes environnementales et aux objectifs de production élevés du pays. En outre, les normes de certification actuelles contiennent des "recommandations" plutôt vagues sur des sujets tels que la réduction des émissions et les exigences de surveillance des forêts, la planification et l'utilisation des zones agricoles et de conservation, les exigences en matière de partage des bénéfices sociaux, ainsi que la gestion de la faune et la réglementation de la chasse. Ainsi, l'un des principaux résultats de la première phase de ce programme sera l'organisation d'un atelier composé de scientifiques, de forestiers, de représentants de la certification, de fonctionnaires du ministère, d'ONG et de représentants de la société civile pour discuter et se mettre d'accord sur les normes nationales de certification. Après l'adoption verbale des normes lors de la retraite, un comité technique, composé d'experts forestiers et de conseillers juridiques, sera nommé et convoqué pour produire les documents techniques et politiques nécessaires à la formalisation des normes nationales.

Le Gabon envisage fortement d'adopter le FSC-EC et le RIL-C comme les voies les plus faciles vers le développement de normes de certification nationales. Des discussions plus approfondies seront nécessaires pour résoudre les questions liées à la production agricole dans les concessions et aux exigences socio-économiques et de partage des bénéfices avec les communautés. D'autres domaines nécessitant une orientation nationale plus précise comprennent : les normes minimales pour les évaluations d'impact environnemental (EIE) et les plans de gestion (y compris les réformes du processus national d'adoption des plans de gestion), la fréquence des audits environnementaux, les protocoles de surveillance du carbone et les exigences relatives à l'application des lois sur la faune.

6. Compte tenu des externalités importantes et du degré élevé de coordination requis entre les agences, les exploitants et les acteurs internationaux (ASI, TFF, FSC, etc.), un expert technique et un coordonnateur sont recrutés pour fournir un soutien ponctuel au programme et pour assurer les liens et coordination des activités multi-acteurs.

Produit 1.2. Un registre des exploitants/sociétés participant au processus de certification à l'échelle nationale est créé

Comme première étape vers la mise en œuvre de la certification forestière à l'échelle nationale, le Gabon établira un registre des opérateurs souhaitant participer au processus de certification. Le registre sera conservé au sein de la DGF au ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Il sera assorti d'archives bien organisées constituées de documents officiels et facilitera le suivi de l'évolution par étapes du processus de certification de chaque concession.

À ce jour, trois sociétés détiennent une certification FSC, six sociétés ont achevé le processus de diagnostic initial et trois sociétés ont pris l'engagement d'obtenir la certification. En outre, il a été constaté que les entreprises certifiées FSC mettent en œuvre un grand nombre des directives du RIL-C. Ces sociétés pourraient, en théorie, obtenir la certification dans les délais fixés par le président. Leur processus d'inscription auprès de la Direction des forêts devrait être simple. Cependant, une fois que le Gabon aura défini ses normes nationales de certification (voir note de bas de page 23), même les concessions déjà certifiées pourraient devoir démontrer les progrès accomplis pour remplir des critères supplémentaires afin de conserver leur certification. Ces normes supplémentaires n'étaient pas exigées auparavant pour la certification, mais peuvent être imposées par des normes nationales dans le but de réduire les émissions du secteur forestier (par exemple, l'application des méthodes d'EFI-C et de FSC-EC).

De nombreuses petites sociétés ne seront pas en mesure de s'engager à prendre en charge les coûts initiaux de la certification et pourraient se retirer du processus d'inscription au registre (le coût total moyen de l'obtention de la certification est estimé à 4,95 US\$ par m³ de production de bois rond certifié [hors certains coûts liés au plan d'aménagement et au développement des infrastructures] et 11,58 US\$ par m³ lorsque l'on inclut tous les coûts liés au plan d'aménagement et les coûts liés au camp de base⁹³). Ces estimations sont similaires à celles du PPEFC, selon lequel les coûts initiaux de certification s'élèveraient à environ 11,76 US\$⁹⁴ par m³ en Afrique tropicale). Ainsi, le Gabon doit envisager les effets négatifs éventuels de l'exigence de certification (voir note de bas de page 22) ; un exemple de conséquence négative potentielle que nous voulons éviter pourrait être une incitation accrue pour les petits exploitants à récolter le plus de bois possible, le plus rapidement possible, avant l'expiration de leurs permis existants.

Enfin, de nombreux plans et permis existants de gestion des concessions ont été approuvés à travers des processus corrompus, et certains plans d'aménagement ont été falsifiés. Pour remédier à cette situation et faire en sorte que le nouveau processus d'enregistrement et d'archivage se n'intègre que les documents légalement obtenus et approuvés, tous les plans d'aménagement existants et autres documents officiels (par exemple, les études d'impact environnemental et social) seront évalués dans l'optique de lancer la création du registre de certification. En créant un registre de certification et en identifiant les sociétés ne participant pas au processus de certification, le Gabon peut adopter de solides protocoles de supervision, de surveillance et d'audit sur le terrain pour garantir la mise en conformité des sociétés (voir Activité 1.3).

Plusieurs sous-produits seront mis en œuvre :

1. Tous les opérateurs souhaitant obtenir la certification pour continuer à mener leurs activités au Gabon sont enregistrés.

Au cours des derniers mois, le FSC a élaboré ses normes nationales pour le Gabon. Ce document est actuellement en cours de validation. Cependant, il est tout à fait possible que les normes nationales de certification définies par le Gabon dépassent celles décrites dans le document du FSC. Nous proposons d'organiser un atelier technique au cours duquel des experts internationaux, des opérateurs forestiers et des fonctionnaires du ministère évaluent et discutent les normes proposées par le FSC pour le Gabon en tant que modèle de référence pour la définition et la validation des normes de certification nationales du Gabon. Nous proposons qu'un atelier facilité par le PNUD se tienne au Gabon, avec un secrétariat ou d'autres sources de préfinancement, afin de s'assurer que cette étape importante de la mise en œuvre du programme soit achevée en temps voulu mais de manière réfléchie, et qu'elle fournisse les conditions permettant aux entreprises et au FSC d'aller de l'avant avec un retour d'information et une consultation significatifs des partenaires et des experts gabonais.

⁹³ WWF. 2015. Profitability and Sustainability in Responsible Forestry - Economic impacts of FSF certification on forest operators

⁹⁴ PPEFC 2017

L'État avisera formellement le directeur général de chaque société forestière de l'exigence que toutes les concessions soient certifiées et invitera chaque société à indiquer son intention de se conformer ou de laisser retirer ses permis. Les lettres et les dossiers d'information seront remis en mains propres par des agents de l'État. On suppose que des lettres de suivi, des appels téléphoniques et des visites fréquentes seront nécessaires.

Un registre officiel des opérateurs souhaitant se conformer aux normes de certification sera établi et ces opérateurs seront traités comme des « partenaires du secteur privé » pour la durée de ce projet.

2. Des protocoles au niveau du ministère sont établis pour a) tenir, approuver et archiver les documents fournis par les exploitants forestiers, et b) définir des critères qui permettront de surveiller les sociétés inscrites au processus de certification et d'en exiger des comptes.
3. Faire réaliser par une tierce partie un audit des plans d'aménagement existants et des documents officiels – étape de diagnostic de la certification

Une première étape du processus d'enregistrement consistera en un diagnostic et un examen de toute la documentation officielle existante fournie par les exploitants forestiers. Le projet CAF⁹⁵ du Gabon (Contrôle de l'Aménagement Forestier) a achevé une grande partie de cet examen des documents. Les évaluations préliminaires du projet CAF donnent à penser que plusieurs exploitations forestières en cours d'activité récoltent du bois avec des plans d'aménagement falsifiés qui n'ont pas été élaborés pour leurs concessions spécifiques ; à titre d'exemple, certains plans d'aménagement ont été copiés textuellement d'autres concessions et adoptés sans examen de la part du ministère. Par exemple, le plan d'aménagement d'une concession sans littoral au Gabon comprend une section dédiée à la conservation des tortues marines. D'autres plans comprennent des cibles chiffrées de production d'essences de bois qui existent en bien moindre quantité dans les zones concernées que dans celles de la concession d'où ont été copiées ces cibles. Les gestionnaires ont du mal à atteindre ces cibles erronées, ce qui entraîne l'abattage d'arbres dont la classe de diamètre interdit la coupe et la promotion de pratiques forestières non durables.

Sans un examen attentif de tous les plans d'aménagement existants et d'autres documents officiels, tels que les études d'impact environnemental et social, les fonctionnaires du ministère ne seront pas en mesure d'évaluer avec précision l'état actuel des opérations des concessions et pourraient ne pas parvenir à réformer le secteur. Une meilleure connaissance de l'état actuel de la légalité et de la conformité facilitera également la mise en place de critères de certification par étapes spécifiques aux concessions.

Cette sous-produit élargira le travail du CAF par une évaluation exhaustive de l'ensemble des documents relatifs à l'exploitation forestière au cours des premiers mois de la mise en œuvre du projet. En cas de détection de documents irréguliers, les opérateurs perdront leur permis ou devront soumettre à tous les documents requis pour obtenir de nouveaux permis. Les plans d'aménagement validés et les documents révisés seront placés dans le Registre et dans les archives.

4. Les protocoles suivis par le ministère pour approuver les plans d'aménagement sont revus.

Compte tenu de l'existence de plans d'aménagement falsifiés, une hypothèse fondamentale de ce produit est que le processus de validation des plans d'aménagement par le ministère doit être amélioré et des mécanismes de prévention de la corruption à l'avenir doivent être mis en place. Une évaluation exhaustive du processus d'approbation des plans d'aménagement sera entreprise parallèlement à l'examen des plans d'aménagement. Si nécessaire, le ministère procédera à une refonte du processus d'approbation des plans d'aménagement afin de combler les lacunes qui ont contribué à la falsification et à la corruption de documents antérieurs (par exemple, un observateur tiers pourrait être nommé à la commission de validation des plans d'aménagement). La société civile et des observateurs tiers seront étroitement associés à cette initiative.

5. Des auditeurs sur le terrain et des observateurs tiers pour vérifier les informations déclarées dans les plans d'aménagement sont déployés.

⁹⁵ <http://cafgabon.com>

Après un examen initial de tous les documents des concessions en cours, des équipes de terrain seront déployées pour vérifier que les opérations sur le terrain sont conformes aux documents officiels. Les évaluations de terrain seront menées par les équipes d'audit décrites dans le produit 1.3 avec la participation d'observateurs tiers et de représentants de la société civile pour plus de transparence.

6. Les capacités de la société civile à agir en qualité d'observateurs tiers dans le processus d'examen et d'audit des plans d'aménagement sont renforcées.

Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre

Pour assurer la supervision et l'application des normes gouvernementales et réduire les possibilités de « tricherie », les agents forestiers doivent surveiller les activités d'exploitation forestière, avec pour objectif initial de prévenir les incitations négatives potentielles (décrites ci-dessus) de la politique nationale de certification et de superviser les sociétés en voie de perte de leurs permis. Un objectif à plus long terme et plus permanent pour ces agents de terrain sera de vérifier les informations fournies par les opérateurs dans le cadre des plans d'aménagement et de suivre les progrès dans la réalisation des critères de certification définis dans le processus d'enregistrement.

Une équipe de 10 auditeurs de terrain sera embauchée et formée pour auditer régulièrement les exploitants forestiers. Ces agents seront hébergés au sein de l'AEAFFB et pourraient inclure et/ou être constitués d'agents du ministère basés dans les régions. Les résultats des audits sur le terrain seront transmis à la Direction des Forêts et archivés dans le Registre et le système de traçabilité. Les sous-activités spécifiques pour assurer la supervision et la surveillance des opérations forestières sur le terrain sont les suivantes :

1. Des auditeurs sur le terrain sont identifiés et formés pour s'assurer que : 1) les opérateurs qui ne cherchent pas à obtenir la certification se conforment aux lois en vigueur lorsqu'ils clôturent leurs permis ; 2) les opérateurs en quête de certification se conforment aux critères de et accords définis dans le processus d'enregistrement; et, 3) les informations fournies dans les plans d'aménagement de l'entreprise sont exactes et peuvent être vérifiées sur le terrain.

Les opérations forestières et les méthodes d'exploitation à faible impact sont de nature extrêmement technique. De ce fait, tous les auditeurs sur le terrain doivent suivre un programme de formation intensif sur le terrain pour s'assurer qu'ils disposent des capacités techniques pour mener des audits. Les expériences de formation dans le secteur de la conservation du Gabon indiquent qu'environ la moitié des recrues initiales achèveront le programme de formation avec un niveau de maîtrise acceptable. Par conséquent, 20 candidats seront recrutés avec à l'idée de retenir les dix meilleurs comme auditeurs de terrain à plein temps. Les candidats à ce programme peuvent être recrutés auprès du ministère, du secteur privé ou de la population générale et seront employés et gérés par l'AEAFFB.

La formation technique des auditeurs sera renforcée à mesure qu'un programme de formation à la certification à l'échelle nationale sera élaboré et mis en œuvre (voir produit 1.5). De plus, pour assurer la crédibilité des protocoles d'audit de l'AEAFFB et la formation continue en la matière, une alliance sera favorisée entre l'AEAFFB et un service indépendant accrédité au niveau international (par exemple, Accreditation Services International (ASI)). Une telle démarche garantira l'observance des normes les plus rigoureuses dans le cadre du processus d'audit du gouvernement tout en maintenant l'indépendance vis-à-vis du processus d'audit du FSC.

2. Des protocoles de présentation des rapports pour les auditeurs de terrain afin d'informer les organismes chargés de l'application des lois et la DGF des opérateurs contrevenants sont établis.
3. Mettre à la disposition Des techniciens d'audit des fournitures pour le terrain sont mis à la disposition. Toutes les équipes de surveillance et de supervision sur le terrain sélectionnées auront besoin d'équipements de terrain de base (notamment, tentes, sacs à dos, lampes frontales) pour travailler dans des zones forestières reculées pendant de longues périodes. D'autres fournitures techniques seront nécessaires pour leur travail (par exemple, kits de test de la qualité de l'eau, bandes dbh, unités GPS), l'enregistrement d'informations et la communication des infractions (par exemple, ordinateurs et téléphones). Le matériel usé devra être remplacé à mesure que le programme évoluera.
4. Des équipes sur le terrain sont déployés.

Des équipes de 3 à 4 personnes seront déployées sur le terrain pendant au moins 14 jours par mois pendant la durée du Programme. Deux véhicules seront achetés et entretenus pour transporter les équipes d'audit sur le terrain.

Produit 1.4. Des protocoles de surveillance des émissions, de la biodiversité et des aspects sociaux pour les concessions forestières sont établis et les rapports soumis par le secteur privé sont validés⁹⁶

Les sous-produits comprennent :

1. Un atelier technique sur le carbone est organisé pour définir les protocoles et les exigences applicables au secteur privé pour la surveillance des émissions résultant des opérations forestières.

Le FCPF finance une évaluation des émissions de carbone liées à l'exploitation forestière au Gabon. Ce travail évalue plusieurs méthodes de mesure et de surveillance des émissions des opérations forestières. Parallèlement, l'État procède à l'inventaire national des ressources (INR), avec le soutien de CAFI 1. L'intensification du protocole applicable sur le terrain à l'INR au sein des concessions d'exploitation forestière pourrait constituer une approche autre complémentaire pour estimer et surveiller la variation des stocks de carbone forestier. En outre, le Secrétariat du CAFI fournit un appui technique dans le cadre de son récent accord de paiement basé sur les résultats passé avec le Gabon (dénommé CAFI 3), spécifiquement pour aider à la finalisation du FREL du Gabon. Avec des informations provenant de ces multiples initiatives, les responsables gouvernementaux ont demandé un atelier multipartenaires pour discuter des avantages et des inconvénients des divers protocoles de surveillance, afin d'éclairer les méthodes retenues pour contrôler les émissions émanant des opérations forestières.

2. Une unité de surveillance du carbone, de la biodiversité et des aspects sociaux est aidée à effectuer une vérification sur le terrain des protocoles de surveillance des forêts et des émissions de carbone déclarées par les opérateurs du secteur privé.

Le Gabon doit avoir confiance dans les rapports sur les émissions présentés par le secteur privé pour pouvoir les intégrer dans les rapports adressés aux instances de la CCNUCC et aux fins des paiements basés sur les résultats en lien avec la réduction des émissions résultant de la politique nationale de certification forestière. Pour s'assurer que l'État a la capacité de vérifier les déclarations des opérateurs du secteur privé concernant les émissions, une unité de surveillance des émissions de carbone sera créée et hébergée au sein de l'AEAFFB. Les méthodologies et protocoles de terrain seront définis et adoptés dans le cadre de l'atelier technique défini au produit 1.4.1. Les unités de surveillance des émissions de carbone seront liées à l'initiative INR, le cas échéant. En plus de la surveillance du carbone, et parce que les futurs marchés internationaux du bois exigeront que le Gabon démontre que ses produits du bois sont carbone +, écologiquement et socialement responsables, les équipes d'évaluation de l'AEAFFB assureront une surveillance transparente de ces variables dans le cadre de leurs protocoles d'audit réguliers sur le terrain.

3. Recherche visant à identifier et à soutenir les niveaux de récolte durables des principales espèces commerciales au Gabon. La recherche fournira des recommandations pour des rendements soutenus au cycle légal de coupe d'entrée de 25 ans au Gabon.

Produit 1.5. Les fonctionnaires du ministère, des auditeurs de terrain et employés du secteur privé sont formés pour la définition, la mise en application et le suivi des normes de certification nationales

Le manque de formation des techniciens forestiers, des gestionnaires forestiers et du personnel chargé des opérations, en particulier en matière de normes EFI, EFI-C et FCS-EC, a entravé l'amélioration de la gestion forestière à l'échelle mondiale. Le programme de certification à grande échelle du Gabon nécessitera une formation et un renforcement des capacités importants à tous les niveaux du secteur forestier – qu'il s'agisse des fonctionnaires du ministère chargés de l'examen et de l'approbation des plans d'aménagement des sociétés, des auditeurs des opérations forestières, ou des employés du secteur privé responsables des activités qui conduisent à des dégâts résiduels importants et à l'accroissement des émissions lorsque ces activités ne sont pas menées comme il se doit.

⁹⁶ Le FCPF et le projet CAFI 1 soutiennent actuellement une évaluation partielle des émissions de carbone associées à l'exploitation forestière au Gabon dans le cadre du processus préparatoire visant à déterminer une base de référence pour la rémunération pour la réduction des émissions, telle que négociée avec la Norvège – souvent appelée CAFI 3. À ce stade, on ne sait pas avec exactitude le volume de données supplémentaires nécessaires pour apporter un appui technique à ce processus, et les futures exigences de suivi et de validation ne sont pas bien définies.

Pour renforcer les capacités humaines nécessaires à la mise en œuvre, à l'audit et au suivi du programme de certification à l'échelle nationale, le Gabon se lancera dans deux programmes de formation parallèles, sous la forme des sous-produits présentées ci-dessous⁹⁷.

1. Une école de formation à la certification et établir un site forestier témoin est créée à Booué⁹⁸.



PHOTO : ÉTUDIANTS GABONAIS À LA TFF BRÉSIL

Le Gabon investira dans la mise en place d'un centre national de formation à la certification et d'un site témoin certifié à Booué. Le centre de formation adopterait une approche similaire à l'approche « modulaire » du TFF/ITF⁹⁹. Les modules de formation porteront sur les aspects techniques du processus de certification et mettront l'accent sur l'apprentissage « pratique » à travers la méthode de « l'apprentissage sur le tas ». En couplant un centre de formation intensive avec une école de foresterie et un site de forestier témoin, le Programme utilisera le processus de récolte de bois comme une salle de classe en situation réelle, suivant le cycle d'exploitation forestière allant de

l'inventaire et la cartographie à travers chaque étape de l'enlèvement (aménagement des routes et pistes de débardage, abattage, débardage, façonnage et transformation) jusqu'aux marchés¹⁰⁰. Le bois récolté sur le site témoin pendant les cours de formation sera certifié et vendu en vue d'aider à financer le centre de formation sur le long terme, améliorant ainsi la viabilité financière du programme.

L'investissement par l'État dans la création et la gestion d'un centre de formation à la certification pourrait compenser les coûts initiaux encourus par le secteur privé pour obtenir et conserver la certification en offrant des cours à titre gracieux ou à faible coût.

- Le centre de formation disposera de droits de concession sur les sites témoins, à la suite de processus indiqués d'obtention de permis forestier, et sera équipé des machines et outils nécessaires aux opérations d'exploitation forestière. Comme pour toutes les opérations forestières au Gabon, les sites forestiers témoins devront se conformer aux normes nationales de certification et seront certifiés FSC..
- Le centre de formation comprendra également des parcelles de démonstration de la surveillance du carbone et offrira des modules sur l'estimation du carbone forestier, les marchés du carbone et la communication de rapport sur les réductions d'émissions aux instances de la CCNUCC.

Les discussions avec l'Institut des forêts tropicales (IFT)¹⁰¹ au Brésil et l'USFS indiquent qu'il faut généralement trois ans environ pour mettre en place de ce modèle de centre de formation assorti d'un site témoin. Nous proposons par conséquent un modèle de formation à démarrage rapide mis en œuvre parallèlement à la création du centre de formation en certification (voir Activité 1.5.2). Le matériel

⁹⁷ On peut rechercher un cofinancement supplémentaire pour renforcer les capacités de gestion des agences publiques et des partenaires du secteur privé chargés de la mise en œuvre des activités de certification. Des exemples d'interventions prioritaires portant sur les capacités de gestion pourraient inclure un appui à l'amélioration des capacités des ressources humaines, des capacités de gestion financière et des systèmes de gestion des stocks. Cette démarche peut également établir des liens naturels entre le programme ADEFAC financé par l'AFD et les activités d'amélioration des capacités de gestion forestière définies dans le présent descriptif de projet.

⁹⁸ Le coût de l'établissement de l'école de formation et du site témoin à Booué est en cours d'examen par d'autres donateurs, notamment la BAfD et l'USFS. Si des sources de financement hors CAFI ne sont pas identifiées, l'État gabonais considérerait cette activité comme un projet possible dans le Cadre d'investissement du CAFI 3 à l'avenir.

⁹⁹ La Tropical Forest Foundation (TFF) est une institution éducative internationale à but non lucratif engagée à faire progresser la gestion responsable de l'environnement, la prospérité économique et la responsabilité sociale grâce à la gestion durable des forêts (GDF). Depuis 20 ans, la TFF œuvre en faveur du dialogue et des alliances entre le secteur, les gouvernements et le monde universitaire, ainsi qu'avec les communautés de recherche et de conservation, pour améliorer la gestion des forêts tropicales et accroître leur valeur économique. La TFF est largement reconnue pour l'établissement de modèles de démonstration et d'écoles de formation en vue d'enseigner les principes et les avantages de la gestion durable des forêts. Les programmes régionaux de la TFF sont devenus synonymes de promotion de l'exploitation forestière à faible impact (EFI) et de formation en la matière. Plutôt que de simplement parler de ce que les autres pourraient ou devraient faire, les formateurs de la TFF fournissent un soutien sur le terrain pour avoir un réel impact sur la conservation des forêts tropicales et la gestion des forêts.

¹⁰⁰ Le cadre du centre de formation élaboré dans le présent descriptif de programme répond aux objectifs régionaux du programme définis dans le contexte du projet ADEFAC soutenu par l'AFD. Plus précisément, l'une des principales composantes identifiées par le programme ADEFAC concerne l'organisation de programmes de formation continue pour soutenir le développement de compétences spécifiques dans l'ensemble du secteur forestier-bois (de l'abattage à la transformation finale et à la mise sur le marché). C'est précisément l'objectif des activités du centre de formation en certification définies dans les présentes. De plus, en fournissant ce service de formation au secteur privé et à des acteurs publics, le programme répond aux priorités du programme ADEFAC visant à soutenir les activités conjointes des secteurs public et privé.

¹⁰¹ Le processus par lequel un partenaire/une organisation de formation retenu(e) suivra les règles de TNC pour l'appel à concurrence et la sélection.

pédagogique mis au point au cours des activités de démarrage rapide sera directement transféré au centre national de formation à la certification et la formation des formateurs du centre sera réalisée dans le cadre du programme de formation à démarrage rapide décrit ci-dessous.

Le ministère des Forêts a choisi Booué pour le Centre de formation à la certification de l'ENEF parce qu'il capitalise sur une structure d'enseignement existante et partiellement achevée, initialement destinée à être l'École des métiers du bois, initiative classée prioritaire par les autorités en 2011. La construction de l'école a débuté en 2013, mais a été interrompue en 2015 en raison des difficultés financières que connaissait le pays.



PHOTO AÉRIENNE DU CENTRE DE FORMATION DE BOOUÉ

Cette école peut accueillir 200 élèves. Il occupe une superficie de 7 à 8 hectares et comprend :

- 7 villas duplex (14 appartements avec 4 chambres) pour les enseignants, R + 1
- 4 villas exécutives équipées de 3 chambres
- 3 bâtiments de abritant 19 salles de classe
- 3 bâtiments administratifs (Administration, Commerce, Librairie, Documentation et Infirmierie)
- 2 bâtiments abritant des ateliers pour la formation technique, une salle de classe et des bureaux à l'étage, R + 1
- 5 dortoirs pour étudiants, des chambres doubles équipées de salles de douche
- 1 amphithéâtre et une cafétéria, R + 1
- 1 poste de garde



EXEMPLE DE TYPES DE CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Booué, où se trouve l'école, est une petite ville située sur les berges du fleuve Ogooué, dans la province de l'Ogooué-Ivindo. C'est le chef-lieu du département de la Lopé. La forêt entourant cette zone se compose d'un paysage complexe de concessions forestières et d'aires protégées, ce qui en fait un site idéal pour la formation technique des agents du ministère. La région est accessible par route et par voie ferrée.



Les forêts à proximité de l'école sont composées d'un mélange d'aires protégées (Lopé)

2. Un programme de formation de certification à démarrage rapide est élaboré et déployé, suivant le modèle TFF/ITF¹⁰².

Étant donné que le gouvernement a un calendrier ambitieux pour la mise en œuvre du Programme, il est relativement urgent de fournir des opportunités de formation aux acteurs gouvernementaux et au secteur privé, et cela ne peut attendre que le centre de formation de Booué soit sur pied. Par conséquent, une équipe mobile d'experts forestiers formateurs internationaux (composée de représentants de l'USFS et de la TFF/ITF) renforcera les capacités techniques de l'administration et soutiendra les opérateurs du secteur privé en fournissant des modules sur place dans les concessions forestières en activité.

L'équipe de formation commencera le transfert immédiat des compétences requises pendant la construction du centre de formation. Pour constituer l'équipe de formation le plus rapidement possible, l'État sous-traitera ce sous-produit à TFF/ITF, qui possède déjà une expérience de formation internationale non négligeable. TFF/ITF dispose des protocoles et du personnel requis pour mettre en œuvre des modules de formation technique, évaluer les évaluations et formuler des recommandations à l'intention des sociétés intéressées par l'ingénierie forestière, la planification, la récolte de bois et la certification. TFF/ITF propose parfois des modules de formation gratuits, y compris le temps du formateur et le matériel de formation de base, mais les sociétés (ou les pays) participantes doivent couvrir les frais de déplacement, les indemnités journalières de subsistance et l'hébergement du ou des formateurs (<https://www.tff-indonesia.org>). Le gouvernement souhaite mettre en œuvre une version de ce modèle dans le pays.

Le programme de l'ITF estime que 60 % de leur matériel existant destiné au programme de formation est directement transférable au contexte forestier du Gabon, tandis que d'autres matériels de formation devront être modifiés pour répondre aux besoins spécifiques du Gabon. Les formateurs devront visiter les concessions au Gabon durant deux mois pour discuter des opérations avec les pouvoirs publics et le secteur privé et modifier le matériel de formation existant.

Pour assurer la pérennité du programme de formation et le transfert de compétences aux formateurs gabonais (qui finiront par diriger le centre de formation de Booué), des formateurs experts

¹⁰² La possibilité que 12 agents publics gabonais et opérateurs du secteur privé effectuent une visite d'étude sur deux sites de l'ITF actuellement opérationnels au Brésil et en Guyane (<https://ftcigy.com/>) est actuellement examinée par l'USFS comme une contribution éventuelle à ces efforts.

internationaux seront jumelés avec des enseignants de l'École nationale des eaux et forêts (ENEF) et/ou avec des techniciens forestiers gabonais identifiés durant la phase de planification de cette activité. Les compétences et le matériel de formation seront entièrement transférés aux homologues gabonais.

Effet 2 : Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnel

Produit 2.1. 30 agents devant faire office d'Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont identifiés et formés

En réponse aux activités forestières illégales et à la corruption profondément enracinée dans l'ensemble du secteur forestier, le ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement a demandé la création et la formation d'une Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières du Gabon et du démantèlement des réseaux criminels se livrant au trafic illicite du bois, de l'ivoire et d'autres produits forestiers. L'unité sera composée de 30 membres élites, qui seront basés à Libreville et constitueront une équipe d'intervention rapide hautement mobile et capable de répondre aux informations fournies par les réseaux de collecte de renseignements et les agents de terrain. Cette unité ne doit pas être confondue avec les agents forestiers régionaux chargés d'assurer le maintien de la gestion générale et la contrôle des activités. Elle est plutôt davantage comparable à une équipe d'« opérations spéciales ». L'équipe, bénéficiant du soutien d'une unité canine (voir produit 2.3), procédera également à une fouille aléatoire de conteneurs d'exportation dans les ports, les gares et les chantiers forestiers.

La formation technique des agents à l'identification des produits forestiers ligneux ou non ligneux illicites (Iboga) sera couplée à des stratégies d'application de la loi plus typiques, à commencer par la collecte de renseignements, les techniques de recherche, les droits de l'homme, et l'enregistrement et la consignation par écrit, dans les règles de l'art, des informations requises pour la poursuite des contrevenants. Cela nécessitera une solide collaboration et l'intégration de tous les services répressifs existants au Gabon.

L'Unité d'élite sera équipée de chiens détecteurs et renifleurs pour rechercher et confisquer les équipements illicites découverts. Les sous-produits spécifiques sont les suivantes :

1. Un minimum de 30 agents sont recrutés et embauchés pour constituer l'Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières en collaboration avec les acteurs compétents chargés de l'application des lois au Gabon. Les recrues de cette unité peuvent provenir du ministère (par exemple, des agents hautement performants de la DG Forêts, de la DG Environnement, de la DG Industrie) et/ou de nouveaux diplômés de l'École nationale des eaux et forêts (ENEF) ou d'autres agences gabonaises chargées de l'application des lois. L'unité sera logée au sein de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois, de l'ANPN ou de l'Inspection générale des Services, en fonction des accords institutionnels définitifs et des mandats à mettre en place dans le cadre du produit 1.1. Des primes mensuelles, basées sur des indicateurs de performance tels que la saisie de produits illicites, les arrestations et la durée des patrouilles, seront versées aux agents pour promouvoir la fierté au sein de l'unité, encourager une conduite éthique et récompenser les responsabilités à haut risque associées aux activités de la « force d'élite ».
2. L'Unité d'élite chargée de l'application des lois est formée, en s'appuyant sur les programmes de formation des forces de l'ordre existants au Gabon.

Avec l'appui des agences et forces américaines et britanniques chargées de l'application des lois sur la faune, l'ANPN a conçu et mis en œuvre un programme de répression du trafic d'espèces sauvages et des opérations forestières illégales. Si cette unité de force spéciale n'est pas maintenue au sein de l'ANPN, les conseillers techniques de l'ANPN transféreront les enseignements tirés à l'agence de mise en œuvre jugée appropriée, avec une formation importante soutenue et la supervision de formateurs militaires des États-Unis travaillant actuellement avec l'« unité d'élite » validée de l'ANPN. Le matériel pédagogique existant sera modifié et intégré dans la formation de l'Unité élite chargée de l'application des lois forestières.

Produit 2.2. Un minimum de 30 agents devant constituer une Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont déployés

L'Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières sera dotée d'équipements de terrain (par exemple, tentes, matelas de sol, lampe frontale, sac à dos étanche, téléphone équipé d'applications LEM et ayant des capacités de connexion satellitaire, etc.), et des véhicules dédiés de marque Toyota Land Cruisers (véhicules 4x4 robustes) dont les pièces et les mécaniciens sont facilement disponibles au Gabon) seront achetés pour transporter les équipes sur le

terrain. Les unités d'élite auront également besoin de carburant et de services d'entretien/réparation des véhicules, de nourriture et de provisions, ainsi que d'indemnité journalière de subsistance.

Produit 2.3. Des chiens détecteurs et renifleurs à travailler avec l'Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières sont aidés

Une unité canine composée de deux chiens détecteurs sera mise en place pour détecter les marchandises illicites. Des produits tels que l'ivoire, les écailles de pangolin, l'iboga et les produits du bois récoltés illégalement sont souvent cachés dans des camps de bûcherons ou des conteneurs d'expédition, et les chiens détecteurs sont beaucoup plus efficaces que les humains pour les dénicher. L'unité canine sera logée dans un bâtiment sécurisé de l'École nationale de foresterie de Cap Esterias. Pour protéger les chiens et leur apporter de l'eau potable, un générateur indépendant et un système de pompe à eau sont nécessaires. Des consommables supplémentaires tels que de la nourriture pour chiens, des récompenses de dressage, des laisses/harnais, des caisses de voyage seront réapprovisionnés au besoin. Sur le site du chenil, les agents de sécurité et les « maîtres-chiens » se nourrissent, s'abreuvent, se promènent et soignent les chiens, nettoient leurs chenils et surveillent leur sécurité. Deux maîtres-chiens guident les chiens lors des exercices de recherche et du programme de formation. Un conducteur réside près du chenil pour permettre un déploiement rapide en réponse à certains renseignements. Le coût de l'unité canine est estimé sur la base de l'unité canine de l'ANPN.

Produit 2.4 Amélioration de la capacité à faire respecter la loi de manière transparente et objective

Conformément aux directives des Nations unies, une formation sera dispensée aux unités d'élite chargées de l'application des lois forestières sur la manière de s'engager auprès des communautés de manière respectueuse, transparente et équitable. En outre, un manuel de formation sera élaboré pour le Gabon afin d'être utilisé par les agents chargés de l'application des lois forestières. Enfin, un mécanisme d'audition des griefs pour les communautés et les sociétés d'exploitation forestière sera mis en place, de manière similaire au mécanisme d'audition des griefs de la Commission nationale d'affectation des terres. Ce mécanisme permettra à toutes les parties impliquées dans le secteur forestier d'être entendues équitablement sur leurs préoccupations.

Effet 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays.

Pour développer un régime de forêt communautaire fonctionnel et réussi au Gabon, le MINEF propose un programme à grande échelle comprenant cinq activités principales :

Produit 3.1. La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à tout le pays.

Pour que les communautés soient en mesure de gérer leurs zones forestières, elles doivent être formées et éduquées en ce qui concerne les structures et la gouvernance communautaires, et la manière de gérer la ressource de manière transparente. Les agents du ministère travailleront avec les communautés pour :

- a) éduquer les communautés sur la législation forestière et sur leurs droits et responsabilités ;
- b) former les associations communautaires à leurs rôles et responsabilités ;
- c) renforcer les capacités de gestion financière des associations forestières communautaires ; et
- e) s'assurer que les associations communautaires comprennent et mettent en œuvre les règles et règlements relatifs aux structures de gouvernance communautaire.

Produit 3.2. Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé.

Afin de séparer les véritables forêts communautaires des entreprises corrompues, le MINEF réalisera un audit documentaire des permis de forêts communautaires existants. L'audit évaluera si les activités sont conformes au permis et au plan de gestion et si la communauté bénéficie de ces activités. Les permis qui sont utilisés de manière abusive seront révoqués et les opérateurs seront pénalisés conformément aux lois gabonaises. Des audits sur le terrain seront ensuite menés pour valider les résultats et les rapports identifiés lors de la phase d'étude documentaire.

Produit 3.3. Les structures institutionnelles de des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires.

- a. Intégrer les meilleures pratiques dans la structure actuelle. Améliorer le cadre institutionnel actuel en intégrant les leçons apprises et les meilleures pratiques d'autres pays ayant réussi. Mener des échanges d'apprentissage avec au moins deux autres programmes, l'un en Afrique et l'autre dans une autre région, afin de mieux comprendre les leçons apprises et les meilleures pratiques qui pourraient être applicables au Gabon. Dans le cadre du processus d'évaluation,

les agents du MINEF se pencheront sur les meilleures utilisations des zones des forêts communautaires et détermineront les meilleures pratiques pour autoriser l'extraction du bois et comment/si cela doit faire l'objet de contrats extérieurs.

b. Former et équiper les agents du MINEF pour transformer le secteur des forêts communautaires. Pour s'acquitter efficacement de leurs tâches de délimitation, de classement et de gestion des forêts communautaires comme l'exige la loi, les agents du ministère doivent être formés à la cartographie participative, à l'inventaire forestier, ainsi qu'au développement et à la gestion des forêts communautaires. En outre, le ministère aura besoin d'équipements et de matériels (par exemple, des véhicules, des GPS, des équipements d'inventaire, etc.) pour collaborer avec les communautés à la création de forêts communautaires sur plusieurs années. Au fil du temps, les compétences acquises par les fonctionnaires du ministère seront transférées aux comités de gestion des villages et aux scientifiques civils.

Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1).

Grâce à CAFI 1, la cartographie participative est en cours dans tout le Gabon dans le cadre du processus d'aménagement du territoire. La cartographie participative est un processus de cartographie qui combine la cartographie moderne avec des méthodes participatives pour enregistrer et représenter les connaissances spatiales des communautés locales. Elle offre la possibilité de représenter une compréhension socialement et culturellement distincte du paysage, y compris les perceptions et les priorités des parties prenantes, en ajoutant des informations qui sont exclues des cartes¹⁰³ traditionnelles. Le MINEF s'assurera que la cartographie participative entreprise dans le cadre de CAFI 1 inclut les terres autour des villages afin qu'elles puissent être utilisées pour créer des forêts communautaires.

Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés

Les forêts communautaires peuvent inclure une multitude d'activités, y compris la récolte du bois et la production de bois, l'utilisation communautaire durable, la commercialisation de produits forestiers non ligneux, la gestion de la faune pour une chasse durable, la protection de la forêt pour les loisirs ou le tourisme (par exemple, le tourisme de gorille à Moukalaba-Doudou). Les agents du MINEF faciliteront l'établissement administratif des forêts communautaires et l'élaboration des plans de gestion. Leur rôle sera de guider les communautés tout au long du processus et de fournir ou d'identifier les ressources techniques, tout en déléguant l'élaboration des règles aux communautés. Dans le cadre de ce processus, les agents du ministère soutiendront la création de comités de gestion des forêts communautaires et formeront les membres de la communauté à servir de scientifiques civils pour soutenir la collecte de données sur les forêts communautaires, le développement de plans de gestion et le suivi à long terme.

- a) *Inventaire, cartographie et marquage des arbres et autres ressources, y compris la faune et la flore des forêts communautaires par la population locale.* Pour les communautés qui décident d'établir des forêts communautaires, les agents du ministère les formeront et les aideront à inventorier leurs forêts, notamment à cartographier et à marquer tous les arbres. L'inventaire des ressources forestières est essentiel pour la gestion, que les activités consistent en l'exploitation forestière, l'agroforesterie, la conservation ou le reboisement. Le niveau et le type d'inventaire forestier dépendront des priorités des communautés. Par exemple, l'inventaire forestier se concentrera sur la cartographie de tous les grands arbres de bois d'œuvre dans l'ensemble de la forêt communautaire, tandis que l'inventaire du carbone ou de la biodiversité marquera et mesurera tous les arbres adultes et utilisera l'échantillonnage pour estimer les stocks pour l'ensemble de la forêt communautaire.
- b) *Développement de plans de gestion.* Le MINEF est chargé d'élaborer des plans de gestion des forêts communautaires avec les communautés locales. Les agents du ministère créeront les plans par le biais d'un processus adaptatif consistant à recueillir des informations et à documenter les objectifs et les priorités des communautés, à formaliser les informations sous forme de cartes et d'un projet de plan, puis à discuter, vérifier et valider le projet de plan avec les communautés. Les activités potentielles du plan de gestion pourraient inclure :
 - Exploitation forestière et production de bois

¹⁰³ AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (2008) : Techniques d'évaluation participative. Agence canadienne de développement international (ACDI).

¹⁰³ Activité 1.3 dans CAFI. 2019. Réduction des émissions par l'amélioration de la gestion forestière : Mise en œuvre d'un processus de certification à l'échelle nationale au Gabon.

- Protection des forêts et/ou reboisement pour des crédits de carbone et/ou de biodiversité
- Agroforesterie, y compris les arbres fruitiers tels que les agrumes et les mangues ou les bois/produits de plantation tels que l'eucalyptus ou le caoutchouc.
- Développement de pépinières d'arbres fruitiers ou d'espèces de bois d'œuvre pour la vente aux agriculteurs locaux et aux sociétés d'exploitation forestière.
- Production de produits forestiers non ligneux (PFNL) pour l'utilisation et la vente locales, tels que la résine d'Okoumé, l'huile de Moabi et de Doula, l'Iboga, les graines et les huiles d'*Irvingia gabonensis*, et les fruits de *Dacryodes*.
- Gestion de la faune sauvage pour une chasse communautaire durable
- Protection des écosystèmes et de la biodiversité pour le tourisme

Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis

- Mise en œuvre des plans de gestion.* Une fois les plans de gestion officiellement adoptés, les agents du ministère aideront les communautés à les mettre en œuvre. Par exemple, le ministère pourrait fournir des scieries portables pour l'extraction du bois des forêts communautaires, y compris le codage RFID du bois pour faciliter la transparence et mettre fin à l'abattage illégal. En outre, le ministère pourrait fournir une formation et un soutien technique en matière d'agroforesterie, d'étude de la faune et de la flore, d'analyse du carbone, de production de PFNL et de commercialisation de tous les produits.
- Suivi des activités forestières et de la conformité aux plans de gestion adoptés.* CAFI 2 crée une unité¹⁰⁴ de suivi/audit des activités forestières, et cette unité sera étendue pour superviser le secteur des forêts communautaires. Les résultats seront vérifiés en termes de réduction de la déforestation et de la dégradation et de nombre d'hectares faisant l'objet de plans de gestion. Un organisme indépendant vérifiera les résultats au moyen d'images satellites, de photos marquées au GPS et de visites sur le terrain. Les résultats seront mis à la disposition du public en temps réel sur un portail web.

4.2. Pérennité des résultats après la fin des financements

Nous fournissons ci-dessous une évaluation de la durabilité par produit¹⁰⁵ :

Processus de certification à l'échelle nationale

Produit 1.1. La définition et la mise en œuvre des protocoles institutionnels requis pour la réforme des politiques publiques, ainsi que les bases techniques pour élaborer le processus de certification et déterminer les normes nationales de certification, ne nécessiteront aucun financement supplémentaire après leur réalisation. Aucune demande n'a été soumise pour le financement des employés intervenant dans l'élaboration de protocoles et la réforme de la politique, et une fois cette dernière en place, seul un financement de faible montant destiné à promouvoir le dialogue continu entre le secteur privé et l'administration gabonaise sera nécessaire. Ces employés seront pris en charge par le budget de fonctionnement du ministère.

Produit 1.2. Il est supposé qu'une fois créés, le registre de certification et les systèmes de traçabilité au sein de la DGF seront également durables – des fonds n'ont pas été sollicités pour la prise en charge des salaires des employés qui gèrent les bases de données. Le financement continu proviendra donc des lignes budgétaires de base financées par l'État. De même, l'audit par une entité tierce des plans d'aménagement existants pour détecter les documents falsifiés constituera une activité ponctuelle. Le processus sera rendu durable grâce à l'établissement de nouveaux protocoles et procédures pour l'approbation des plans d'aménagement au niveau du ministère, y compris la participation d'observateurs tiers et des mécanismes pour améliorer la transparence. Ces activités nécessiteront en fait un soutien initial pour assurer la professionnalisation des systèmes tiers d'appui, d'impression, d'archivage et de traçabilité.

Cependant, après les travaux initiaux, les fonctionnaires participant à la gestion de la base de données seront maintenus sur les lignes budgétaires du ministère et les futurs plans d'aménagement forestier seront également examinés par des auditeurs tiers du FSC. Ainsi, chaque concession fera l'objet d'audits tiers réguliers qui renforceront la durabilité de ce processus en assumant les coûts directs du contrôle du secteur privé – une partie des coûts étant transférée aux opérateurs du secteur privé par le biais des audits du FCS.

Au cours du processus de certification, le rôle de l'État consistera strictement à assurer les conditions permettant au secteur privé d'obtenir la certification. Les coûts associés à la certification sont à la charge exclusive du secteur privé. L'État n'est pas responsable du financement à long terme de ces activités. La viabilité financière sera assurée par l'augmentation de la valeur des produits sur les marchés internationaux et de l'augmentation des bénéfices pour le secteur privé. Les risques associés à cette hypothèse ont été intégrés dans le cadre d'évaluation des risques.

Une fois toutes les concessions au Gabon certifiées, le coût du maintien et de la réalisation des audits sur le terrain (produit 1.3) devrait être considérablement réduit. L'État continuera de superviser les opérations d'exploitation forestière, mais les coûts seront couverts par le fait que les opérateurs qui ne chercheront pas obtenir leur certification verront leurs permis révoqués et la fréquence des missions de supervision sur le terrain peut être défrayée par des audits tiers du FSC. L'État prévoit que ces coûts (produit 1.3), couplés aux coûts continus de la surveillance du carbone forestier (produit 1.4), seront en partie supportés par les recettes fiscales qui lui échappaient auparavant à cause de la corruption et de la fraude. Si cette source de financement venait à ne pas être suffisante, l'État s'est engagé à continuer de financer ces activités sur les paiements basés sur les résultats générés par la réduction des émissions du secteur forestier (CAFI 3).

Le soutien demandé pour assurer dans l'immédiat la formation et le renforcement des capacités des agences de mise en œuvre, des agents du ministère et des employés du secteur privé (produit 1.5) sera largement transféré au centre de formation à la certification et au site témoin d'ici la cinquième année du Programme. La viabilité financière à long terme du Centre de formation à la certification sera soutenue par deux sources de revenus, à savoir 1) les recettes générées par les produits du bois provenant du site de témoin d'exploitation forestière, comme cela a été démontré avec succès à l'échelle internationale par des programmes de formation forestière de conception similaire¹⁰⁶, et 2) des modèles de formation élaborés par le centre de formation seront éventuellement mis à la disposition de pays voisins et/ou des opérateurs du secteur privé à la recherche d'une formation continue pour leur personnel, à un coût négocié, ce qui constituera une source de revenus supplémentaires pour l'école/le centre de formation et assurera la viabilité financière du programme à l'avenir.

Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières

Les Unités d'élite chargées de l'application des lois forestières décrite dans l'Effet 2 de ce Programme seront initialement recrutées, formées et déployées grâce à ces fonds du Programme. Dès la quatrième année, les recettes tirées des amendes, des frais, des recettes fiscales accrues générées par des produits récoltés légalement et/ou des produits illégaux saisis devraient assurer une sécurité financière à long terme pour la poursuite de l'activité.. Dans l'éventualité (optimiste) où la présence d'unités d'élite dissuade suffisamment la récolte illicite de bois de façon à ce que les amendes et les produits saisis ne couvrent pas le coût de la rétention des unités chargées de l'application des lois, l'État s'engage à payer le salaire et les frais de déploiement sur ressources du prévues dans le Cadre d'investissement du programme CAFI 3, car la sécurité des ressources forestières est essentielle pour faire en sorte que le Gabon respecte les engagements de réduction des émissions prévus dans sa CDN et la lettre d'intention au titre de l'accord avec CAFI.

Gestion communautaire des forêts

La structure de foresterie communautaire décrite dans le résultat 3 de ce programme sera initialement conçue et mise en œuvre grâce aux fonds de ce programme. D'ici la fin de la période du programme, il est prévu que les zones de forêts communautaires commencent à générer leurs propres revenus. Une partie de ces revenus reviendra probablement au MINEF pour couvrir au moins partiellement les coûts de cette nouvelle structure. Cependant, cette structure de paiement devra être déterminée au fur et à mesure que les meilleures pratiques d'autres endroits seront examinées et que les aspects pratiques de la situation du Gabon seront intégrés.

¹⁰⁶ Dans d'autres pays (par exemple l'Indonésie), la FFT a établi un partenariat avec le ministère de l'Éducation forestière et des centres de formation pour institutionnaliser les programmes de formation à l'intention des sociétés forestières ainsi que des administrations forestières au niveau du district. Dans le cadre de ce programme, la FFT a travaillé avec l'USAID et des acheteurs du secteur privé pour établir un mécanisme de liaison entre le marché forestier, par lequel les acheteurs conviennent de n'accepter que des produits fabriqués à partir de grumes provenant des assiettes annuelles de coupe des concessions forestières collaboratrices. Les modalités, y compris l'établissement de la certification, les audits annuels réalisés par des tierces parties, etc. sont rattachées à ces accords. De tels accords devraient favoriser la viabilité financière du centre de formation.

5. Le cadre de résultats

Dans la logique de la théorie du changement présentée dans le CIN du Gabon, le présent Programme vise à produire des effets qui contribueront à générer des impacts positifs : amélioration du bilan GES du secteur de l'UTCF et co-bénéfices de développement. Cependant, les impacts dépendent aussi de facteurs externes au présent Programme qui ne sont pas tous maîtrisables. La Figure ci-dessous présente les indicateurs d'impact du CIN et souligne l'importance du PNAT et du SNORNF pour l'atteinte des objectifs.

TABLEAU 4. CADRE D'IMPACTS DU CIN DU GABON SUR LE BILAN GES DU SECTEUR UTCF ET LES CO-BÉNÉFICES DE DÉVELOPPEMENT

| Impact 1 : Réduction des émissions de GES du Gabon dues à la exploitation forestière illégale et à la dégradation des forêts et augmentation de la séquestration du carbone dans la biomasse grâce à la gestion durable des forêts | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Indicateur d'impact (5 ans) | Situation de référence | Cibles après 5 ans | Vérification | Hypothèses et conditions critiques |
| Émissions limitées et absorptions augmentées dans le secteur forestier | Émissions de l'année 2005 et scénario tendanciel de la CPDN du Gabon (PR, 2015) | Réduction de 50 % des émissions du secteur forestier par volume de bois récolté (tCO ₂ e/m ³) d'ici 2030 (~30 millions de tonnes par an d'ici 2030) | Données du SNORNF et rapports biennaux CCNUCC actualisés | <ul style="list-style-type: none"> Les financements en faveur de la conservation et de la gestion durable des forêts se poursuivent et s'amplifient et ont un impact réel sur le terrain L'expansion agricole et les développements miniers évitent au maximum les conversions de zones HVC et HSC. Une coordination interministérielle optimale permet de résoudre les conflits et de finaliser un PNAT intégrant les objectifs de développement à faibles émissions Un SNORNF opérationnel permet une surveillance efficace de l'UTCF impliquant la transmission d'alertes de déforestation aux services en charge de la police forestière. La certification forestière à l'échelle nationale et l'application des critères de l'EF-C entraîneront une réduction des émissions du secteur forestier L'amélioration de l'application des lois entrainera donc lieu à de « meilleurs » acteurs et à une baisse sensible des émissions associées à l'exploitation illégale. |
| Impact 2 : Co-bénéfices du développement | | | | |
| Indicateur d'impact | Point de repère | Objectifs après 5 ans | Vérification | Hypothèses et conditions critiques |
| Taux de pauvreté réduit | Environ 30 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2013 | Réduction du taux de pauvreté à déterminer * Objectifs spécifiques à déterminer avec le ministère des forêts sur la base de la mise à jour du document de stratégie forestière en cours de rédaction. | Enquête taux de pauvreté, données Banque mondiale | <ul style="list-style-type: none"> La production et les prix du pétrole se stabilisent à un niveau favorable à l'économie gabonaise La diversification de l'économie donne des résultats positifs en termes d'emplois et d'augmentation des revenus des populations La population rurale pauvre bénéficie d'opportunités nouvelles liées à l'expansion agricole, à la foresterie et au développement du secteur minier La certification forestière et les exigences socioéconomiques qui vont avec pour le secteur privé contribueront à améliorer les moyens de subsistance des populations tributaires de la forêt qui vient au sein ou à proximité des concessions forestières. |

TABLEAU 5. CADRE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

| Résultats | Situation de base/référence (2016) | Situation après le programme (2025) Objectif du document du programme forestier CAFI 2 | Post-programme CAFI 3 (2026) Objectif | Indicateurs, objectifs (le cas échéant) et moyens de vérification |
|---|--|---|---|--|
| Effet 1 : Un processus national de certification à l'échelle du Gabon est créé et opérationnel. | 150 concessions forestières couvrent 14,3 millions d'hectares | 100% des concessions sont certifiées | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Superficiés (en ha) et pourcentage de forêts avec certification Objectif : Augmenter le nombre d'hectares et le pourcentage de forêts certifiées sur 5 ans, avec un objectif de 100 % en 2026. Objectif spécifique d'ha à déterminer en 2024. Sources : Certificats de gestion forestière certifiés de manière indépendante |
| | 17% des concessions sont certifiées ; 14% certifiées FSC En 2001, un code forestier a été promulgué, exigeant des sociétés d'exploitation forestière qu'elles entreprennent une gestion durable de leurs concessions ; la certification forestière n'est pas requise. Les émissions de carbone du secteur forestier représentent environ 19 millions de tonnes de CO2 par an. Il existe des permis d'exploitation illégale et une corruption potentielle dans le secteur forestier. | La législation nécessaire pour officialiser le mandat de certification nationale est signée. | Les normes nationales de certification du Gabon sont définies et validées par l'AGANOR. | Le Code forestier révisé pour inclure le mandat de certification Objectif : 2024 Sources : Code forestier gabonais Adoption de normes nationales de certification Objectif : 2023 Sources : Document de certification nationale AGNOR |
| Produit 1.1. Les protocoles institutionnels pour la réforme politique et juridique, la mise en œuvre du projet, la supervision et le suivi sont définis et mis en œuvre. | Les programmes CAF et FLEGT fournissent un cadre pour la légalité des forêts mais ne traitent pas spécifiquement de la certification | Réduction de 50 % des émissions du secteur forestier | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | tCO2 Objectif : réduction à 9 millions de tonnes de CO2 par an d'ici 2026 ; avec 100% des concessions forestières mettant en œuvre les techniques RIL-C. Sources : Rapports annuels de l'unité de surveillance des forêts du ministère (définie dans l'activité 1.4), calculs actualisés du FRL. |
| | Bien que la certification forestière ait été rendue obligatoire, aucun processus formel par lequel les entreprises s'engagent dans ce processus n'a été défini. Absence de processus transparent d'approbation des plans de gestion. Il existe des plans de gestion falsifiés. | Transparence des fonctionnaires du ministère et des opérateurs forestiers | Un portail de données forestières en ligne existe | # Bases de données forestières accessibles au public et visites de sites web. Objectif : 1 site web créé d'ici 2025 Sources : Rapport annuel sur l'utilisation du site web |
| Produit 1.2. Création d'un registre des opérateurs/entreprises souhaitant obtenir la certification. | Les programmes CAF et FLEGT fournissent un cadre pour la légalité des forêts mais ne traitent pas spécifiquement de la certification | Rédaction d'une politique définissant le mandat légal et les dispositions institutionnelles pour le contrôle et la surveillance des opérations forestières. | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Existence de protocoles Objectif : a) 1 réforme politique ; b) 1 mise en œuvre de projet ; c) 1 contrôle et suivi. Source : Archives des documents du ministère |
| | Bien que la certification forestière ait été rendue obligatoire, aucun processus formel par lequel les entreprises s'engagent dans ce processus n'a été défini. Absence de processus transparent d'approbation des plans de gestion. Il existe des plans de gestion falsifiés. | Un registre de certification officiel existe et des archives ont été créées où les progrès vers les critères de référence sont stockés de manière transparente. 100 % des plans de gestion des concessions forestières sont examinés et validés. | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Existence d'un registre et d'archives de certification Objectif : 1 registre de certification et des données archivées d'ici 2023 Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports de programmes |
| | | | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Pourcentage de concessions forestières ayant soumis un plan de gestion Objectif : 100% des concessions enregistrées Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports du programmePoursuites/ |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| | | | Les observateurs tiers estiment que le processus est transparent. | | Pourcentage de concessions forestières dont les plans de gestion ont été validés de manière transparente Objectif : 100 % des archives des processus de validation sont disponibles sur demande (ou rendues publiques sur un site web). Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports du programme |
| Produit 1.3. Une stratégie de surveillance et d'audit sur le terrain est mise en œuvre. | Les agents forestiers du ministère sont mal formés et peu motivés pour réaliser des audits techniques. La corruption au sein du secteur est potentiellement importante, comme le montre le rapport forestier de l'EIE. | 100 % des concessions font l'objet d'un audit de conformité au moins une fois par an par les agents forestiers. 100 % des dossiers d'audit mis à la disposition du public | Conservier CAFI 2 Résultat, production et activités Conservier CAFI 2 Résultat, production et activités | | Pourcentage de concessions auditées au moins une fois par an Objectif : 100% des concessions enregistrées Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports d'audit des concessions. Pourcentage des dossiers d'audit mis à la disposition du public Objectif : 100% des concessions enregistrées Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports d'audit des concessions. |
| | La base de référence sera déterminée par une enquête menée par un expert forestier à temps plein embauché dans le cadre du plan de dotation du programme. | | La perception de la corruption dans le secteur forestier diminue de 50 % par rapport à la situation de départ. | | Perception de la corruption Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports d'audit des concessions. |
| Produit 1.4. Les protocoles de suivi des émissions, de la biodiversité et des aspects sociaux des concessions forestières sont définis et les rapports du secteur privé sont validés. | Des discussions techniques concernant les protocoles de suivi et de rapport pour les concessions forestières sont en cours. Aucun processus gouvernemental n'existe pour valider les rapports du secteur privé. | Le processus MRV carbone/émissions est bien défini. 100% Pourcentage de concessions actives/acteurs du secteur privé qui déclarent leurs émissions au ministère pour validation. | Conservier CAFI 2 Résultat, production et activités 100 % des opérateurs du secteur privé incluent le suivi social et de la biodiversité dans leurs rapports annuels. | | Méthodologies MRV Objectif : Document méthodologique soumis et approuvé par le comité de pilotage technique de CAFI 2 d'ici 2023. Sources : Rapport technique annuel CAFI 2 ; document méthodologique Nombre de rapports du secteur privé incluant les émissions (CAFI 2), la biodiversité et les indicateurs sociaux (CAFI 3) Objectif : 100 % des concessions/exploitants actifs rendent compte des émissions d'ici 2025 et des indicateurs sociaux et de biodiversité d'ici 2026. Sources : Exportations annuelles MRV à l'échelle de la concession MRV annuel |
| Produit 1.5. Les fonctionnaires du ministère, les auditeurs sur le terrain et les employés du secteur privé sont formés à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des normes nationales de certification. | Au niveau gouvernemental, les capacités techniques sont insuffisantes pour vérifier si les protocoles d'EIR sont mis en œuvre. Au niveau forestier, les capacités techniques sont insuffisantes pour mettre en œuvre les techniques d'IGR à | 100 % des rapports soumis examinés et validés par le ministère XX personnes sont formées (agents gouvernementaux et personnel forestier), ventilées par sexe (objectifs annuels à déterminer lors du comité de pilotage annuel). a) Sur RIL b) Sur RIL- C | Conservier CAFI 2 Résultat, production et activités Des formateurs forestiers qualifiés sont identifiés et embauchés pour commencer à tester sur le terrain le matériel du programme de formation dans 3 concessions forestières d'ici juin 2023. | | Pourcentage des rapports d'émissions du secteur privé qui sont validés par les agents du gouvernement. Objectif : 100 % des rapports examinés et validés ; les rapports à l'échelle des concessions alimentent la base de données nationale de suivi. Sources : Données archivées de la DG Forêts ; rapports du programme Nombre d'agents gouvernementaux et de personnel forestier formés, ventilés par sexe. Objectif : 100 % des gestionnaires forestiers et des décideurs du ministère reçoivent une formation de gestionnaire ; 100 % des gestionnaires d'équipes techniques forestières et des chefs d'équipe pour chaque phase |

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | toutes les phases du processus de récolte et de transformation. | c) Sur FSC-EC | | du RIL (par exemple, inventaire, scieurs, débarquage, débarquement) reçoivent une formation spécifique au RIL et au RIL-C d'ici 2026. Sources : Rapports de formation |
| Effet 2 - Une unité d'élite chargée de l'application des lois forestières est créée et opérationnelle. | Aucune unité d'élite n'est opérationnelle. Il n'existe pas de système de contrôle de l'application de la législation forestière dans le secteur forestier. | Un minimum de 30 agents d'élite chargés de faire respecter la législation forestière. | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Effort de patrouille et capture (par exemple, nombre de jours de patrouille ; nombre, lieu et type d'infractions par agent de contrôle et par jour) Objectif : 21 jours de patrouille par mois/EG/Park, diminution des statistiques PIKE. Sources : Rapports de contrôle de l'application des lois du MinEF (mensuels et annuels) |
| Produit 2.1. 30 agents du ministère sont identifiés et formés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière, et extension et continuation de la " Section 64 " . | Une unité d'élite de 62 personnes a été formée avec les fonds du projet CAF. Mais la réticence du ministère à faire appliquer les lois forestières a entraîné une pause dans les opérations - puis le financement s'est épuisé. Ainsi, aucune unité d'élite n'est opérationnelle. | Les protocoles du manuel de formation sont formalisés Un minimum de 30 agents d'élite chargés de l'application de la loi forestière sont identifiés et bien formés pour servir de division d'application de la loi forestière approuvée. | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Existence/preuve de l'utilisation d'un manuel de formation Objectif : Un manuel de formation, modifié à partir du programme de formation de l'ANPN ecoguard, sera achevé d'ici 2024. Sources : Manuel de formation spécifique à l'application de la loi forestière # Nombre d'agents d'application de la loi forestière contrôlés Objectif : >30 Sources : Rapports de l'application LEM et confirmation de la vérification |
| Produit 2.2. 40 agents du ministère sont déployés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | Le manque de financement et de soutien politique a entraîné une pause dans la couverture/les activités sur le terrain. | Missions hebdomadaires des agents d'exécution sur le terrain Financement durable amélioré par les résultats des efforts d'application - par exemple, les amendes et le produit des saisies de bois et les taxes perçues à la suite de la déclaration accrue de bois récolté légalement par le secteur privé. | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Effort de patrouille et capture (par exemple, nombre de jours de patrouille ; nombre, lieu et type d'infractions par agent de contrôle et par jour) Objectif : 21 jours de patrouille par mois/EG/Park, diminution des statistiques PIKE. Sources : Rapports de contrôle de l'application des lois du MinEF (mensuels et annuels) Poursuite judiciaire / documentation juridique des condamnations et des amendes. Objectif : 85 % des infractions donnent lieu à des poursuites. Sources : Rapports de contrôle de l'application des lois du MinEF (mensuels et annuels) |
| Produit 2.3. Des chiens de détection et de pistage sont soutenus pour travailler avec l'unité d'élite chargée de l'application de la loi. | 2 chiens pisteurs sont prêts par l'ANPN en cas de besoin. Il n'existe pas de chiens spécifiques à la sylviculture | Deux chiens de détection et de pistage sont formés pour identifier les produits spécifiques à la forêt, notamment le bois protégé et les produits forestiers non ligneux (l'boga). | Conserver CAFI 2 Résultat, production et activités | Nombre de chiens de détection et de pistage formés Objectif : 2 chiens d'ici 2025 Sources : Rapports de contrôle de l'application des lois du MinEF (mensuels et annuels) Effort de patrouille et capture (par exemple, nombre de jours de patrouille ; nombre, lieu et type d'infractions par agent de contrôle et par jour) Objectif : 14 jours de patrouille par mois |

| | | | | |
|---|---|---|--|--|
| <p>Produit 2.4. Améliorer la capacité d'application transparente et objective de la loi</p> | <p>Manque de financement et de formation pour les activités d'application de la loi sur le terrain. Il n'existe pas de mécanisme formel de règlement des griefs.</p> | <p>N/A</p> | <p>30 agents chargés de l'application des lois forestières (dont 20 % de femmes) sont formés aux protocoles d'engagement communautaire reconnus par les Nations unies.</p> | <p>Sources : Rapports de contrôle de l'application des lois du MINEF (mensuels et annuels)</p> <p>Nombre d'agents chargés de l'application des lois forestières opérationnels et formés aux protocoles d'engagement communautaire reconnus par les Nations unies, ventilés par sexe.</p> <p>Objectif : > 30 agents</p> <p>Sources : Rapports de contrôle et de formation des forces de l'ordre du MINEF (mensuels et annuels)</p> <p>Portail national</p> <p>Objectif : Portail créé et opérationnel d'ici 2024</p> <p>Sources : adresse web du portail et processus de création partagé publiquement</p> |
| <p>Effet 3 - La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'échelle nationale.</p> | <p>48 forêts communautaires existantes avec des plans de gestion + 44 créées provisoirement totalisent 16,7 millions d'hectares</p> <p>2560 villages au Gabon ont droit à des forêts communautaires Il n'existe pas de données de base sur la satisfaction de la communauté à l'égard du CFM.</p> | <p>N/A</p> <p>L'expert en forêt communautaire établira les bases du programme et fera rapport au Comité directeur technique 2023.</p> | <p>100% des permis de forêts communautaires sous gestion active et nouveaux permis délivrés.</p> <p>85 % des communautés soutenues expriment leur satisfaction</p> | <p>Hectares ou nombre de communautés sous gestion forestière communautaire</p> <p>Objectif : xxx hectares et plus de 100 communautés engagées avec des permis légaux de forêt communautaire.</p> <p>Sources : Archives et rapports sur les permis forestiers</p> <p>Pourcentage de satisfaction dans les communautés soutenues</p> <p>Objectif : xxx hectares et plus de 100 communautés engagées avec des permis légaux de forêt communautaire.</p> <p>Sources : Archives et rapports sur les permis forestiers</p> <p>Nombre de bénéficiaires dans les communautés</p> <p>Objectif : À déterminer avant 2023 Comité directeur</p> <p>Sources : Rapport du programme de foresterie communautaire</p> |
| <p>Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée</p> | <p>Actuellement, les communautés ne comprennent pas les politiques relatives à la gestion de leurs forêts et les agents du MINEF n'ont pas la capacité de former les membres des communautés.</p> | <p>N/A</p> | <p>X personnes (dont XX% de femmes) reçoivent une formation des agents du MINEF pour établir des structures de gouvernance transparentes</p> <p>100 % des plans de gestion des forêts communautaires sont élaborés de manière inclusive.</p> | <p>Nombre de personnes (ventilées par sexe) qui reçoivent une formation des agents du MINEF pour établir des structures de gouvernance transparentes.</p> <p>Objectif : À déterminer avant 2023 Comité directeur</p> <p>Sources : Rapports de mission établis par les agents du MINEF après avoir travaillé avec les communautés.</p> <p>Nombre de plans de gestion forestière communautaire élaborés</p> <p>Objectif : Repères à déterminer avant le comité directeur de 2023 ; 100 %</p> <p>Sources : Les scores de gouvernance proviennent d'un examen indépendant des communautés utilisant des mesures de gouvernance standard.</p> <p>Pourcentage de plans de gestion forestière qui sont effectivement mis en œuvre</p> <p>Objectif : À déterminer avant 2023 Comité directeur</p> |

| | | | |
|---|---|-----|--|
| Produit 3.2. Un audit sur le terrain des permis de forêts communautaires existants est réalisé. | Le nombre de permis existants, leur statut et leur légalité ne sont pas entièrement connus. | N/A | Sources : Rapport du programme de foresterie communautaire ; Carte des forêts communautaires et rapport technique sur l'état des forêts communautaires au Gabon. |
| Produit 3.3. Former et équiper les agents du MINEF pour transformer le secteur des forêts communautaires | Les agents du MINEF ne sont pas formés au secteur des forêts communautaires et manquent d'équipement/de soutien pour s'engager auprès des communautés. | N/A | <p>% d'achèvement de la cartographie des permis de forêts communautaires Objectif : 100 % d'achèvement d'ici 2026 ; points de repère à déterminer avant 2023 Comité directeur Sources : Rapport du programme de foresterie communautaire</p> <p>Pourcentage des forêts communautaires en conformité avec les plans de gestion Objectif : 100 % d'achèvement d'ici 2026 ; points de repère à déterminer avant 2023 Comité directeur Sources : Rapport du programme de foresterie communautaire</p> <p>Nombre de personnes formées Objectif : Un minimum de 12 fonctionnaires du ministère formés Sources : Matériel de formation, noms des agents du MINEF formés, rapports annuels sur les forêts communautaires.</p> <p>Listes d'équipement et registres de déboursement Objectif : Besoins spécifiques et listes à déterminer par le comité technique avant 2023 ; 100 % des agents entièrement équipés de la liste validée. Sources : Liste d'équipement et document sur le processus de décaissement dans les archives du ministère.</p> |
| Produit 3.3. Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires. | Les agents supérieurs du MINEF ne connaissent pas la façon dont la foresterie communautaire est pratiquée dans d'autres endroits et ne comprennent pas complètement toutes les options disponibles. | N/A | <p>Nombre d'agents du MINEF et de membres de la communauté ayant reçu une formation formelle en foresterie communautaire Objectif : 12 fonctionnaires du ministère formés ; 1 membre de chaque concession forestière communautaire. Sources : Rapports du comité de pilotage technique</p> <p>Objectif : Besoins spécifiques et listes à déterminer par le comité technique avant 2023 ; 100 % des agents entièrement équipés de la liste validée. Sources : Rapports du Comité de pilotage technique + Registres de gestion de la flotte pour l'utilisation des véhicules</p> |
| Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1) | La cartographie participative des villages est prévue mais n'est pas en cours et la superficie, l'utilisation et la position des forêts communautaires sont inconnues. | N/A | <p>Hectares de terres cartographiées autour des villages par catégories d'utilisation des terres Objectif : 90 % des villages du Gabon disposent de cartes participatives qui incluent le potentiel des activités forestières communautaires. Sources : Données de la CNAT et rapports annuels des forêts communautaires</p> <p>Hectares de forêts communautaires faisant l'objet d'un plan de gestion validé par le ministère et les communautés.</p> |
| 100% des permis de forêts communautaires ont des plans | 100% des permis de forêts communautaires ont des plans | | |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés | ceux qui existent peuvent être des façades pour le secteur privé. | de gestion validés par le ministère et les communautés. | <p>Objectif : Hectares déterminés par le CNAT et le Comité de pilotage technique avant 2024 ; 100 % des permis alloués ont des plans de gestion.</p> <p>Sources : Rapports annuels des forêts communautaires ; rapports de mission déposés par les agents du MINEF après avoir travaillé avec les communautés.</p> <p># Nombre de permis de forêts communautaires avec plans d'affaires</p> |
| Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis. | Il n'y a actuellement aucun soutien gouvernemental pour la mise en œuvre des plans de gestion | <p>50 % de toutes les forêts communautaires ont un plan d'affaires.</p> | <p>Objectif : 50% des forêts communautaires autorisées</p> <p>Sources : Rapports annuels des forêts communautaires ; rapports de mission déposés par les agents du MINEF après avoir travaillé avec les communautés.</p> <p>Nombre de personnes (ventilées par sexe) des communautés qui ont reçu une formation</p> <p>Objectif : Minimum de 200 personnes dans 100 communautés</p> <p>Sources : Rapports annuels des forêts communautaires ; rapports de formation déposés par les agents du MINEF.</p> <p>Nombre de communautés ayant reçu des équipements et des technologies ou ayant soumis des propositions de développement de petites entreprises</p> <p>Objectif : À déterminer par le MINEF et le Comité de pilotage technique en 2023-2024 et à inclure dans l'annexe du document de programme.</p> <p>Sources : Rapports annuels des forêts communautaires</p> |
| | | <p>(Les agents du MINEF aident les communautés à mettre en œuvre des plans de gestion forestière en leur fournissant des équipements et des technologies, des formations et un soutien technique en matière d'agroforesterie, d'étude de la faune, d'analyse du carbone, de production de PFNL et de commercialisation.</p> | <p>Nombre de rapports de conformité du MINEF</p> <p>Objectif : 100% des permis de forêts communautaires reçoivent la visite annuelle du MINEF.</p> <p>Sources : Rapports annuels des forêts communautaires ; rapports d'audit des missions déposés par les agents du MINEF.</p> |

6. Produits et budget provisoires sur 5 ans pour le programme forestier intégré

Le budget de mise en œuvre du programme est présenté ci-dessous. Pour chaque produit, il indique les budgets provisoires sur 5 ans. Notez que les fonds de CAFI 2 ont été précédemment approuvés par le comité exécutif de CAFI, et sont donc conservés en caractères noirs. Les budgets provisoires pour les fonds de CAFI 3, tels que décrits dans l'annexe 1, sont également définis en caractères noirs. Les budgets provisoires pour les futurs paiements potentiels basés sur les résultats de CAFI 3 sont conservés en gris, car ces chiffres pourraient changer radicalement, en fonction du financement reçu. Cette structure de document de programme soumettra des plans de travail et des budgets annuels complets au fur et à mesure que les paiements fondés sur les résultats seront reçus et que les fonds seront versés. alloué. Le tableau 6 ci-dessous, sera mis à jour/complété au fur et à mesure que des fonds supplémentaires seront reçus.

TABLEAU 6. BUDGET PREVISIONNEL DU PROGRAMME SUR 5 ANS DE CAFI 2 ET CAFI 3

| | Année 1 | | Année 2 | | Année 3 | | Année 4 | | Année 5 | | Total du programme forestier | |
|--|-------------|--------------|-------------|--------|-----------|--------|-----------|--------|---------|--------|------------------------------|--------------|
| | CAFI 2 | CAFI 3 | CAFI 2 | CAFI 3 | CAFI 2 | CAFI 3 | CAFI 2 | CAFI 3 | CAFI 2 | CAFI 3 | CAFI 2 Total | CAFI 3 Total |
| Effet 1 : un processus de certification de l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre. | \$1,501,360 | \$597,366.67 | \$1,234,980 | | \$597,380 | | \$569,380 | | \$0 | | \$3,903,100 | |
| Produit 1.1. Les protocoles institutionnels pour la réforme des politiques, la mise en œuvre des projets, la supervision et le suivi sont définis et mis en œuvre. | \$155,200 | \$10,000 | \$146,000 | | \$96,000 | | \$96,000 | | \$0 | | \$493,200 | |
| Produit 1.2. Un registre des opérateurs engagés dans le processus de certification est créé. | \$333,000 | \$0 | \$100,000 | | \$100,000 | | \$100,000 | | \$0 | | \$633,000 | |
| Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre. | \$398,380 | \$30,000 | \$232,200 | | \$182,200 | | \$182,200 | | \$0 | | \$994,980 | |
| Produit 1.4. Les protocoles de suivi des émissions, de la biodiversité et des aspects sociaux des concessions forestières sont définis et les rapports du secteur privé sont validés. | \$384,180 | \$77,366.67 | \$191,180 | | \$219,180 | | \$191,180 | | \$0 | | \$985,720 | |
| Produit 1.5. Les fonctionnaires du ministère, les auditeurs sur le terrain et les employés du secteur privé sont formés pour définir, mettre en œuvre et contrôler les normes nationales de certification. | \$230,600 | \$480,000 | \$565,600 | | \$0 | | \$0 | | \$0 | | \$796,200 | |
| Effet 2 : Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnelle. | \$949,200 | \$130,000 | \$495,200 | | \$699,200 | | \$495,200 | | \$0 | | \$2,638,800 | |
| Produit 2.1. 30 agents sont identifiés et formés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | \$339,000 | \$0 | \$180,000 | | \$339,000 | | \$180,000 | | \$0 | | \$1,038,000 | |
| Produit 2.2. 30 agents sont déployés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | \$506,200 | \$130,000 | \$261,200 | | \$306,200 | | \$261,200 | | \$0 | | \$1,334,800 | \$755,000 |
| Produit 2.3. Des chiens de détection et de pistage sont soutenus pour travailler avec l'unité d'élite chargée de l'application de la loi. | \$104,000 | \$0 | \$54,000 | | \$54,000 | | \$54,000 | | \$0 | | \$266,000 | |
| Effet 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'échelle nationale. | \$0 | \$1,278,000 | \$0 | | \$0 | | \$0 | | \$0 | | \$0 | \$1,278,000 |
| Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | \$0 | \$100,000 | \$0 | | \$0 | | \$0 | | \$0 | | \$0 | \$100,000 |

TABLEAU 7. BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 4 ANS DE CAFI 2 - SUR LA BASE DU DOCUMENT DE PROGRAMME DU CAFE 2 APPROUVÉ PRÉCÉDEMMENT¹⁰⁷

| | Budgets prévisionnels de CAFI 2 | | | | |
|---|---------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Total |
| Effet 1 : Un processus de certification à l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre | 1 501 360,00 \$ | 1 234 980,00 \$ | 597 380,00 \$ | 569 380,00 \$ | 3 903 100,00 \$ |
| Produit 1.1. Des protocoles institutionnels pour la réforme des politiques publiques et la mise en œuvre, la supervision et le suivi des projets sont établis et appliqués | 155 200,00 \$ | 146 000,00 \$ | 96 000,00 \$ | 96 000,00 \$ | 493 200,00 \$ |
| 1. Dépenses et autres frais de personnel | 125 000,00 \$ | 125 000,00 \$ | 75 000,00 \$ | 75 000,00 \$ | 400 000,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 30 200,00 \$ | 21 000,00 \$ | 21 000,00 \$ | 21 000,00 \$ | 93 200,00 \$ |
| Produit 1.2. Un registre des opérateurs participant au processus de certification est créé | 333 000,00 \$ | 100 000,00 \$ | 100 000,00 \$ | 100 000,00 \$ | 633 000,00 \$ |
| 1. Dépenses et autres frais de personnel | 40 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 40 000,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 68 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 68 000,00 \$ |
| 4. Services contractuels | 100 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 100 000,00 \$ |
| 5. Déplacements | 50 000,00 \$ | 25 000,00 \$ | 25 000,00 \$ | 25 000,00 \$ | 125 000,00 \$ |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | 75 000,00 \$ | 75 000,00 \$ | 75 000,00 \$ | 75 000,00 \$ | 300 000,00 \$ |
| Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre | 398 380,00 \$ | 232 200,00 \$ | 182 200,00 \$ | 182 200,00 \$ | 994 980,00 \$ |
| 1. Dépenses et autres frais de personnel | 68 000,00 \$ | 48 000,00 \$ | 48 000,00 \$ | 48 000,00 \$ | 212 000,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 50 900,00 \$ | 10 000,00 \$ | 10 000,00 \$ | 10 000,00 \$ | 80 900,00 \$ |
| 3. Matériel, véhicules et mobilier, y compris amortissement | 140 600,00 \$ | 40 600,00 \$ | 40 600,00 \$ | 40 600,00 \$ | 262 400,00 \$ |
| 4. Services contractuels | 100 000,00 \$ | 100 000,00 \$ | 50 000,00 \$ | 50 000,00 \$ | 300 000,00 \$ |
| 5. Déplacements | 38 880,00 \$ | 33 600,00 \$ | 33 600,00 \$ | 33 600,00 \$ | 139 680,00 \$ |
| Produit 1.4. Des protocoles de surveillance des émissions pour les concessions forestières sont établis et les rapports soumis par le secteur privé sont validés | 384 180,00 \$ | 191 180,00 \$ | 219 180,00 \$ | 191 180,00 \$ | 985 720,00 \$ |
| 1. Dépenses et autres frais de personnel | 164 000,00 \$ | 144 000,00 \$ | 144 000,00 \$ | 144 000,00 \$ | 596 000,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 40 000,00 \$ | 0,00 \$ | 28 000,00 \$ | 0,00 \$ | 68 000,00 \$ |
| 3. Matériel, véhicules et mobilier, y compris amortissement | 70 300,00 \$ | 20 300,00 \$ | 20 300,00 \$ | 20 300,00 \$ | 131 200,00 \$ |
| 5. Déplacements | 56 880,00 \$ | 26 880,00 \$ | 26 880,00 \$ | 26 880,00 \$ | 137 520,00 \$ |
| 5. Voyages et logement | 3 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 3 000,00 \$ |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | 50 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 50 000,00 \$ |
| Produit 1.5. La formation de fonctionnaires et employés du secteur privé pour la mise en application et la surveillance des normes de certification nationales est soutenue | 230 600,00 \$ | 565 600,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 796 200,00 \$ |
| 3. Matériel, véhicules et mobilier, y compris amortissement | 125 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 125 000,00 \$ |
| 4. Services contractuels | 0,00 \$ | 460 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 460 000,00 \$ |
| 5. Déplacements | 69 600,00 \$ | 69 600,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 139 200,00 \$ |
| 7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs | 36 000,00 \$ | 36 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 72 000,00 \$ |
| Effet 2 : Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnelle | 949 200,00 \$ | 495 200,00 \$ | 699 200,00 \$ | 495 200,00 \$ | 2 638 800,00 \$ |
| Produit 2.1. Trente (30) agents devant faire office d'Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont identifiés et formés | 339 000,00 \$ | 180 000,00 \$ | 339 000,00 \$ | 180 000,00 \$ | 1 038 000,00 \$ |

¹⁰⁷ Notez que le Prodod original de certification CAFI 2 dépassait le budget approuvé de 7 millions. Ainsi, dans ce document de programme forestier complet, nous avons réduit la contribution de CAFI 2 à l'approbation initiale de 7 millions et déplacé certaines lignes budgétaires du résultat 1.5 vers le financement de CAFI 3.

| | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Dépenses et autres frais de personnel | 258 000,00 \$ | 180 000,00 \$ | 258 000,00 \$ | 180 000,00 \$ | 876 000,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 81 000,00 \$ | 0,00 \$ | 81 000,00 \$ | 0,00 \$ | 162 000,00 \$ |
| Produit 2.2. Trente (30) agents devant constituer une Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont déployés | 506 200,00 \$ | 261 200,00 \$ | 306 200,00 \$ | 261 200,00 \$ | 1 334 800,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 196 200,00 \$ | 151 200,00 \$ | 196 200,00 \$ | 151 200,00 \$ | 694 800,00 \$ |
| 3. Matériel, véhicules et mobilier, y compris amortissement | 310 000,00 \$ | 110 000,00 \$ | 110 000,00 \$ | 110 000,00 \$ | 640 000,00 \$ |
| Produit 2.3. Des chiens détecteurs et renifleurs devant travailler avec l'Unité d'élite chargée de l'application des lois sont aidés | 104 000,00 \$ | 54 000,00 \$ | 54 000,00 \$ | 54 000,00 \$ | 266 000,00 \$ |
| 1. Dépenses et autres frais de personnel | 36 000,00 \$ | 36 000,00 \$ | 36 000,00 \$ | 36 000,00 \$ | 144 000,00 \$ |
| 2. Fournitures, produits et matériel | 18 000,00 \$ | 18 000,00 \$ | 18 000,00 \$ | 18 000,00 \$ | 72 000,00 \$ |
| 4. Services contractuels | 50 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 50 000,00 \$ |
| Effet 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays. | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Produit 3.2. Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 5. Voyage | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Produit 3.3. Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires. | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 5. Voyage | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1) | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis. | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 5. Voyage | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Gestion du programme | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Établir un bureau pour les opérations | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Plan de recrutement | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$0.00 |
| Total direct | \$2,450,560.00 | \$1,730,180.00 | \$1,296,580.00 | \$1,064,580.00 | \$6,541,900.00 |
| <i>Indirecte : 7 %.</i> | <i>\$171,539.20</i> | <i>\$121,112.60</i> | <i>\$90,760.60</i> | <i>\$74,520.60</i> | <i>\$457,933.00</i> |
| Budget total du programme | \$2,622,099.20 | \$1,851,292.60 | \$1,387,340.60 | \$1,139,100.60 | \$6,999,833.00 |

7. Méthodologie

La durée prévue du Programme est de quatre ans. Les objectifs et activités du Programme découlent des priorités fixées par l'État gabonais et prennent en compte les jalons de la lettre d'intention signée avec CAFI.

Les approches et méthodologies promues pour la mise en œuvre des activités du Programme et la réalisation des effets sont fondées sur les enseignements tirés du programme CAFI 1.

→ **Coordination interinstitutions et entre partenaires**

En raison de l'échelle nationale du Programme, le mandat de mise en œuvre des activités définies en son cadre est réparti entre plusieurs agences gouvernementales. Le ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement est le chef de file ministériel du Programme et toutes les activités liées à l'enregistrement des opérateurs du secteur privé dans le processus de certification et à l'examen de tous les plans d'aménagement existants seront réalisées par les agents du ministère au sein de la DGF.

Le Conseil national climat sera responsable de la mise en œuvre globale du projet, conformément aux protocoles et dispositions déjà définis et appliqués pour le programme CAFI 1. Le Conseil national climat sera responsable de la coordination de toutes les autres agences partenaires et établira les sous-contrats appropriés des agences pour la mise en œuvre des activités dont la responsabilité leur incombe. En tant que conseil gouvernemental interministériel, le CNC est bien placé pour faire en sorte que les protocoles, accords et plateformes de communication appropriés soient établis et mis en œuvre entre tous les partenaires du Programme. Les dispositions générales applicables à l'agence d'exécution seront les suivantes : l'AEAFFB sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités de coordination, supervision et suivi des opérateurs du secteur privé. l'AGNOR sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités liées à la définition à l'échelle nationale des normes ou standards de certification. L'ANPN, par le biais des unités chargées de l'IRN, conservera la responsabilité de toutes les activités scientifiques liées à la surveillance sur le terrain des parcelles forestières sources d'émissions de carbone et pourrait jouer un rôle important dans le développement et la formation de l'unité spéciale d'application des lois forestières. Elle mettra également sur pied une sous-unité chargée d'appuyer l'AEAFFB avec un soutien technique sur le terrain pour la vérification des rapports des concessionnaires sur les émissions de carbone.

Les produits définies dans le cadre de ce Programme seront officiellement liées à deux programmes nationaux existants soutenus par l'AFD, à savoir le Projet d'appui à la filière forêt-bois (AFB) et le Programme CAF, et financées par leur biais.

8. Dispositif de Gestion et de coordination

Dans le cadre de l'avenant à la Lettre d'Intention (LOI) signée entre le Gabon et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) pour fournir des paiements basés sur les résultats jusqu'à 150 millions USD au Gabon, plusieurs conditions pour recevoir les fonds ont été définies. Parmi les exigences figurait l'élaboration d'un plan d'investissement détaillant l'utilisation de ces fonds dans des programmes/projets contribuant à l'atténuation du changement climatique. En parallèle, une initiative créée en partenariat avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, a lancé un projet préparatoire pour l'établissement des mécanismes nécessaires à la REDD+. Ensemble, ces programmes ont mis en place le cadre REDD+ du pays pour accéder aux paiements basés sur les résultats dans le cadre de la CCNUCC.

Structure organisationnelle pour la prise de décision et la mise en œuvre du programme

Les organes de décision et de gestion pour la mise en œuvre du plan d'investissement associé aux paiements basés sur les résultats au sein de CAFI, ci-après dénommés Plans d'investissement CAFI 3, sont :

- Le Conseil Climatique
- Le comité de pilotage du CAFI (COFIL)
- L'unité de gestion du programme CAFI

Composition, responsabilités et structure opérationnelle pour la prise de décision, la mise en œuvre, la supervision et la gestion:

Le Conseil Climatique

Le Conseil National Climat (CNC), créé par le décret numéro 0122/PR/MRPIRNDH du 23 avril 2010, est l'organe de décision politique pour la mise en œuvre du plan d'investissement CAFI 3 (Annexe 2). Le CNC détermine les politiques et les priorités nationales liées au changement climatique.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Définir l'orientation stratégique et la hiérarchisation des programmes pour la mise en œuvre du plan d'investissement CAFI 3, conformément aux priorités du pays.
- S'assurer que les initiatives et programmes soutenus par le plan d'investissement sont conformes aux engagements pris par le pays au niveau international, notamment dans le cadre de REDD+.

- Gérer les différences interministérielles liées à la mise en œuvre des programmes et des projets relatifs au changement climatique.

Le Conseil Climat est composé de :

- Le Président de la République
- Le Premier ministre, le Vice-président
- Le ministre chargé de l'environnement, membre
- Le ministre chargé des affaires étrangères, membre
- Le ministre chargé de l'économie, membre
- Le ministre chargé du budget, membre
- Le ministre chargé de l'aménagement du territoire, membre
- Le ministre chargé de la recherche scientifique, membre
- Le ministre chargé de l'énergie, membre
- Le ministre chargé des Eaux et Forêts, membre
- Le Ministre chargé des Mines et des Hydrocarbures, membre
- Le ministre chargé de l'agriculture, membre
- Le ministre chargé de la communication, membre
- Le ministre chargé des transports, membre

Le Conseil du climat se réunit chaque année lors d'une session à laquelle les institutions nationales, les partenaires internationaux et la société civile sont invités à assister en tant qu'observateurs.

Le Conseil National Climat est organisé autour d'un Comité de gestion, s'un Secrétariat Permanent et de Comités techniques sectoriels qui se réunissent en tant que de besoins. Ils peuvent être appuyés par d'autres institutions nationales, des partenaires internationaux et la société civile.

→ Comité de pilotage (COPIL) de CAFI

Le Comité de pilotage CAFI est l'organe responsable de la supervision, de la coordination et du suivi des programmes et projets du Plan d'investissement de CAFI ¹⁰⁸. Il interprète les politiques et priorités nationales définies par le CNC pour élaborer et superviser les programmes CAFI.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- coordonner l'élaboration des documents de programme détaillés et les plans de travail issus du Plan d'investissement et les approuver ;
- jouer un rôle de supervision concernant les budgets et l'utilisation des financements obtenus pour la mise en œuvre du Plan d'investissement, et approuver les rapports financiers avant leur soumission au Fonds d'affectation spéciale ;
- examiner et évaluer les résultats des projets et programmes du Plan d'investissement ;
- suivre la mise en œuvre des orientations et des décisions de l'Unité de gestion du Programme et des sous-comités techniques ;
- suivre la mobilisation des financements ;
- évaluer la mise en œuvre des programmes d'activités et des projets et leurs budgets de concert avec les agences/organisations d'exécution et les auditeurs tiers ;
- veiller à l'établissement d'indicateurs de suivi des projets et programmes ;
- valider et proposer les documents au ministre en charge du Plan Climat pour présentation au conseil des ministres et au CNC.

Le Comité de pilotage comprend les membres suivants :

- le ministre chargé du Plan Climat, en sa qualité de Président
- des représentants de la Présidence, de la Primature et d'autres ministères membres du Conseil national climat
- le Secrétaire permanent du Conseil climat, en sa qualité de secrétaire.

Les autres membres invités spécifiquement aux réunions concernant les programmes/projets de CAFI sont les suivants :

- les présidents des sous-comités techniques, en qualité de membres
- les coordonnateurs des unités de gestion de projets ou de programmes, en qualité de membres

¹⁰⁸ La coordination et le suivi font référence à la supervision et à la validation de haut niveau des activités du programme. La coordination et le suivi quotidiens des activités seront effectués par l'UGP.

- le référents des agences d'exécution gouvernementales
- un représentant du secteur privé, en qualité de membre
- un représentant de la société civile, en qualité de membre¹⁰⁹
- des représentants des agences d'exécution de programmes accréditées (ou le représentant de l'agence chargée de la gestion des fonds) participeront aux réunions du Comité de pilotage en tant qu'observateurs
- des représentants du Secrétariat ou du Conseil d'administration de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale participeront au Comité de pilotage en tant qu'observateurs

Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an, son président pouvant convoquer des réunions supplémentaires si nécessaire. Tous les membres ont un droit de vote. Les décisions du Comité de pilotage sont prises de façon consensuelle, les deux tiers des membres du Comité constituant le quorum pour délibérer.

→ **Unité de gestion du Programme (UGP)**

L'Unité de gestion du Programme CAFI est placée sous l'autorité d'un Secrétaire permanent du Conseil climat, assistée de conseillers techniques. Elle assure le secrétariat du Comité de pilotage.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- coordonner la mise en œuvre quotidienne des programmes et projets ;
- préparer les séances de travail des sous-comités techniques ;
- rédiger les procès-verbaux des réunions ;
- contribuer à la collecte et à la diffusion des informations liées à la mise en œuvre du Plan d'investissement ;
- assurer la coordination entre les secteurs ;
- préparer les budgets annuels et trimestriels des programmes/projets et exécuter les dépenses des programmes et projets ;
- assurer l'archivage des documents.

L'UGP est actuellement constituée d'une équipe de sept personnes hébergée au Secrétariat du CNC. Cette équipe comprend un coordonnateur national, un assistant technique de niveau international, deux employés juniors, un responsable des achats, un responsable administratif et financier, un responsable du suivi/évaluation et de l'établissement de rapports CAFI, un responsable secrétariat et un chauffeur. L'UGP dispose de matériel informatique, de deux véhicules et d'un budget suffisant pour faire face à ses besoins de fonctionnement et accomplir ses missions (Annexe 3), avec l'appui de CAFI 1 et 2. Les fonds nécessaires à l'agrandissement de l'UGP avec du personnel supplémentaire à mesure que les programmes CAFI se développent et soutiennent l'unité à travers la mise en œuvre de CAFI 3 ont été inclus dans les budgets prévisionnels du Cadre d'investissement. Le coordonnateur national sera responsable devant le Comité de pilotage et l'agence d'exécution pour s'assurer que tous les programmes CAFI fonctionnent correctement et que les fonds sont utilisés comme prévu. L'agence d'exécution versera les fonds directement à l'UGP. Cette dernière recevra les demandes de financement des organismes de mise en œuvre, qu'elle validera avant d'effectuer le paiement, soit directement, soit via les agences d'exécution. À travers le programme CAFI 1, l'UGP dispose d'un budget spécifique pour louer des bureaux pendant toute la durée du projet et embaucher des consultants externes indépendants pour effectuer une revue à mi-parcours du programme et des audits financiers semestriels. Elle peut également lancer des appels d'offres, en tant que de besoin, lui permettant de recourir à des services de consultants à des occasions spécifiques pour remédier à d'éventuelles lacunes ou s'assurer que certains objectifs sont atteints.

L'UGP engagera TNC comme agence d'exécution pour coordonner la mise en œuvre des produits décrits dans le plan établi dans ce document. L'agence d'exécution embauchera un responsable technique du programme et tout autre agent nécessaire pour gérer la mise en œuvre des différents produits du Programme, y compris la constitution du comité directeur scientifique pour chaque produit. Un cahier des charges pour la gestion de programme spécifique à ce Programme sera élaboré, qui couvrira notamment la situation géographique et le personnel, les responsabilités, la gestion financière et la gestion technique.

Sous-comité du programme technique forestier

Au sein de la structure organisationnelle pour la mise en œuvre du plan d'investissement, des sous-comités techniques supplémentaires seront nommés dans les documents du programme. Ces comités peuvent être composés de spécialistes institutionnels et peuvent être assistés par des experts nationaux et internationaux nommés par l'unité de gestion du projet.

Pour assurer la bonne mise en œuvre du programme forestier CAFI, un comité de pilotage technique forestier sera composé de membres de l'agence d'exécution, d'agences gouvernementales de mise en œuvre, d'universités nationales et internationales et d'ONG partenaires. Le sous-comité technique du programme sera nommé par le comité de pilotage du CAFI après validation du

¹⁰⁹ La société civile et le secteur privé seront invités à élire chacun un représentant.

document, dans le but d'informer la politique forestière, la science et d'offrir des conseils sur les procédures d'évaluation des méthodologies techniques, et d'assurer une mise en œuvre réussie des produits du programme.

Ce Programme est piloté par le Gouvernement du Gabon, via la signature du Ministre de l'Economie et des Finances, et par TNC, agissant en tant qu'agence partenaire de mise en œuvre du Programme. Les organisations participantes impliquées dans la mise en œuvre comprennent le CNC, l'AEAFFB, l'AGANOR et l'ANPN. Le CNC continuera à héberger l'UGP du Programme.

Agence d'exécution - The Nature Conservancy (TNC)

Ce projet sera exécuté au niveau national par TNC, en étroite collaboration avec le Conseil National Climat, le COPIL, l'UGP, le Comité de Pilotage Scientifique, et les agences et partenaires d'exécution. Conformément à ses procédures opérationnelles standard (SOPs) et en collaboration avec les parties prenantes gabonaises, TNC établira un accord définissant les conditions préalables à l'approbation de ce programme. L'UGP rédigera un manuel de procédures définissant le cadre, les conditions et les règles de mise en œuvre du Programme, qui sera validé par le COPIL. Ces documents définiront les termes de l'engagement de TNC dans ce Programme.

En tant qu'agence d'exécution du Programme, TNC sera en charge de la gestion quotidienne du projet et sera responsable de la gestion des fonds fournis par CAFI et des décaissements à l'UGP. The Nature Conservancy a une fonction financière centralisée pour l'ensemble de l'organisation et toutes les dépenses sont enregistrées dans le système financier central d'Insight (ABW). En outre, le Grants Service Network, créé en 1998, veille à la conformité de l'organisation avec les lois et réglementations gouvernementales et administre les fonds fournis par les financeurs publics à TNC. La SOP de The Conservancy, "Subventions gouvernementales, accords de coopération, contrats et autres accords - Négociation et administration" établit la structure, les responsabilités et les processus suivis par l'organisation lorsqu'elle administre des fonds publics. Toutes les subventions gouvernementales reçues par TNC sont gérées par une équipe composée d'un spécialiste des subventions, d'un avocat et d'un chef de projet.

TNC peut autoriser des paiements directs par l'UGP (pour des montants limités, à fixer dans le manuel de procédures) ou payer directement les factures soumises par les entreprises privées engagées (spécifiquement, les prestataires de services et les consultants), en fonction également des seuils fixés par le manuel de procédures. Les paiements seront effectués après que l'UGP ait confirmé que le service a été fourni. A cette fin, elle appliquera ses règles et procédures, qui impliquent une supervision étroite pour confirmer que la mise en œuvre du Programme est conforme, tant sur le plan technique que financier. TNC a des SOPs couvrant plusieurs domaines opérationnels, y compris la gestion financière, les achats de subventions, et ceux-ci guideront et informeront la mise en œuvre du programme.

L'UGP rendra compte à TNC tous les trimestres, en transmettant des rapports d'activité et financiers, ainsi que toutes les informations comptables requises pour les décaissements futurs.

TNC émettra des "avis de non objection", permettant aux plans d'activités et aux achats correspondants de se poursuivre.

→ Mise en œuvre des activités

Les activités du Programme seront mises en œuvre par le CNC, l'AEAFFB, l'AGNOR et l'ANPN.

L'ANPN et l'AEAFFB et l'AGNOR recevront les budgets nécessaires à l'exécution des activités dont elles sont directement responsables. Cependant, toutes les dépenses nécessitant des appels d'offres devront passer par l'UGP. C'est notamment le cas des acquisitions de véhicules et de matériel, mais aussi des expertises internationales ponctuelles prévues au titre de certaines activités. L'ANPN, l'AEAFFB et l'AGNOR élaboreront les termes de références des appels d'offres qu'elles devront transmettre à l'UGP pour révision et validation avant publication.

En termes de suivi des activités et de gestion comptable, l'ANPN, l'AEAFFB et l'AGNOR devront désigner une personne chargée de ces aspects. Dans chaque Agence, cette dernière sera chargée de l'élaboration des rapports d'activités et rapports comptables ainsi que des échanges avec l'UGP.

9. Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats

Le présent Programme a fait l'objet d'une revue conduite par un consultant recruté par CAFI en collaboration avec les principales parties prenantes gabonaises, à savoir le ministre de la Forêt, de la Mer, de l'environnement, chargé du Plan Climat, le CNC, et l'ANPN. D'autres partenaires nationaux et internationaux ont été sollicités pour leur expertise durant l'élaboration et la consolidation du Programme afin de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des activités envisagées. Les résultats attendus et les détails des produits ont été discutés, ajustés et validés par les entités de mise en œuvre concernées et TNC, au regard notamment de leurs expériences et de leurs capacités opérationnelles.

Les produits du Programme ont été calibrés tant en budget qu'en ressources humaines et en matériel pour assurer leur faisabilité et l'atteinte des résultats attendus. Les risques pouvant compromettre la faisabilité du Programme sont présentés dans les paragraphes suivants.

→ Gestion des risques

Une évaluation détaillée, mais non exhaustive, des risques associés au Programme est présentée ci-dessous. Pour résumer, le Programme proposé nécessitera un soutien politique de haut niveau constant et une collaboration étroite et un engagement fort des secteurs public et privé. Nous estimons que les risques politiques sont relativement faibles compte tenu des liens étroits qui existent entre les activités décrites dans le descriptif de programme et les priorités politiques du gouvernement – telles que décrites en détail dans le CIN du Gabon et expliquées plus amplement dans sa RPP. Cependant, il existe un risque politique beaucoup plus important que le Programme se solde par un échec si la corruption systématique bien établie dans le secteur forestier en Afrique centrale n'est pas combattue. L'atténuation de ce risque nécessitera un soutien politique constant pour mettre hors d'état de nuire les individus compromis, un processus à l'égard duquel le Gabon a fait preuve d'engagement aux niveaux les plus élevés. Le cadre institutionnel de ce Programme décrit les dispositions structurelles qui assurent une forte collaboration de la société civile et des observateurs tiers, y compris le FSC et d'autres organismes de certification, les ONG internationales et les défenseurs de la société civile nationale, pour atténuer le risque de corruption pendant la mise en œuvre du Programme. Des activités du Programme telles que l'appui aux équipes de surveillance tierces et la création d'une division d'élite chargée de l'application des lois forestières ont été planifiées et dotées d'un budget.

Sur le plan technique, les risques associés au Programme sont d'un niveau faible à moyen. Les lignes directrices techniques requises pour mettre en œuvre un processus de certification à l'échelle nationale sont définies et plusieurs opérateurs du secteur privé sont bien avancés dans le processus. En effet, l'organisme de certification FSC est bien avancé dans la définition des normes FSC pour le Gabon, qui serviront de base technique au processus national d'établissement des normes de certification. Les méthodes et les exigences spécifiques au contexte gabonais pour l'obtention de la certification seront définies dans un atelier préalable au projet (en utilisant l'interprétation des normes FSC pour le Gabon comme l'étalon en référence duquel les normes nationales seront établies et validées par l'État), et les méthodologies d'EFI-C à mettre en œuvre à l'échelle nationale ont été bien éprouvées au Gabon. Lorsque les capacités en ressources humaines sont jugées trop limitées pour mettre en œuvre le Programme, il sera fait appel au soutien technique externe des partenaires existants et de consultants internationaux. Toutefois, un programme progressif de renforcement et de transfert des capacités (tant au niveau ministériel que privé) est prévu et un budget alloué à cet effet.

Le risque le plus important identifié était le risque potentiel de conflits entre les opérateurs du secteur privé et les représentants de l'État pendant la mise en œuvre du Programme – en particulier au cours des deux premières années du Programme. Globalement, les opérateurs privés ne sont pas favorables au délai imposé par l'État pour l'obtenir de la certification, à savoir 2022, ce qui laisse supposer que les coûts initiaux et les documents requis rendent ce délai presque impossible à respecter pour toute société qui n'est pas déjà engagée sur la voie de la certification. Les opérateurs du secteur privé ont également exprimé leur inquiétude concernant la sélection par l'État de FCS comme organisme de certification à l'exclusion d'autres systèmes de certification. Les opérateurs du secteur privé consultés ont demandé à l'État d'envisager d'inclure d'autres systèmes de certification, l'essentiel étant que les normes définies au niveau national soient respectées.

Les risques associés à la fraude, à la corruption ou à la mauvaise gestion financière seront atténués par la mise en place d'une UGP qui surveillera et fera respecter les procédures de TNC, le partenaire de mise en œuvre du Programme. En outre, le COPIL contrôlera régulièrement la gestion du budget. Enfin, un audit financier indépendant sera effectué chaque année par un cabinet de renommée internationale afin de garantir l'emploi à bon escient des fonds du Programme.

Certains des risques associés au programme proviennent du choix de politique lui-même. Bien que ces risques ne soient pas directement liés au programme, nous les incluons dans la matrice d'évaluation des risques. Il s'agit notamment du risque que la certification FSC ne permette plus l'exploitation des paysages forestiers intacts (PFI) et des risques socioéconomiques potentiels que présente la politique aux niveaux local et national.

TABLEAU 8. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES : RÉALISME

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 3 DU GABON | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Délai de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|---|---|---|----------------------|---|------------------------------------|---|
| Éléments de risque considérés | Description | 1 à 4 | | | Après atténuation | |
| 1 - RÉALISME | | | | | | |
| RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL | | | | | | |
| Risque pays | | | | | | |
| | <i>Politique et gouvernance</i> | L'État gabonais est profondément attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable et vert de haut niveau. Le projet envisagé de mettre en œuvre l'exigence gouvernementale de certification forestière n'est qu'un autre témoignage de ce soutien stratégique de haut niveau en faveur d'une gestion forestière rationnelle. | 1 | Aucune mesure d'atténuation requise. | S.O. | 1 |
| | <i>Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet</i> | Le Gabon vient de passer par une élection complexe suivie de la crise relative à la santé du président. Un nouveau gouvernement est en place et la santé du président va s'améliorer. Pourtant, les tensions politiques persistent, les ministres sont remplacés régulièrement. Le remplacement de l'actuel ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, en charge du Plan Climat, pourrait ralentir considérablement la mise en œuvre du Programme | 1 | Aucune mesure d'atténuation requise. Des équipes techniques seront embauchées et formées immédiatement pour s'assurer que l'engagement, les dispositifs de suivi et de surveillance du secteur privé sont en place de sorte que les objectifs du Programme restent dans les délais. | S.O. | 1 |
| | <i>Une prise en main et un engagement clairs de la part de l'État à l'égard du projet</i> | Plusieurs ministres et agences participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet, et une prise en main forte sera assurée directement par le ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement en charge du Plan Climat. | 1 | Aucune mesure d'atténuation requise. | S.O. | 1 |
| | <i>Société</i> | La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière. | 2 | Un volet essentiel du Programme, qui imposera la certification de toutes les concessions forestières au Gabon, nécessitera des études d'impact social et des mesures de sauvegarde seront prises par les opérateurs du secteur privé (comme l'exige le processus de certification FCS). En outre, la société civile et des observateurs tiers participeront à toutes les étapes du Programme visant à mettre les opérateurs en conformité vis-à-vis des lois nationales. Il est donc probable que le processus de certification, lui-même, atténue le risque de marginalisation des populations tributaires des forêts. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Sécurité</i> | Le Gabon est un pays historiquement stable et le risque d'insécurité est faible. | 2 | Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis. | S.O. | 1 |
| | <i>Capacités de la société civile</i> | Les principales ONG, mieux organisées et soutenues au niveau international comprennent les défis de la surveillance des forêts et des ressources naturelles et la surveillance des opérateurs du secteur privé. | 2 | Des fonds pour soutenir le renforcement des capacités des participants de la société civile ont été inclus dans le budget. | Tout au long de la durée du projet | 1 |

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 3 DU GABON | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Délai de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|---|--|---|----------------------|---|------------------------------------|---|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | <i>Fraude et corruption systémiques</i> | La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme un risque manifeste dans toute l'Afrique, et récemment très spécifiquement dans le secteur forestier du Gabon. Bien que l'État prenne la réforme de ces systèmes au sérieux et ait démontré sa volonté de renvoyer et même d'emprisonner des fonctionnaires impliqués dans des affaires de corruption, une réforme complète ne se fera pas du jour au lendemain. | 3 | Un processus strict de responsabilisation organisationnelle et financière sera mis en place. Le processus d'embauche et de renforcement des capacités des gestionnaires du Programme sera mené en collaboration avec le Comité de pilotage de CAFI. Un code de conduite sera élaboré, observé et audité par des tierces parties. En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur forestier, la participation de la société civile et d'observateurs tiers tout au long du processus limitera les risques de corruption du côté de l'administration comme de celui du secteur. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Risque économique à l'échelle nationale de la mise en œuvre de la politique</i> | La perte potentielle de recettes forestières à court terme associée à l'incapacité des opérateurs à obtenir la certification, et donc la perte de permis forestiers, pourrait être plus importante que prévu. | 3 | Le ministère a l'intention de procéder à un examen exhaustif de l'état de la mise en œuvre de la politique du programme et de la capacité des opérateurs à s'y conformer d'ici juin 2020. S'il s'avère nécessaire de modifier la politique, de nouvelles recommandations seront formulées à l'adresse du président à ce moment-là. Seul le président prendra la décision de modifier les définitions ou les délais contenus dans la politique d'atténuer ce risque le cas échéant. | Décembre 2020 | 1 |
| | <i>Gestion économique</i> | Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme. | 3 | En raison de la capacité relativement faible et des possibilités de formation pour les ressortissants gabonais en matière de normes de gestion financière et d'établissement de rapports acceptées au niveau international, il est prévu que le soutien technique et la supervision soient assurés par un gestionnaire de programme qualifié. Une unité de gestion TNC-CNC a été créée aux fins de la mise en œuvre du programme CAFI 1 et servira de socle pour assurer la mise en œuvre satisfaisante et la surveillance financière du Programme. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| RISQUES LIÉS AU PROJET | | | | | | |
| <i>Risque de conception</i> | | | | | | |
| | <i>Complexité technique</i> | L'ensemble du projet, du début à la fin, nécessite un degré élevé de compréhension technique de la foresterie et des techniques de surveillance des forêts pour lesquelles les capacités nationales actuelles sont limitées. Cette insuffisance représente un risque fondamental. | 3 | Le Programme comprend une forte composante de formation technique à trois niveaux : ministère, secteur privé et société civile. | Tout au long de la durée du projet | 1 |

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 3 DU GABON | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Décalage de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|---|-------------------------------------|---|----------------------|--|------------------------------------|---|
| | <i>Complexité du projet</i> | La certification forestière et les composantes de la surveillance de ce Programme nécessitent la collecte de données couvrant une gamme de disciplines (sociales, environnementales, climatiques, biologiques, économiques). Et ces données doivent être intégrées dans les processus visant à déterminer la conformité du secteur privé – des décisions qui auront probablement des incidences politiques, économiques et juridiques. Par définition, la complexité est inhérente à l'utilisation des terres et à la réforme des politiques publiques. | 3 | L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique. Les risques de complexité politique et économique inhérents à la réforme seront gérés par une communication efficace et ouverte entre le ministre de la Forêt et les responsables gouvernementaux au niveau présidentiel. Cette transparence et cette communication seront facilitées par des séances d'information régulières entre le personnel du Programme et le ministre. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Dispersion géographique</i> | Ce projet couvre l'ensemble du territoire gabonais et suppose de la collaboration et une approche à plusieurs échelles (réforme des politiques nationales, impact à l'échelle des provinces et des districts pour les exploitants forestiers et les villages qu'ils soutiennent, échelle villageoise où les forêts communautaires peuvent être un facteur). | 2 | Le projet a été conçu pour s'attaquer spécifiquement aux risques de dispersion à différentes échelles grâce à la mise sur pied et à la participation de comités et de représentants de la société civile. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Flexibilité de la conception</i> | Les critères de certification FSC, par ex. la possibilité que le FSC exclut les paysages forestiers intacts, pourrait s'écarter des normes nationales du Gabon et empêcher ainsi la mise en œuvre du programme à l'échelle nationale. | 2 | Le Gabon est en train de définir les PFI à l'échelle nationale et en tiendra compte pour tous les permis, de sorte qu'il sera envisagé de procéder à des échanges de permis dans les cas où les concessions des opérateurs souhaitant obtenir la certification se trouvent dans des périmètres définis comme PFI. Si le FSC devient intenable, l'État réexaminera évidemment la politique. | Tout au long du projet | 1 |
| | <i>Flexibilité de la conception</i> | Bien que des méthodologies d'amélioration de la gestion et de la surveillance des forêts soient largement disponibles et largement acceptées au sein de la communauté universitaire, le risque de tenter d'appliquer des méthodes qui ne répondent pas à la situation spécifique du Gabon pourrait mettre en péril la validité du processus de certification. | 2 | L'une des premières activités du Programme consiste à définir des normes/standards nationaux pour parvenir à la certification. Un atelier d'experts internationaux et nationaux garantira l'application de réglementations rigoureuses tout en tenant soigneusement compte du contexte gabonais. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Complexité des arrangements</i> | La majorité des actions proposées dans le cadre du Programme relèvent directement du mandat du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, qui est en charge du Plan climat. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité. | 1 | Aucune mesure d'atténuation requise. Les arrangements institutionnels entre le ministère, le secteur privé, la société civile et les partenaires donateurs seront officialisés en tant que première activité décrite dans le descriptif de programme. | | 1 |

TABLEAU 9. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES : UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 3 DU GABON | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Délai de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|--|--------------------------------------|---|----------------------|--|------------------------------------|---|
| 2 – UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX | | | | | | |
| RISQUES ASSOCIÉS AUX PARTIES PRENANTES POUR L'OPÉRATION | | | | | | |
| <i>Risque pour les actionnaires</i> | | | | | | |
| | <i>Relations avec les donateurs</i> | La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et le Gabon puisse entraîner des tensions dans les relations ou une rupture entre le Gabon et les organismes donateurs. | 2 | La complexité de la coordination de multiples sources de soutien technique et financier a été reconnue par toutes les parties participant à cette initiative CAFI. La création du Secrétariat et du Conseil d'administration de CAFI couplée aux mécanismes de remontée de l'information entre CAFI et le Gabon devrait atténuer ce risque. De plus, l'élaboration de programmes complémentaires (par exemple, le soutien à la certification financé par CAF, FLEGT et l'Allemagne) sera évaluée pendant la phase d'élaboration du descriptif de programme de la conception du Programme. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Secteur privé</i> | Les obligations financières initiales requises pour obtenir la certification peuvent empêcher certains opérateurs de se conformer à la certification obligatoire. | 3 | Au cours de la mise en œuvre de l'Activité 1.1 du programme, un dialogue structuré et facilité entre les administrations publiques et les partenaires du secteur privé sera facilité pour assurer la flexibilité et la communication là où les intentions sont louables et où des progrès sont réalisés. L'Activité 1.2 offre à chaque opérateur la possibilité de compléter et de planifier un plan d'action, en tenant compte du contexte spécifique de l'opérateur du secteur privé. D'autres options de cofinancement pour les opérateurs en règle (essayant de bonne foi de se rapprocher des critères de référence convenus) seront recherchées. | Tout au long du projet | 2 |
| | <i>Secteur privé</i> | La réponse du marché à la certification peut ne pas être à la hauteur de l'augmentation attendue des recettes qui devrait compenser les coûts initiaux de la certification. | 2 | Le Gabon continuera de travailler avec des opérateurs privés et des bailleurs de fonds à la recherche d'autres solutions de cofinancement et/ou à la mise en place de subventions | Tout au long du projet | 1 |
| | <i>Relations multiministérielles</i> | La majorité des actions proposées dans le cadre du Programme relèvent directement du mandat du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, qui est en charge du Plan climat. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité. | 1 | Aucune mesure d'atténuation requise | S.O. | 1 |

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 3 DU GABON | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Décalage de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|---|--|--|----------------------|---|------------------------------------|---|
| | <i>Collectivités locales</i> | Les communautés locales peuvent ne pas soutenir la mise en œuvre du programme, en raison des coûts économiques réels ou perçus des pertes d'emplois potentielles associées à l'incapacité des sociétés à obtenir la certification | 2 | Un bon nombre des sociétés les plus exposées au risque de perte de leurs droits de concession en raison du non-respect de la politique embauchent en fait très peu de personnes et les avantages financiers de l'exploitation forestière ne sont pas bien distribués aux communautés locales (la plupart des sociétés forestières ne paient pas la taxe communautaire exigée par la loi). Dans ce contexte, les exigences socioéconomiques importantes de la certification FSC augmenteront probablement l'accès des communautés locales aux retombées positives économiques, éducatives et sanitaires. Aucune mesure d'atténuation n'est donc requise. | Tout au long du projet | 2 |
| RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL | | | | | | |
| Risque technique | | | | | | |
| | <i>Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière</i> | L'objectif ambitieux de mettre en place un processus de certification forestière à l'échelle nationale pour le Gabon nécessitera des ressources humaines hautement dévouées et techniquement compétentes à tous les niveaux de la conception du Programme. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre les activités à une vitesse suffisante pour atteindre l'objectif présidentiel de l'obtenir de la certification pour toutes les concessions d'ici 2022. | 3 | Le renforcement des capacités techniques est inclus dans toutes les actions du Programme, et les critères et les processus par lesquels les sociétés seront jugées comme étant en règle seront définis au début du processus. Si l'ambition politique et les capacités techniques ne sont pas en phase, le ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement atténuera tout conflit que cela pourrait provoquer à des échelles politiques plus élevées. | Tout au long de la durée du projet | 2 |
| | <i>Membres de l'équipe – compétences vérifiées</i> | L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat. | 2 | Le coordonnateur du Programme sera chargé de veiller à ce que des spécialistes appropriés soient identifiés et consultés pendant le processus d'embauche pour s'assurer que les TdR énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste et que les CV sont examinés par des experts capables de s'assurer que les meilleurs candidats sont embauchés pour pouvoir les postes. | Tout au long de la durée du projet | 1 |

TABLEAU 10. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES : PRÉPARATION À LA PASSATION DE MARCHÉS

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Délai de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|--|---|---|----------------------|---|------------------------------------|-------|
| 3 – PRÉPARATION DE LA PASSATION DE MARCHÉS | | | | | | |
| RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL | | | | | | |
| <i>Risque institutionnel (niveau sectoriel/multisectoriel)</i> | | | | | | |
| | <i>Appropriation</i> | Le Programme de certification CAFI 2 a été conçu et rédigé entièrement par les dirigeants nationaux du Gabon en consultation et en concertation avec plusieurs ministres et directeurs d'agence. Le risque de manque d'adhésion à ce Programme dans le pays est extrêmement faible. | 0 à 1 | Aucune mesure d'atténuation requise | Tout au long de la durée du projet | 0 à 1 |
| | <i>Responsabilité et supervision</i> | Le manque de TdR bien élaborés où les responsabilités sont clairement réparties entre les acteurs pourrait entraîner une situation dans laquelle les activités manquent de supervision et où la responsabilité des acteurs individuels fait défaut. Cela représente un risque que les résultats souhaités ne soient pas obtenus. | 2 | Des dispositions interinstitutionnelles ont été définies et un comité de supervision du Programme sera créé avant sa mise en œuvre. Le coordonnateur du programme CAFI se chargera également d'assurer la responsabilisation et la supervision de toutes les activités et de la gestion financière. | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Capacités institutionnelles</i> | Les capacités institutionnelles existantes pour mettre en œuvre les activités décrites dans le Programme de certification CAFI 2 sont faibles, ce qui représente un risque important pour le Programme. | 3 | Comme indiqué précédemment, une partie intégrante de la conception du Programme consiste à établir un solide plan de mise en œuvre de la formation et du renforcement des capacités. Ce plan comprendra la formation d'agents du ministère pour mener des audits environnementaux et assurer la supervision, la formation technique du secteur privé à l'application des techniques EFI, la formation de la société civile à l'engagement et à la participation active au processus en tant qu'observateurs tiers, etc. Le transfert de compétences techniques aux agents du ministère et au corps enseignant de l'ENEF est d'une importance cruciale pour la réussite du Programme | Tout au long de la durée du projet | 1 |
| | <i>Fraude et corruption institutionnelles</i> | Le manque de capacités institutionnelles, la non-définition des chaînes de responsabilité et le manque de protocoles de gestion et de mise en œuvre des projets qui répondent aux normes internationales représentent d'importantes opportunités de fraude ou de corruption institutionnelles pendant la mise en œuvre du projet. La fraude et la corruption au sein du ministère de la Forêt et dans le secteur privé ont été bien identifiées. | 3 | Un processus strict de responsabilisation organisationnelle et financière sera mis en place, s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme CAFI 1. Le processus d'embauche et de renforcement des capacités des gestionnaires du Programme sera mené en collaboration avec le Comité de pilotage de CAFI et un code de conduite strict sera élaboré et observé, et audité par des tiers, le cas échéant. Ces étapes et la supervision du Programme limiteront les tentations à la corruption et à la fraude à l'échelle de la mise en œuvre et de la gestion du Programme. L'atténuation de la fraude et de la corruption dans le secteur forestier au sens large sera réalisée par 1) la participation d'observateurs tiers tout au long du processus de certification et 2) la création d'une unité d'élite chargée de | Tout au long de la durée du projet | 1 |

| ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 | | | Notation du risque | Mesure d'atténuation | Décalage de la mesure d'atténuation | Notation du risque | |
|--|--|-----------------------------|--|---|-------------------------------------|--------------------|-------|
| | | | | l'application des lois forestières bien formée qui se consacrera mettre un terme aux activités illégales et illicites menées à des échelles plus élevées et plus organisées du secteur. | | | |
| | | <i>Prise de décisions</i> | L'idée du Programme de certification CAFI 2 a été conçue par des responsables nationaux gabonais de haut niveau ayant un mandat légal pour prendre des décisions. L'absence de mandat décisionnel représente peu ou pas de risque pour le succès du projet. | 0 à 1 | Aucune mesure d'atténuation requise | S.O. | 0 à 1 |
| | | <i>Politiques publiques</i> | Tous les effets, produits et activités définis dans le descriptif du Programme de certification CAFI 2 sont intégralement liés à la Stratégie nationale de développement du Gabon et à l'élaboration de la politique nationale. Les produits auront un impact direct sur la politique nationale forestière et climatique du Gabon. | 0 à 1 | Aucune mesure d'atténuation requise | S.O. | 0 à 1 |

➔ Pérennité du Programme

Le Programme a été conçu de manière à renforcer les capacités des institutions concernées afin qu'elles puissent entretenir les résultats obtenus à la fin du Programme. Une évaluation de la faisabilité et de la pertinence du maintien de l'ensemble du personnel engagé et/ou mobilisé dans le cadre du Programme sera effectuée par l'UGP en collaboration avec les agences d'exécution, avant la fin du Programme. Pendant ce temps, les partenaires identifieront les besoins financiers prioritaires pour maintenir et/ou réorienter les postes clés pour assurer la durabilité des résultats. Bien que diverses solutions de financement externes et interinstitutions soient examinées, il est probable que des fonds dédiés à la durabilité du Programme soient mis à disposition par le biais des paiements basés sur les résultats au Gabon afin de réduire les émissions du secteur forestier (CAFI 3).

10. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation

Des réflexions sur la gestion environnementale et sociale ont été menées au cours du processus d'élaboration du Programme. Aucune des produits prévues dans le Programme n'est directement associée à des risques importants d'effets environnementaux ou sociaux.

Le Programme ne prévoit pas d'interventions sur le terrain, de travaux de construction d'infrastructures ou d'autres activités pouvant avoir des effets négatifs importants sur les écosystèmes, la biodiversité ou les modes de vie et les moyens de subsistance ou les populations locales. Plus particulièrement, le Programme n'entraînera pas de déplacements de populations (relocalisation/réinstallation) ni d'attaques contre les communautés locales.

Au contraire, des études d'impact environnemental et social détaillées seront requises pour chaque concession forestière pendant le processus de certification. Cette démarche permettra de réduire et d'atténuer les effets possibles des opérations forestières. La gestion environnementale et sociale est donc pleinement intégrée au Programme.

Un processus d'information et de consultation multipartite, associant notamment les populations tributaires des forêts, est prévu comme partie intégrante du Programme – dans le droit fil du processus de certification forestière. Par ailleurs, les représentants de la société civile devraient jouer un rôle intégral en qualité d'observateurs tiers tout au long de la mise en œuvre du Programme.

| Garanties environnementales et sociales / sauvegardes de concun | Garanties apportées par le Programme |
|---|--|
| Les actions complètent les objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux. | Le Programme cadre avec les objectifs du pays en matière de gestion durable des forêts et avec les accords internationaux sur les forêts dont le Gabon est partie. |
| Structures de gouvernance forestière transparentes et efficaces tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales. | Le Programme est porté par l'État et tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. |
| Respect des connaissances et des droits des populations autochtones et des membres des communautés locales, compte tenu des obligations internationales, de la situation du pays et de ses lois, et sachant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones | Le Programme exigera que toutes les concessions forestières du Gabon soient certifiées (potentiellement par FCS) ou, à défaut, que les permis soient révoqués. La certification forestière, par définition, intègre de solides mesures de sauvegarde sociales dans l'élaboration des plans d'aménagement et exige que des études d'impact social soient réalisées pour les communautés locales. À ce titre, il a été démontré que les forêts certifiées pour leur gestion durable offrent des avantages bien plus importants aux communautés que les forêts non certifiées, et la participation des populations tributaires des forêts au processus de planification de la gestion et l'approbation est requise. |
| Participation pleine et effective des parties prenantes concernées, en particulier des populations autochtones et des communautés locales. | Les populations autochtones et les communautés locales participeront activement au Programme, à travers le processus d'étude de l'impact social et de validation des plans d'aménagement, ainsi qu'à travers la participation au Programme en tant qu'observateurs tiers tout au long du processus. |
| Les actions menées sont compatibles avec la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, de sorte que ces actions ne sont pas utilisées pour la conversion des forêts naturelles. | Le Programme vise à renforcer la conservation des forêts et de leur biodiversité en réduisant les effets de l'exploitation forestière sur le patrimoine forestier gabonais et sur la biodiversité qu'il abrite. Le processus de certification resserrera les réglementations environnementales dans tout le secteur et exigera qu'un pourcentage de zones forestières à haute valeur de conservation dans les concessions soit identifié et protégé contre la récolte de bois. La conversion des forêts certifiées ne sera pas autorisée, à l'exception de l'intensification agricole (à petite échelle) qui peut être nécessaire pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire des populations locales vivant dans les concessions forestières. |
| Actions pour gérer les risques de reprise des émissions | Le Programme réduira les émissions du secteur forestier. |

11. Contrôle, évaluation et information

Le Programme fera l'objet d'un suivi, d'un contrôle et d'une évaluation conformément aux règles de TNC et aux meilleures pratiques internationales (OCDE). Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré avant le lancement du Programme, puis mis en œuvre, évalué et, si nécessaire, modifié annuellement.

Ce plan organisera le suivi et l'évaluation technique et financière de la mise en œuvre des activités du Programme sur la base des indicateurs présentés dans le Cadre de résultats du Programme. L'UGP, le COPIL et TNC s'en serviront pour veiller à un suivi et une évaluation stricts à toutes les étapes du processus. Outre le plan de suivi-évaluation, un guide méthodologique de suivi-évaluation sera élaboré. Il fournira des orientations et indiquera une direction claire aux agences, équipes et consultants externes chargés de la mise en œuvre des activités.

Le responsable du suivi et de l'évaluation de l'UGP sera continuellement chargé de ces activités. Cette personne recevra et analysera régulièrement les rapports d'activités préparés par les agences de mise en œuvre et les consultants pour évaluer l'obtention des résultats fixés pour chaque activité et sous-activité du Programme.

Le responsable du suivi et de l'évaluation sera également chargé de la mise en œuvre des activités spécifiques prévues dans le plan de suivi et d'évaluation. Il/elle supervisera ainsi la préparation des revues à mi-parcours et finales du Programme, qui seront rédigées par des bureaux d'études recrutés sur appel d'offres. Il/elle fournira toutes les informations et données demandées pour ces évaluations, servira de point de contact essentiel pour TNC et le COPIL pour la présentation au CNC des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du Programme, et sera également responsable de communiquer avec CAFI sur les rapports relatifs aux jalons de la Lettre d'intention (LOI).

Les méthodes supplémentaires de suivi et d'évaluation à employer pendant l'exécution du programme CAFI 3 sont les suivantes :

a. Intégration de la dimension de genre :

- [Guide de TNC pour l'intégration de l'égalité des sexes dans Conservation 2020](#) (disponible en 7 langues)
- Rédaction d'études de cas démontrant le soutien de TNC à l'équité entre les sexes : [Femmes indigènes : Les femmes autochtones : gardiennes de la forêt amazonienne](#) ; [Vous voulez sauver la planète ? Donnez du pouvoir aux femmes](#) ; [Le groupe de femmes KAWAKI : Les défenseurs des tortues](#) ; [La patience porte ses fruits : les pêcheuses de pieuvre au Kenya bénéficient de la science des temps de récupération.](#)
- Articles évalués par les pairs par le personnel de TNC plaidant pour l'équité entre les sexes dans la conservation : [2021. James et al. Conservation et gestion des ressources naturelles : où sont toutes les femmes ?](#) ; HYPERLINK "https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13750-016-0057-8" [2016. Leisher et al. La composition par sexe des groupes de gestion des forêts et des pêches affecte-t-elle la gouvernance des ressources et les résultats de la conservation ? Une carte systématique](#)
- Vidéo TNC : HYPERLINK "https://www.youtube.com/watch?v=V8Gcy3wDd3g" [Femmes indigènes : Leaders pour des écosystèmes et des communautés prospères](#)

b. L'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels :

- HYPERLINK "https://tnc.box.com/s/s1orwrie1ai2c8q8hk0b8w6vq1d3hx6p" [Politique de prévention et de signalement du harcèlement sur le lieu de travail de TNC](#)
- HYPERLINK "https://tnc.box.com/s/80duczyhb4ytt9v9ipesuy0j9g12rpd" [Politique d'égalité des chances en matière d'emploi, d'action positive et de diversité de TNC](#)

c. Sauvegardes de Cancun :

- HYPERLINK "https://tnc.box.com/s/grxoqfsz4ktvxfnc5c6hseiis80kylu7" [Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du GCF par TNC](#)

- HYPERLINK "<https://www.tnchumanrightsguide.org/>" [Guide des droits de l'homme de TNC pour travailler avec les peuples indigènes et les communautés locales.](#)

d. Gestion des plaintes :

- HYPERLINK "<https://tnc.box.com/s/1o98m4gux0uwxiauvi3u39vmornrmm7t>" [TNC signale les violations présumées de la loi et de la politique](#)
- HYPERLINK "<https://app.convercent.com/en-us/LandingPage/d5a417ab-ac2e-e811-80e2-000d3ab6ebad>" [Ligne d'assistance sur l'éthique et la conformité de TNC](#)

e. Fraude, utilisation abusive de fonds :

- HYPERLINK "<https://tnc.box.com/s/id3rn4xquwjsiry43282m0uofay3m5w>" [PON juridique de TNC sur la conformité anti-corruption](#)

12. Communication et visibilité

Toute la communication et la visibilité au niveau national et régional seront alignées sur le plan de communication et de visibilité du CAFI et mises en œuvre par les organisations partenaires. Le plan assurera la visibilité de CAFI et sensibilisera sur la façon dont le programme lutte contre la perte de forêt, le changement climatique et la pauvreté dans le pays ou la sous-région. Le plan de communication et de visibilité sera conçu au cours de la première année du programme, avec deux objectifs principaux : influencer les attitudes et susciter le changement, et accroître la visibilité du travail du projet et de ses partenaires.

La communication commencera dès le début du programme et se poursuivra pendant toute sa durée. Elle fera l'objet d'une planification stratégique et non d'efforts ponctuels, et sera ciblée et adaptée à des publics allant au-delà des parties prenantes du projet, notamment les médias et le public. Les communications utiliseront le bon support et les bons moyens et, le cas échéant, comprendront des mesures d'engagement du public/de la société sur des questions liées à l'action), et seront proportionnées à l'échelle de l'action.

Toutes les activités de communication et de diffusion (y compris, mais sans s'y limiter, les résultats majeurs, les sites web, les publications imprimées ou en ligne, les matériels d'atelier ou de formation, les infrastructures, les équipements, les véhicules, les fournitures financés par CAFI) porteront le logo CAFI et/ou mentionneront "financé par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale" ou "en partenariat avec l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale", selon le cas.

Le logo CAFI et la mention de financement doivent être affichés d'une manière facilement visible pour le public et avec une prééminence suffisante. Le CAFI doit également être reconnu dans les résultats publics, les contacts avec les médias et autres déclarations publiques.

13. Plan de consultation programmé et/ou effectué

→ Consultations effectuées

Le Gouvernement gabonais a commencé à élaborer le présent Programme en 2019.

Au cours des étapes initiales d'élaboration du Programme, différents ministères (Forêt, Agriculture) ainsi que des partenaires techniques nationaux et internationaux ont été consultés.

Leurs observations et recommandations ont parfois conduit à ajuster certaines produits pour renforcer leur pertinence, assurer leur faisabilité et garantir une cohérence d'ensemble du Programme, permettant d'atteindre les effets fixés.

En Juin-Juillet, un consultant international mandaté par le CNC a rencontré différents acteurs gabonais pour contribuer à l'élaboration du Programme et préciser la faisabilité. Les consultations menées ont permis de

confirmer la pertinence et la faisabilité des activités, de préciser leur contenu et de développer leur justification. Une liste des personnes consultées pour l'élaboration du programme est fournie à l'annexe 2.

14. Cadre juridique

Le Programme est porté par le Gouvernement du Gabon qui assurera sa compatibilité à tous les niveaux avec les lois et les réglementations du pays. TNC dispose d'une agence implantée à Libreville au Gabon. Cette dernière exerce ses activités dans le cadre d'un accord de coopération bilatérale avec le Gabon. TNC collabore en toute transparence avec les autorités gabonaises sur divers projets. Le document juridique constituant le fondement juridique des relations entre TNC et le Gouvernement gabonais est présenté en Annexe.

15.ANNEXES

14.1. Annexe 1. Plan de travail et budget détaillé du programme (2021-2022)

TABLEAU 7 . PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME FORESTIER 14. MO.

| Effet 1 : un processus de certification de l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre. | | | | | |
|---|---------|----|----|----|-------------------------|
| | Année 1 | | | | Agence de mise en œuvre |
| | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | |
| Produit 1.1. Les protocoles institutionnels pour la réforme politique/légale, le comité de pilotage, la supervision sur le terrain et les audits sont définis et mis en œuvre. | | | | | |
| Les arrangements institutionnels entre les institutions gouvernementales sont formalisés | | | | | CNC |
| Le "décret d'application" - le cadre juridique de l'exigence de certification est rédigé. | | | | | AGANOR |
| Les modalités de mise en œuvre du projet et de surveillance sur le terrain sont définies | | | | | CNC |
| Le dialogue structuré entre les administrations publiques et les opérateurs du secteur privé est facilité. | | | | | AEAFFB |
| Un consultant expert ponctué est engagé | | | | | CNC |
| La communication et l'échange d'informations entre les agences gouvernementales et les ONG partenaires sont facilités. | | | | | CNC |
| Produit 1.2. Un registre des opérateurs engagés dans le processus de certification est créé. | | | | | |
| Tous les opérateurs qui ont l'intention de poursuivre leurs activités au Gabon en vue d'obtenir la certification sont enregistrés. | | | | | MFME |
| Des protocoles sont créés au niveau du ministère, | | | | | MFME |
| Le consultant est engagé | | | | | MFME |
| Les agents sont formés pour maintenir et surveiller les systèmes de registre et de traçabilité. | | | | | MFME |
| Un audit par une tierce partie des plans de gestion existants et d'autres documents officiels est réalisé. | | | | | MFME/CNC |
| Des consultants sont engagés | | | | | |
| Des évaluations sur le terrain sont effectuées | | | | | MFME/CNC/AEAFFB |
| Les protocoles du ministère sont examinés pour la validation et l'approbation du plan de gestion. | | | | | MFME |
| La capacité de la société civile à s'engager dans la révision du plan de gestion en tant que tiers observateur est renforcée. | | | | | MFME/CNC/AEAFFB |
| Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre. | | | | | |
| Des auditeurs de terrain sont identifiés et formés | | | | | AEAFFB |
| 10 techniciens sont recrutés et formés | | | | | AEAFFB |
| Le transport entre les sites de terrain pendant le processus de formation est assuré | | | | | AEAFFB |
| Un consultant/expert technique forestier est engagé | | | | | AEAFFB |
| Une alliance d'accréditation WAN et un programme de formation continue sont développés avec ASI | | | | | |
| Des protocoles de rapport pour les auditeurs de terrain sont établis | | | | | AEAFFB/MFME |
| Les techniciens d'audit sont équipés de fournitures de terrain | | | | | AEAFFB |
| Les équipes sont déployées sur le terrain. | | | | | AEAFFB |
| 2 véhicules sont achetés | | | | | AEAFFB |
| Produit 1.4. Les protocoles de surveillance des émissions pour les concessions forestières sont définis et les rapports du secteur privé sont validés. | | | | | |
| Un atelier technique sur le carbone est organisé pour définir les protocoles de surveillance des émissions. | | | | | CNC/AEAFFB/ANPN |
| Une unité de surveillance du carbone est soutenue pour effectuer une validation sur le terrain des émissions déclarées. | | | | | CNC/AEAFFB/ANPN |
| Les équipes sont embauchées et formées | | | | | |
| Des équipes de terrain sont déployées | | | | | CNC/AEAFFB/ANPN |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|-----------------|
| Les équipes sur le terrain sont équipées du matériel et des fournitures nécessaires. | | | | | CNC/AEAFFB/ANPN |
| Achat d'un véhicule pour déplacer les équipes entre les sites | | | | | CNC/AEAFFB/ANPN |
| Produit 1.5. Les agents du gouvernement et les employés du secteur privé sont formés à la mise en œuvre et au suivi des normes nationales de certification. | | | | | |
| Une école de formation à la certification est créée à Booue | | | | | |
| Une équipe "mobile" de formation à la certification est créée et déployée à court terme. | | | | | AEAFFB |
| Les véhicules à utiliser sont achetés | | | | | AEAFFB |
| Une maison d'hôtes est identifiée et meublée | | | | | AEAFFB |
| Effet 2. Une unité d'élite chargée de l'application des lois forestières est créée et opérationnelle. | | | | | |
| Produit 2.1. 30 agents sont identifiés et formés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | | | | | |
| 30 personnes sont identifiées pour faire partie de l'unité d'élite chargée de l'application de la loi sur les forêts. | | | | | ANPN/AEAFFB |
| L'unité d'élite est formée | | | | | ANPN/AEAFFB |
| Produit 2.3. Des chiens détecteurs et renifleurs devant travailler avec l'Unité d'élite chargée de l'application des lois sont aidés | | | | | |
| L'unité d'élite des forces de l'ordre est équipée | | | | | ANPN/AEAFFB |
| 4 4x4 Toyota Land cruisers sont achetés | | | | | |
| L'équipement de terrain est acheté | | | | | ANPN/AEAFFB |
| Les coûts opérationnels sur le terrain pour les forces de l'ordre sont prévus | | | | | ANPN/AEAFFB |
| Produit 2.3. Des chiens de détection et de pistage sont soutenus pour travailler avec l'unité d'élite chargée de l'application de la loi. | | | | | |
| Achat de 2 chiens de détection et de pistage entraînés en Afrique du Sud. | | | | | ANPN/AEAFFB |
| Des dispositions appropriées en matière de chenil, de santé et d'hygiène sont prises pour les chiens de détection. | | | | | ANPN/AEAFFB |
| Produit 2.4. Amélioration de la capacité à faire respecter la loi de manière transparente et objective | | | | | |
| Mise en place d'un mécanisme d'audition des griefs | | | | | MFME |
| Formation sur la réglementation des droits de l'homme de l'ONU concernant l'engagement avec les communautés locales. | | | | | MFME |
| Effet 3 - La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'échelle nationale. | | | | | |
| Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | | | | | |
| Eduquer les communautés sur la législation forestière et leurs droits et responsabilités | | | | | MFME |
| Former les associations communautaires à leurs rôles et responsabilités | | | | | MFME |
| Renforcer les capacités de gestion financière des associations forestières communautaires | | | | | MFME |
| S'assurer que les associations communautaires comprennent et mettent en œuvre les règles et règlements relatifs aux structures de gouvernance communautaire. | | | | | MFME |
| Produit 3.2. Un audit sur le terrain des permis de forêts communautaires existants est réalisé. | | | | | |
| Les protocoles d'audit sont établis avec l'aide de consultants qui suivent les normes nationales. | | | | | MFME |
| L'équipe d'audit sur le terrain est constituée et formée | | | | | MFME |
| Des audits sont réalisés pour toutes les forêts communautaires existantes | | | | | MFME |
| Produit 3.3. Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires. | | | | | |
| Achat d'équipement pour l'unité forestière communautaire | | | | | MFME |
| Développement d'un programme de formation selon les normes nationales | | | | | MFME |
| L'unité forestière communautaire du MINEF est constituée et formée. | | | | | MFME |
| Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1) | | | | | |
| Les agents du MINEF sont formés à la cartographie forestière | | | | | MFME |
| Les agents du MINEF travaillent dans le cadre de l'effort national de cartographie participative pour cartographier l'utilisation des terres, les territoires communautaires et les forêts à proximité des villages. | | | | | MFME |
| Les données de terrain collectées par les agents du MINEF sont numérisées pour être intégrées dans la carte nationale. | | | | | MFME |
| Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|------|
| Des agents du MINEF sont formés pour co-développer des plans de gestion avec les communautés | | | | | MFME |
| Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis. | | | | | |
| Des agents du MINEF formés aident les communautés à mettre en œuvre les plans de gestion des forêts communautaires. | | | | | MFME |
| Des agents du MINEF formés contrôlent la conformité des forêts communautaires. | | | | | MFME |

TABLEAU8 . BUDGET DE PROGRAMME PAR EFFET

| | CAFI 2 ans 1 Mise en œuvre | CAFI 3. 1re année 1 mise en œuvre |
|---|----------------------------|-----------------------------------|
| Effet 1 : un processus de certification de l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre. | \$1,631,903.33 | \$597,366.67 |
| Produit 1.1. Les protocoles institutionnels pour la réforme des politiques, la mise en œuvre des projets, la supervision et le suivi sont définis et mis en œuvre. | \$179,533.33 | \$10,000.00 |
| Produit 1.2. Un registre des opérateurs engagés dans le processus de certification est créé. | \$353,833.33 | \$0.00 |
| Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre. | \$434,293.33 | \$30,000.00 |
| Produit 1.4. Les protocoles de suivi des émissions, de la biodiversité et des aspects sociaux des concessions forestières sont définis et les rapports du secteur privé sont validés. | \$416,043.33 | \$77,366.67 |
| Produit 1.5. Les fonctionnaires du ministère, les auditeurs sur le terrain et les employés du secteur privé sont formés à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des normes nationales de certification. | \$248,200.00 | \$480,000.00 |
| Effet 2 : Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnelle. | \$1,031,733.33 | \$130,000.00 |
| Produit 2.1. 30 agents sont identifiés et formés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | \$369,000.00 | \$0.00 |
| Produit 2.2. 30 agents sont déployés pour servir d'unité d'élite d'application de la loi forestière. | \$549,733.33 | \$30,000.00 |
| Produit 2.3. Des chiens de détection et de pistage sont soutenus pour travailler avec l'unité d'élite chargée de l'application de la loi. | \$113,000.00 | \$100.00 |
| Effet 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'échelle nationale. | \$0.00 | \$1,278,000.00 |
| Produit3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | \$0.00 | \$100,000.00 |
| Produit 3.2. Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé | \$0.00 | \$118,000.00 |
| Produit 3.3. Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires. | \$0.00 | \$565,000.00 |
| Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1) | \$0.00 | \$50,000.00 |
| Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés | \$0.00 | \$345,000.00 |
| Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis. | \$0.00 | \$100,000.00 |
| Gestion de projet | \$0.00 | \$737,714.00 |
| Établir un bureau pour les opérations | \$0.00 | \$154,641.00 |
| Plan d'effectifs et d'opérations | \$0.00 | \$583,073.00 |
| Total des coûts directs | \$2,663,636.67 | \$2,743,080.67 |
| Indirecte @ 7 %. | \$186,454.57 | \$192,015.65 |
| | \$2,850,091.23 | \$2,935,096.31 |

TABLE9 . ANN. 1.BUDGET PAR CATEGORIE BUDGETAIRE DU PNUD

| Catégorie budgétaire du PNUD | CAFI 2 ans 1 Mise en œuvre | CAFI 3 Année 1 Mise en œuvre |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Frais de personnel et autres frais de personnel | \$779,833.33 | \$721,073.00 |
| 2. Fournitures, produits de base, matériaux | \$516,000.00 | \$120,000.00 |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements | \$674,383.33 | \$333,366.67 |
| 4. Services contractuels | \$266,666.67 | \$480,000.00 |
| 5. Voyage | \$247,253.33 | \$390,000.00 |
| 6. Transferts et subventions aux contreparties | \$137,500.00 | \$495,000.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | \$42,000.00 | \$203,641.00 |
| Total direct | \$2,663,636.67 | \$2,743,080.67 |
| Indirecte @ 7 %. | \$186,454.57 | \$192,015.65 |
| Total 14 mois Budget du programme | \$2,850,091.23 | \$2,935,096.31 |

* Les coûts indirects des organisations participantes ne doivent pas dépasser 7 % du coût total du programme.

TABLEAU10 . BUDGET COMPLET DE CAFI 2 + PLAN DE TRAVAIL DETAILLE POUR L'ANNEE 1. FONDS DE CAFI 3

| Effet | Sortie | Activité | Description | PNUD Catégorie budgétaire | Unité | Nombre d'unités | Coût par unité | Budgets provisoires complets du programme forestier CAFI 2 | | | | | Notes budgétaires | CAFI 3. |
|---|---|--|--|---------------------------------|---------|--------------------|-------------------|--|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|--|
| | | | | | | | | Total Année 1 | Total Année 2 | Total Année 3 | Total Année 4 | Total CAFI 2 | | |
| | Pre-program Activity | Define Nationa Norms | | 7 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | | 81,000 | |
| | Plan de recrutement | Le personnel technique nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble du programme forestier est identifié et embauché. | Plan de dotation en personnel pour le programme | 1 | | | \$0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 502,073 | |
| Gestion de projet | | Trouver un nouvel espace de bureaux et l'équiper pour les opérations | réhabiliter/trouver de nouveaux bureaux et les équiper en fournitures et infrastructures pour les opérations | 7 | | | | | | | | | 104,641 | |
| | Établir un bureau pour les opérations | Equiper le nouveau bureau pour les opérations | Suivre les activités sur le terrain | 3 | 1 | 1 | \$50,000.00 | | | | | | 50,000 | |
| Effet 1 : un processus de certification à l'échelle nationale pour le Gabon est conçu et mis en œuvre. | Produit 1.1. Les protocoles institutionnels pour la réforme des politiques, la mise en œuvre des projets, la supervision et le suivi sont définis et mis en œuvre. | Formaliser les arrangements institutionnels entre les institutions gouvernementales | Organiser des réunions entre les responsables gouvernementaux de haut niveau pour définir et valider officiellement les dispositions institutionnelles, les rôles et les responsabilités de tous les acteurs gouvernementaux. | 2 | réunion | 6 | 600 | 3,600 | 0 | 0 | 0 | | 5,000 | |
| | | | | | | | | | | | | | | Prévoir 1 pause café et 1 déjeuner (@40\$/persone) x 15 Pax = 600\$/réunion |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|--|--|---|--|--|---|--|--|--|
| <p>Enregistrer tous les opérateurs ayant l'intention de poursuivre leurs activités au Gabon dans l'optique d'obtenir la certification d'ici 2022.</p> <p>Créer des protocoles au niveau du ministère pour a) maintenir, approuver et archiver la documentation fournie par les exploitants forestiers, et b) définir des points de référence permettant de suivre les entreprises inscrites dans le processus de certification et de les tenir responsables de leurs progrès.</p> | <p>Le gouvernement notifiera officiellement, par écrit, au DG de chaque exploitation forestière que le Gabon exige que toutes les concessions répondent aux critères de certification.</p> <p>La DGF hébergera le registre de certification et les archives de traçabilité, en s'appuyant sur les systèmes actuellement en cours de conception. Les protocoles de conservation de ces bases de données et archives devront être définis et la formation des agents appropriés sera nécessaire. Des ateliers et des réunions avec le secteur privé, les ONG partenaires et la DGF garantiront la transparence de la conception du système et assureront le processus de consultation.</p> | <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>4</p> <p>2</p> <p>4</p> | <p>coûts</p> <p>réunion</p> <p>mois</p> <p>Atelier</p> <p>Forfait</p> | <p>1</p> <p>5</p> <p>4</p> <p>3</p> <p>1</p> | <p>10,000</p> <p>600</p> <p>10,000</p> <p>10000</p> <p>100,000</p> | <p>10,000</p> <p>3,000</p> <p>40,000</p> <p>30,000</p> <p>100,000</p> | <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> | <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> | <p>10,000</p> <p>3,000</p> <p>40,000</p> <p>30,000</p> <p>100,000</p> | <p>Comprend l'impression de lettres et de dépliants d'information, les crédits téléphoniques, le transport des chauffeurs et des livreurs et d'autres matériels de sensibilisation.</p> <p>5 groupes de travail techniques seront organisés avec des représentants du gouvernement, du secteur privé et des ONG partenaires (unités = 30pax). Prévoyer 1 pause café et 1 déjeuner (@\$20/personne) = \$600/réunion</p> <p>Estimé à 10.000/mois par consultant</p> <p>Environ 3 ateliers de formation seront organisés pour renforcer les capacités des agents du ministère responsables des systèmes d'enregistrement et de traçabilité. Lorsque des liens entre les systèmes de traçabilité du ministère et du secteur privé sont nécessaires, la formation peut inclure des forestiers et des ONG partenaires, le cas échéant.</p> | <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> | <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> |
| <p>Produit 1.2. Un registre des opérateurs engagés dans le processus de certification est créé.</p> | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|-------------|---|--------|---------|--------|--------|--------|---------|---|--------|
| | Établir des protocoles de rapport pour les auditeurs sur le terrain | Le consultant identifié travaillera avec les partenaires locaux pour s'assurer que des protocoles et un mandat clairs sont intégrés dans le processus de formation. | 2 | réunion | 2 | 100 | 200 | 0 | 0 | 0 | 200 | Fournir du café, de l'eau, du soda (accueil de base) pour les réunions de collaboration mensuelles (100 \$/réunion) x 2 réunions = 200 \$. | 10,000 |
| | Équiper les techniciens d'audit de fournitures de terrain | Les techniciens d'audit auront besoin d'un équipement de terrain de base (par exemple, tentes, sacs à dos, lampes frontales) pour travailler dans des lieux forestiers éloignés pendant de longues périodes. | 2 | \$/équipe | 2 | 14,100 | 28,200 | 10,000 | 10,000 | 10,000 | 56,200 | Les coûts estimés comprennent 1 ordinateur (2000 \$) + un assortiment de fournitures pour l'échantillonnage sur le terrain et la qualité de l'eau (~10 000) + 3 téléphones (avec une capacité de 4 G pour envoyer et recevoir des informations du terrain) @ 700 \$/unité x 3 = (2100 \$) = 14 100 \$/équipe x 2 équipes = 29200 \$. Un montant estimé à 10 000 \$/an a été inclus pour le remplacement des équipements consommables. | 20,000 |
| | Déployer des équipes sur le terrain. | Des équipes de 3-4 personnes seront déployées sur le terrain au minimum 14 jours/mois pendant la durée de ce programme. | 5 | Pax | 8 | 3,360 | 26,880 | 33,600 | 33,600 | 33,600 | 127,680 | Taux journalier de 20 \$/j x 14 \$/j/mois x 12 mois = 3360 \$/an./Pax x 8 Pax = 33 600 \$/an x 4 ans = 127 680 \$. | 0 |
| | 2 véhicules seront achetés pour faciliter le déplacement des équipes de suivi et d'audit sur le terrain entre les sites. | | 3 | \$/veh. | 2 | 50,000 | 100,000 | 0 | 0 | 0 | 100,000 | 1 4x4 Toyota Land Cruiser avec banquettes @ 50 000 \$/véhicule x 2 = 100 000 \$. | 0 |
| | | | 3 | \$/veh./an. | 2 | 20,300 | 40,600 | 40,600 | 40,600 | 40,600 | 162,400 | Carburant : 1000 litres/mois @ \$1,2/litre = \$1,400/veh. + Entretien des véhicules : 350 \$/véh./mois = 4 200 \$/an./véh. + Assurance du véhicule + frais annuels du traceur : 500 \$/véh./an. + trackers à 100 \$/mois/véhicule = 1 200 \$/véh./an. Coût total par véhicule/an = 20 300 \$. | 0 |

| | | Primes et bonus salariaux | 1 | \$/an./pax | 8 | 6,000 | 48,000 | 48,000 | 48,000 | 48,000 | 192,000 | La nature technique de ce programme d'audit, associée au temps que les auditeurs devront passer sur le terrain, nécessitera d'ajouter aux salaires une prime pour les heures supplémentaires, les difficultés sur le terrain et les responsabilités. Nous estimons un supplément de 500 \$/mois/agent x 8 agents = 6 000 \$/an/agent x 8 agents = 48 000 \$/an. | 0 | |
|---|---|--|---|-------------------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---|---|--|
| Produit 1.4. Les protocoles de suivi des émissions, de la biodiversité et des aspects sociaux des concessions forestières sont définis et les rapports du secteur privé sont validés. | Organiser un atelier technique méthodologique pour définir les protocoles de suivi des émissions et de la biodiversité. | Retraite en atelier pour définir les normes et protocoles de surveillance, de déclaration et de vérification du carbone | 2 | Pax | 12 | 1,000 | 12,000 | 0 | 0 | 0 | 12,000 | 0 | | |
| | | Voyages internationaux et per diem | 5 | Pax | 3 | 10,000 | 30,000 | 0 | 0 | 0 | 30,000 | 30,000 | | |
| | | Hébergement | 5 | Pax | 15 | 200 | 3,000 | 0 | 0 | 0 | 3,000 | 3,000 | 0 | |
| | | Assistance-conseil MRV | 1 | Pax | 2 | 10,000 | 20,000 | 0 | 0 | 0 | 20,000 | 20,000 | 0 | |
| | | Soutien de l'IRET | 6 | Forfait | 1 | 50,000 | 50,000 | 0 | 0 | 0 | 50,000 | 50,000 | 0 | |
| | | Soutenir une unité de surveillance pour effectuer une validation sur le terrain des émissions déclarées et d'autres variables d'intérêt. | 1 | Pax/an | 8 | 18,000 | 144,000 | 144,000 | 144,000 | 144,000 | 144,000 | 576,000 | 0 | 2 équipes de 4 personnes @1,500/mois/personne = 18,000/an/pax. x 8 = \$144,000/an. |
| | | | 5 | coût/Pax/an | 3360 | 8 | 26,880 | 26,880 | 26,880 | 26,880 | 26,880 | 107,520 | 0 | 8 Pax @ 20 \$/j x 14j/m x 12 mo. = 26 880 \$/an. |
| | | | 2 | coût/équipe/année | 14,000 | 2 | 28,000 | 0 | 28,000 | 0 | 28,000 | 56,000 | 0 | Coût moyen du kit de terrain personnel (tentes, sacs à dos, vêtements de pluie, GPS, rite sous la pluie @ 1,000/personne) + équipement de l'équipe (pieds à coulisse + mètres à ruban + téléphone satellite + équipement d'échantillonnage du sol, in reach, etc. 10 000 \$/équipe) = 14 000 \$/équipe de 4 personnes. A remplacer au cours de l'année 3 du projet. 3 du projet. |
| | | | | | | | | | | | | | | |

| | | 2 | S/an | 1 | 18,000 | 18,000 | 18,000 | 18,000 | 18,000 | 72,000 | Nourriture pour chiens (6 000 \$/an), produits de nettoyage (2 000 \$/an), produits de toilette (1 000 \$), récompenses de dressage et laisses (2 000 \$), médicaments (4 000 \$), autres (3 000 \$) Total : 18 000 \$. | 0 |
|---|---|---|-----------|----|---------|--------|--------|--------|--------|---------|---|---------|
| Assurer des dispositions appropriées en matière de chien, de santé et d'hygiène pour les chiens de détection et de pistage. | Les unités canines seront hébergées dans un bâtiment sécurisé dans l'enceinte de l'école forestière du Gabon, Cap Esterias Gabon. | 1 | \$/Pax/an | 3 | 12,000 | 36,000 | 36,000 | 36,000 | 36,000 | 144,000 | Sur le site du chien, des gardes de sécurité et des auxiliaires de chien assurent la sécurité des chiens. Les auxiliaires sont chargés de nourrir, d'abreuver, de nettoyer les chiens, de promener et de toiletter les chiens. Deux conducteurs sont formés pour guider les chiens lors des recherches et suivent un programme de formation rigoureux. Un chauffeur réside à proximité des chiens afin d'assurer un déploiement rapide en réponse à des informations selon les besoins2 maîtres-chiens + 1 aide pour la sécurité et le travail dans les chiens + 1 chauffeur à temps plein pour l'unité de chiens renifleurs @ 1 000 \$/mois, Pax = 12,000/an./Pax. | 0 |
| | Assurer la santé et la sécurité d'une unité de chiens renifleurs/traqueurs nécessite une équipe de personnes, basée sur le site du chien, et les maîtres-chiens. . | | | | | | | | | | | |
| Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | Créer un mécanisme d'audition des griefs | 6 | | | | | | | | | | 100,000 |
| | Mener une campagne de formation et de sensibilisation des communautés sur les structures de gouvernance et leurs rôles et responsabilités en matière d'action forestière communautaire. | 6 | | | | | | | | | | 50,000 |
| Effet 3 : la gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays. | Produit 3.1. La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée | 2 | | | | | | | | | | 50,000 |
| | Engager un consultant expert | 1 | pers | 2 | 100,000 | | | | | | | 0 |
| Produit 3.2. Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé | Effectuer des audits sur le terrain | 5 | mois | 10 | 10,000 | | | | | | | 100,000 |
| | Soutenir les fonctions de bureau de base des équipes d'audit/de | 7 | mois | 12 | 1,500 | | | | | | | 18,000 |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|----------|----------------|-----------|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|------------------|
| <p>Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis.</p> | <p>Suivi de la mise en œuvre et de la conformité</p> | <p>Les équipes d'audit du ministère et les observateurs de la société civile effectueront des audits réguliers et transparents ainsi que des visites sur le terrain pour s'assurer que les plans de gestion approuvés sont conformes aux conditions qui y sont décrites.</p> | <p>5</p> | <p>mois</p> | <p>12</p> | <p>10,000</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> |
| | <p>Suivi de la mise en œuvre et de la conformité</p> | <p>Un fonctionnaire du ministère effectue deux voyages d'étude pour évaluer les meilleures pratiques en matière de foresterie communautaire.</p> | <p>5</p> | <p>Forfait</p> | | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>0</p> | <p>100,000</p> | <p>0</p> |
| | | <p>TOTAL</p> | | | | | | | | | | | <p>2,743,081</p> | <p>2,743,081</p> |
| | | <p>Frais généraux @ 7 %.</p> | | | | | | | | | | | <p>192,016</p> | <p>192,016</p> |
| | | | | | | | | | | | | | <p>6,999,833</p> | <p>6,999,833</p> |

14.2. Annexe 2. CONSULTATIONS

Le gouvernement du Gabon a commencé à élaborer ce programme en 2019, dans le cadre de la planification du programme CAFI 2 et de la réalisation de la note conceptuelle CAFI 3. Au cours des premières phases d'élaboration, des consultations ont été organisées avec divers ministères (notamment les forêts, l'agriculture, la défense et l'éducation), ainsi qu'avec des partenaires techniques nationaux et internationaux (notamment l'ANPN, WCS, WWF, TNC, USFWS et l'AFD). Sur la base des commentaires et recommandations pour une meilleure gestion forestière, de nombreuses activités incluses dans les concepts des programmes CAFI 2 et CAFI 3 ont été modifiées pour améliorer leur pertinence, assurer leur faisabilité et garantir la cohérence globale du programme, afin d'atteindre les résultats définis.

En décembre 2019, un consultant international a été mandaté par le CNC pour compléter les documents complets du programme sur la base des consultations initiales et conduire les réunions de validation du ministère et des agences.

Le présent document du programme forestier CAFI 3 a donc été élaboré au cours de près de deux années de discussion avec de nombreuses parties prenantes du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Des notes, préalablement soumises au Secrétariat du CAFI, ont servi de processus préparatoire et de consultation initiale pour ce document. Des ébauches de concepts détaillés du document de programme, comprenant les résultats, les produits et les budgets généraux, ont également été traduites et distribuées aux parties prenantes pour commentaires.

En février 2020, les consultants facilitant le développement des notes conceptuelles de CAFI 3 et le CNI ont effectué une mission au Gabon pour consulter les parties prenantes du gouvernement, du secteur privé, des agences et de la société civile. Une liste de personnes et/ou d'organisations consultées au cours de ce voyage lié spécifiquement au développement du programme forestier, est fournie ci-dessous.

- S.E. L.J White, Ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Plan d'Aménagement du Territoire
- Jean Yves Teal, secrétaire général de la présidence
- Tanguy Gahouma, secrétaire exécutif du Conseil national du climat
- Ludovic Ngok, chef de cabinet, ministère des forêts, de la mer et de l'environnement.
- Ghislan Moussavou, DG des Forêts, Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement.
- Stephan Directeur général de l'environnement, ministère de l'eau et des forêts, de la mer et de l'environnement
- Hubert Ella Ekogha, directeur technique de l'ANPN
- Jean Guy Diouf, Conseil financier du ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement
- Patricie Alain Nkoghe Nze, Directeur des opérations ANPN
- Christophe du Castel, AFD
- Suzie Durand, AFD
- Nicolas Le Tarnec, AFD
- Alice Bardet, AFD
- Francis James, Représentant résident du PNUD au Gabon
- Guy Rossatanga-Rignault, Professeur à la Faculté de Droit et Sciences Economiques de l'Université de Libreville-UOB
- Berta Pesti, Secrétariat CAFI
- Jostein Lindland, ministère norvégien du climat et de l'environnement
- Ellen Bruzelius Backer, ministère norvégien du climat et de l'environnement
- Quentin Meunier, OLAM
- Hilde Dahl, NORAD
- Marthe Mapangu, WWF
- Eugène Ndong, WWF
- Samson Behanzin, WWF
- Jean-Louis Moubamba, BAD
- Robert Masumbuko, BAD
- Françoise Van de Ven, UFIGA
- Gerber Dossa, FAO
- Jean-Baptiste Squarcini, CNC

- Albert Lousseau, UE
- Peter Ellis, expert en foresterie tropicale, TNC
- Francis Putz, professeur de foresterie tropicale, Université de Floride
- Bronson Griscom, expert forestier de Conservation International
- Jean Huchon, Union européenne
- Marie-Claire Paiz, Directrice de TNC Gabon
- Vincent Medjibe, coordinateur de l'Inventaire national des ressources (IRN)
- Steve Ball, directeur du FSC Afrique
- Natalie Bouville, FSC Gabon
- Richard Paton, Directeur Afrique US Forest Service
- Emma Stokes, directrice pour l'Afrique centrale de la Wildlife Conservation Society
- John Poulsen, professeur d'écologie tropicale, université de Duke
- Kath Jeffrey, chargée de recherche à l'université de Sterling.
- Alvina Okome Mbega, appui à la coordination CAFI CNC
- Hans Fahrini, Ecowood
- Des représentants de la société civile dont : Monsieur NTZANTZI MIYAGOU Yvon Martial, Haut Conseil des Acteurs non Etatiques du Gabon et Madame ABOUGUE Marie Claire.

En raison de la distance sociale, des restrictions de la taille des groupes et des interdictions de voyage nationales et internationales associées à la crise du COVID 19, les consultations publiques en personne n'ont pas été possibles pour la plupart de 2020. Ainsi, les parties prenantes institutionnelles et de la société civile ont eu l'occasion de fournir des commentaires écrits sur chacun des programmes définis dans le cadre du FNI CAFI 3, y compris le présent programme forestier. Des lettres contenant les concepts détaillés du programme CAFI 3 et une ébauche du FNI CAFI 3 ont été envoyées aux personnes suivantes :

- Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- Direction Générale des Forêts,
- Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées,
- Direction Générale de l'Agriculture,
- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois,
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux,
- Le Secrétariat Général du Gouvernement
- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- OLAM -Gabon
- L'Union des Forestiers et Industriels du Bois du Gabon
- WWF Gabon
- TNC Gabon
- WCS Gabon

Une période de commentaires de deux semaines a permis de recueillir des commentaires/recommandations. Les commentaires reçus ont été pris en compte lors de l'élaboration du programme complet (voir le présent document).

Des consultations supplémentaires pour le développement complet du programme ont été réalisées par zoom, Whatsapp et d'autres méthodes virtuelles. Les consultations techniques continues menées pour compléter cet exercice de plan de travail et de budget comprenaient :

- S.E. L.J White, Ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Plan d'Aménagement du Territoire
- Tanguy Gahouma, secrétaire exécutif du Conseil national du climat
- Ghislan Moussavou, DG des Forêts, Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement.
- Jean Guy Diouf, Conseil financier auprès du Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement
- Christophe du Castel, AFD
- Berta Pesti, Secrétariat CAFI
- Peter Ellis, directeur mondial de la science des solutions climatiques naturelles, TNC
- Francis Putz, professeur de foresterie tropicale, Université de Floride
- Marie-Claire Paiz, Directrice de TNC Gabon

- Vincent Medjibe, coordinateur de l'Inventaire national des ressources (IRN)
- Steve Ball, directeur du FSC Afrique
- Natalie Bouville, FSC Gabon
- Richard Paton, Directeur Afrique US Forest Service
- John Poulsen, professeur d'écologie tropicale, université de Duke
- Kath Jeffrey, chargée de recherche à l'université de Sterling.
- Alvina Okome Mbega, appui à la coordination CAFI CNC
- Matt Brown, Directeur des programmes Afrique, TNC
- Greg Overton, Directeur des Affaires Externes, Région Afrique, TNC
- Mark Lambrides, scientifique principal pour l'énergie/hydro, TNC
- Andrew Deutz, responsable CBD, TNC
- Kevin Bender, responsable du financement durable, TNC
- Kimberly Holebrook, responsable des affaires extérieures, TNC
- Claudia Romero, consultante en foresterie du CAFI
- Dan Zarin, Directeur exécutif des Forêts et du Changement climatique WCS.
- Val Mezainis, Service forestier des États-Unis (USFS) Directeur des programmes internationaux (IP)
- Kathleen Sheridan, directrice du PI de l'USFS pour l'Afrique et le Moyen-Orient
- Richard Paton, USFS IP Directeur régional Afrique centrale

